

XXIV Universitat d'Estiu
Del 27 d'agost al 31 d'agost de 2007

La igualtat té sexe?

ANNALS

© Govern d'Andorra
Ministeri del Portaveu del Govern, de Desenvolupament Econòmic,
Turisme, Cultura i Universitats
Universitat d'Estiu d'Andorra

Coordinació: Maria Àngels Ruf Riba

1a edició: Desembre de 2006
Dipòsit legal: AND.581-2006
ISBN-10: 99920-0-439-8
ISBN-13: 978-99920-0-439-5

Disseny de la coberta i maquetació: A-Tracció-A
Fotografies conferencians: Jordi Pujol
Impressió: Impremta Solber

Índex

Presentació.....	5
Discurs d'obertura	7
Ponencia inaugural	
<i>Juan Goytisolo</i>	11
Le savoir-faire, a-t-il un sexe ? La construction des qualifications féminines dans les industries métallurgiques. France-Grande Bretagne, 1914-1939	
<i>Laura Lee Downs</i>	21
Le sexe du savoir: une perspective philosophique	
<i>Michèle Le Doueff</i>	43
Women and work in the development context: An introduction to changing perspectives and gains over the last 40 years	
<i>Eleanor Hutchinson</i>	61
Representaciones sociales de la masculinidad y la feminidad	
<i>Enrique Gil Calvo</i>	77
Políticas de igualdad de género en perspectiva comparada: el caso del Estado central en España	
<i>Celia Valiente</i>	93
Women in crisis Situations: Does A Human Rights Framwork Offer Protection?	
<i>Hanna Beate Schöpp-Schilling</i>	111
Le génocide des Tutsi du Rwanda: témoignage de femme	
<i>Esther Mujawayo</i>	139

Entre le possible et l'impossible : les femmes algériennes
et la conquête de leur autonomie

Tassadit Yacine157

Conclusions

Nouria Oual179

Algunes publicacions dels conferencians192

Presentació

La XXIV edició de la Universitat d'Estiu d'Andorra evoca un aspecte cabdal de l'evolució social del darrer segle: la igualtat entre homes i dones.

Aquesta vegada, els ponents fan una exploració global i rigorosa del conjunt d'àmbits de la vida social, política, econòmica i jurídica aplicada tant a Occident com als països en vies de desenvolupament, tot creuant el punt de vista de les ciències humanes i socials amb el de les ciències econòmiques i polítiques.

Des de la perspectiva històrica, se'ns mostra la manera en què els processos de producció industrial s'arrelen a l'esforç de guerra del començament del segle xx. L'anàlisi dels discursos justificatius de la distribució de tasques entre homes i dones en aquest context evidencia la construcció tendenciosa d'uns raonaments fonamentats sobre el que s'anomena la «natura». Com a hereus d'aquesta industrialització i dels sistemes d'organització del treball, és important recordar aquest rerefons que impregna encara alguns aspectes del món laboral.

En l'àmbit de les polítiques públiques d'igualtat, es fa una revisió des d'una perspectiva europea seguint-ne l'evolució i aprofundint en alguns exemples l'ajustament d'aquestes mesures a la realitat social.

S'analitza també el món de les representacions socials en una exhaustiva exposició dels codis de masculinitat i feminitat, amb tot el repertori de figures existents. Aquesta descripció minuciosa permet posar en evidència la pervivència de la dominació masculina en alguns àmbits i els fenòmens que això implica.

Aquesta tendència és present en la construcció del coneixement científic en totes les matèries. L'aproximació filosòfica ens endinsa en els fonaments de la diferència de sexes en el pensament occidental.

L'evocació de les desigualtats entre homes i dones en el context internacional constitueix la segona vessant temàtica d'aquesta XXIV edició. Es respon així a la necessitat de fer una anàlisi simètrica a la dels països occidentals per disposar d'una visió global del problema.

En matèria de desenvolupament, es constata el paper essencial de la dona a l'hora de garantir una evolució social i econòmica sostenible i generalitzada. En les iniciatives de desenvolupament local, en l'educació o en la sanitat, els

experts de l'Institut de Recerca per al Desenvolupament de les Nacions Unides —*United Nations Research Institute for Development*— assenyalen la importància de vèncer obstacles culturals perquè la tasca menada sovint per dones no quedi estroncada pels prejudicis.

El pes d'aquestes discriminacions de gènere és estudiada i combatuda pel Comitè sobre l'Eliminació de la Discriminació contra les Dones de les Nacions Unides CEDAW, *Committee on the Elimination of Discrimination against Women*. L'experiència de la ponent en el si d'aquesta organització dona la mesura dels canvis que s'han produït al món. Amb lucidesa, se'ns exposen també els reptes en les situacions extremes de crisi i conflicte bèl·lic, amb la qual cosa es complementa l'anàlisi referent al desenvolupament.

Dins d'aquest context internacional, calia abordar la situació de la igualtat de gènere en el món musulmà. Per explicar l'evolució social que s'hi està produint, s'ha optat per analitzar la qüestió des de la perspectiva del món mediterrani, proper i a l'hora poc conegut. Es lliura un context històric i sociològic que posa en relleu la realitat social en tota la seva complexitat, així com els malentesos que sorgeixen amb Occident.

El testimoni vivencial d'aquesta edició ens arriba de la mà d'una supervivent del genocidi a Ruanda. Amb serenitat colpidora, se'ns exposa en primera persona l'horror infinit i inimaginable. Amb el periple d'un conjunt de dones agrupades en una associació AVEGA, se'ns mostra un exemple de coratge i determinació que il·lustra el paper de les dones en els contextos de crisi detectat pels organismes internacionals.

Amb aquest recorregut, la XXIV edició de la Universitat d'Estiu d'Andorra ens presenta una visió aprofundida de quina manera el factor gènere i la seva percepció condicionen les vivències dels éssers humans, com també les polítiques socials i econòmiques tant a Occident com als països en vies de desenvolupament. Amb aquesta reflexió pluridisciplinària i intercontinental, es fa palesa la urgència de continuar treballant pel respecte i la igualtat dels drets de dones i homes arreu del món.

Juli Minoves Triquell

*Ministre Portaveu del Govern, de Desenvolupament Econòmic,
Turisme, Cultura i Universitats*

Discurs d'obertura

Senyores i senyors, bona tarda.

És un privilegi seure al costat de Juan Goytisolo, president d'aquesta Universitat d'estiu, que un any més ens acompanya. Juan Goytisolo és un persona que muda, que muda el país per on ha passat, que muda la llengua amb què escriu, que il·lumina el camí i que ens ajuda a agafar la vida pel costat bo. És a dir, ell és al costat del compromís i al costat de l'acció.

El lema de la Universitat d'aquest any és *la igualtat de sexe* i aquest és el resum d'una sèrie de preguntes que ens interpel·la a tots.

Potser, tal com va afirmar aquesta gran intel·lectual, Hannah Arendt, «si la sèrie de crisis que he viscut d'ençà de l'inici del segle XX m'ha ensenyat alguna cosa, és que no existeixen normes generals per arribar a determinar infal·liblement els nostres judicis». Doncs enfocar de manera pluridisciplinària l'anàlisi de la igualtat i saber cap a quin costat va són elements fonamentals per entendre la nostra societat.

Aquesta segona quinzena, el *Nouvel Observateur* va fer una edició molt interessant titulada *Els filòsofs i les dones*. Aquestes anàlisis ens ajuden a entendre i a explicar la dificultat de desfer els prejudicis arrelats; ens permeten també sentir la força dels vestigis dels temps en què els caps de casa eren realment els patriarques absoluts. A més, es comprèn i s'albira molt bé l'arribada d'una nova generació de pensadors que ens preparen per als grans canvis que ens esperen.

Aquestes reflexions tenen una gran rellevància en un temps en què sembla dominar la ideologia de la desvinculació, en què l'individualisme sembla que guanya i no accepta cap obligació envers la societat. La història de les discriminacions potser ve, com ha dit Juan Goytisolo, del Gènesi, d'aquell arbre prohibit i d'aquella poma de la temptació. Aquest és un concepte del pecat i de la debilitat humana, una llosa que ens ha pesat al llarg de la nostra cultura occidental. Tanmateix, cal recordar que tant la Bíblia, com el Torà, com l'Alcorà tenen tots la mateixa arrel i comparteixen tots la mateixa anàlisi.

Un punt de vista polític, social, antropològic, i fins i tot jurídic, ens dóna la lliçó de com ha transcorregut la lluita per reclamar el sufragi universal per

a les dones i per aconseguir aquesta justícia i aquesta igualtat en el desenvolupament.

No és exagerat dir que aquest segle XX ha viscut una revolució tant important com la tecnològica, en què la dona ha recuperat el lloc que li corresponia. La situació de desigualtat va començar a canviar des que va accedir a les feines remunerades, a la cultura i a la formació.

Però encara avui necessitem acceptar el canvi global i redefinir els rols masculí i femení, per trencar amb els comportaments tradicionals. És necessari per al progrés i per al creixement social que homes i dones es considerin un individu.

Des del punt de vista econòmic, la defensa i la igualtat de sexe no són únicament una qüestió de principis, sinó també una condició essencial per aconseguir el desenvolupament.

Un aspecte important que cal subratllar és que tenim una oportunitat, aquí, de parlar del món musulmà. Un món tan proper i tan incompès.

Nogensmenys, voldria dir unes paraules ràpidament sobre Andorra. Andorra ha estat una economia de muntanya, de supervivència, com deia Brutails, de subsistència. L'accés a la cultura era molt limitat, però hi havia una figura, que era la *pubilla*. Per entendre la *pubilla* s'ha de retroexaminar el dret romà i entendre aquell lligam místic que hi ha entre la casa, la terra, el país i la pàtria. I en aquest vincle, la *pubilla* representava que era una mica com el monarca i la monarquia. El més important de la monarquia era el monarca; així doncs a les cases andorranes el més important és la casa. I els habitants només transmeten, preserven, protegeixen. Ho va dir una escriptora, Almudena Grandes, en una conferència sobre la dona i la literatura: «tienen mucho más en común las visiones del mundo de una mujer pobre y de un hombre pobre, que las de una mujer pobre y una mujer rica». Les diferències entre homes i dones, tenen més relació amb la cultura, amb l'accés al saber i al poder econòmic, que les que es volen buscar en els sexes.

Malgrat importants progressos realitzats, la igualtat no està encara resolta. Cada vegada són més les persones que creuen que la igualtat no implica paritat, sinó fer prevaldre la competència, la preparació i el talent de la persona per damunt del sexe. Anem arribant a la presa de consciència, a la gestió positiva de la complexitat per damunt de les identifications primàries.

Després de segles, avui la dona ja porta la iniciativa. Ja entenem aquella frase del poeta Aragon que deia: « la femme est l'avenir de l'homme », que

feia de rèplica a la frase de Marx. No és casualitat tampoc que el miracle de la maternitat i de la natalitat fos celebrat per Anna Darin com la gran promesa d'un futur renovat pel món.

Voldria abans d'acabar fer una referència a una dona molt important, fruit suposo de l'observació del geni de Shakespeare, amb aquella obra *Otel·lo*, que va inspirar les grans òperes de Rossini i de Verdi; Desdèmona que es va enamorar d'escoltar *Otel·lo* explicar al seu pare les grans aventures en mars llunyanes, i per fugir del pare, es va casar amb Otel·lo i va caure en una situació molt pitjor, en què la violència i el drama van ser el final degut a la gelosia del moro de Venècia. Malauradament, encara avui moltes dones tenen vides escapçades, però almenys no són tantes les que es resisteixen o que es resignen a casar-se per seguir les aventures de les quals elles volien ser les autores.

Confio en aquesta Universitat d'estiu i espero que ens ajudi a nosaltres, a tota la societat andorrana a trencar estereotips i malentesos. Hi entrem, sortim de la superfície per entrar a la profunditat, i així entrar plenament a entendre el nostre futur.

I com diria molt bé Juan Goytisolo, «ensanchar el horizonte de la crítica y trazar las coordenadas de las injustas realidades», i també amb paraules d'Emmanuel Levinas, quan parla de l'epifania de l'altre: «quan l'altre em mira, assumeixo la seva vulnerabilitat i sorgeix entre nosaltres una relació que constitueix el fet original de la fraternitat, potser en aquest sentiment hi podrem trobar la clau del nou camí de les relacions humanes».

Confio que aquesta Universitat d'estiu que ara inaugurarem portarà l'oportunitat d'entendre la cruïlla històrica en què ens trobem i en què ens ha tocat viure.

Així doncs, queda inaugurada la XXIV Universitat d'Estiu d'Andorra.
Moltes gràcies.

Albert Pintat Santolària
Cap de Govern



Ponencia inaugural

Juan Goytisolo

Escriptor, President de la XXIV Universitat d'Estiu d'Andorra.

Professor de literatura a les universitats de Califòrnia, Boston, Nova York de 1965 a 1975.

La seva producció literària toca tots els gèneres:

l'assaig, la narrativa, el reportatge, la literatura de viatges i les memòries.

Premi Europalia l'any 1985, Premi Nelly Sachs l'any 1993,

Premi Octavio Paz de Literatura l'any 2002, Premi Juan Rulfo l'any 2004.

Dilluns 27 d'agost

Molt Il·lustre Cap de Govern, autoritats, *senyores* y *senyors*, molt bona tarda a tots.

Comenzaré mi intervención en este acto inaugural del vigésimo cuarto curso de la Universitat d'Estiu d'Andorra con unas consideraciones de orden personal.

Para alguien a quien, como yo, le cupo la «suerte» de realizar sus estudios primarios y secundarios en la España inmediatamente posterior a la Guerra Civil de 1936-1939, la educación impartida, basada en la doctrina nacional católica, no se limitaba a apuntalar el orden jerárquico creado en torno a Franco y su Iglesia: abarcaba también todos los ámbitos de la vida social y familiar, y perpetuaba una imagen de la mujer en conformidad con las tradiciones y prejuicios más arraigados. Ya no circulaba en las aulas ese primoroso manual de principios del pasado siglo, *Flora, o la educación de las niñas*, cuya lectura nos haría sonreír hoy en razón de sus «perlas» de candidez y ñoñería, pero el estereotipo fijado era idéntico. Pilar Primo de Rivera, hermana del fundador de la Falange y secretaria general de la llamada Sección Femenina de la misma, insistía en sus discursos en que la mujer no debía intentar siquiera medirse con el hombre fuera del hogar, pues nunca lo conseguiría y perdería en cambio su natural elegancia y encanto. En cuanto a Josemaría Escrivá de Balaguer, hoy santo de la Iglesia, sostenía en una de sus inefables máximas de *Camino* que, mientras sus hijos espirituales debían esforzarse en ser caudillos y santos, «ellas no, basta que sean discretas». Esta insistencia en consolidar la imagen tradicional de la mujer como madre y ama de casa, iba acompañada a menudo en las prédicas de comentarios irónicos o desdeñosos sobre las precursoras del movimiento feminista, que lucharon por el derecho de voto y la igualdad jurídica de sus pares en el marco de la Segunda República: Clara Campoamor, Margarita Nelken, Victoria Kent, etcétera, pese a las contradicciones y desfases de algunas de

ellas respecto al feminismo actual. Los adjetivos denigrantes que les endilgaban podrían ocupar algunos párrafos de un deseable y oportuno *Manual del machista perfecto*.

Obviamente, esta actitud retrógrada y paternalista tocante al que Simone de Beauvoir denominaría más tarde *Le deuxième sexe* tiene raíces multimilenarias en las que se entremezclan los hábitos tribales de la vieja sociedad patriarcal de nuestros ancestros con las leyendas, dogmas y preceptos de las religiones monoteístas. Nos escandalizamos hoy justamente de la quema, supuestamente voluntaria, de las viudas en algunas provincias indostánicas —de los viudos, no consta, en cambio, caso alguno—; con los llamados «crímenes de honor», ejecutados todavía en Oriente Próximo y varios países asiáticos y africanos; con las lapidaciones por adulterio en Nigeria, Arabia Saudí, Pakistán, etcétera; con la mutilación salvaje del sexo femenino llevada a cabo en África subsahariana, del valle del Nilo a Mauritania —y considerados parte de su «cultura» por algunos obcecados multiculturalistas—. Pero olvidamos que ese estatus de inferioridad, que convierte a la mujer en bien u objeto, proviene en línea directa de los textos fundadores de las religiones monoteístas, aunque en el caso atroz de la ablación y la infibulación su práctica sea anterior a ellas.

Desde el comienzo de la Biblia se nos informa de que Eva fue el principio del pecado y de que, por ello, condenó a muerte a la totalidad del género humano: ¡trillones y trillones de seres por culpa de la dichosa manzana! En la Torá, leemos párrafos como el siguiente:

«¿Cómo puede una mujer poseer cosa alguna? Cuanto tiene pertenece a su marido. Lo que es de él, suyo es; lo que aportó ella, también. Sus ganancias y cuanto halle fuera son igualmente de él. Los objetos del hogar, hasta las migas de pan desperdigadas en la mesa, le pertenecen asimismo».

La doctrina de los Padres de la Iglesia es de igual manera rotunda. Veamos por ejemplo lo que dice San Pablo:

«La mujer debe escuchar las palabras del varón en silencio, con entera sumisión. No se le puede permitir enseñar ni ejercer autoridad sobre el hombre: tiene que permanecer callada. Pues Adán fue creado primero, y Eva después. No fue Adán el seducido, sino ella, y al serlo, cometió la trasgresión».

Las referencias a la mujer en el *Corán* son objeto en los últimos tiempos de una extensa y polémica bibliografía. Algunos estudiosos subrayan la doble fuente de texto: la del *corpus* bíblico y la de las costumbres tribales de los beduinos de su tiempo. Otros apuntan a una visión más abierta de la mujer si la comparamos con la de los anteriores conjuntos doctrinales. Más significativa y esclarecedora, en mi opinión, es la lectura de dos estudios recientes consagrados, uno, a los dichos o alhadices del Profeta y su vinculación con la tradición oral de los nómadas —*Al Sira. Le prophète de l'islam raconté par ses compagnons*, de Mahmud Husein— y otro, breve pero enjundioso, *L'amitié du prince*, del marroquí Mohamed Ennaji, en el que la cala en las raíces del léxico beduino nos lleva a la raíz de los problemas que afectan al islam de hoy, no sólo con respecto a la mujer, sino también en su dimensión teocrática. Pero el tema es inabordable, y me detendré aquí a fin de retomar el hilo de mis reflexiones.

El monopolio político, social y moral del nacional catolicismo español, reproducido en el ámbito familiar y en el de los colegios religiosos en donde intentaron formarme o, mejor dicho, deformarme, no me procuró herramienta intelectual alguna, y así, mi aprendizaje cultural fue autodidacta y forzosamente desordenado, al vaivén de lecturas diversas y a menudo antagónicas, pero, a fin de cuentas, fructíferas. Con mi exilio voluntario a París, las cosas cambiaron. La vida de las mujeres de mi entorno no respondía en modo alguno a su presunta vocación reproductiva y hogareña. Su emancipación, por incompleta que fuera, contribuyó a emanciparme también a mí y a percibir de forma distinta la relación entre los dos sexos. Pero fueron Mayo del 68 y mi posterior estancia en Nueva York como profesor visitante, los que me abrieron definitivamente los ojos. Tuve la suerte inmensa de conocer y frecuentar a Susan Sontag, abanderada de las ideas del *Women's Liberation Front*, y le propuse que respondiera a un cuestionario sobre el tema para la revista *Libre* que, con un puñado de escritores iberoamericanos y españoles exiliados, editábamos en París. Las reflexiones de mi amiga, publicadas en el segundo número de la revista, pueden ser vistas ahora como evidentes, pero, en aquellas fechas —hace 35 años—, su radicalismo y contundencia modificaron de modo definitivo mi percepción de la realidad del problema:

«Entre la lucha para liberar a las mujeres y la lucha para liberar a los esclavos hay algunos paralelos sorprendentes —por ejemplo, los argumentos expuestos *contra* su emancipación. Durante

miles de años, prácticamente todo el mundo daba por supuesto que correspondía a la “naturaleza” de la especie humana el que algunos pueblos fuesen superiores —destinados por tanto a ser amos— y otros inferiores —y condenados por ello a ser esclavos. Hace unos ciento cincuenta años tan sólo que algunos elementos importantes de las clases gobernantes empezaron a sospechar que la esclavitud no era, a fin de cuentas, “natural”.

Esta intuición audaz, que acompañó la abolición mundial de la esclavitud, nos parece hoy obvia. Si algo nos sorprende es el por qué tomó tanto tiempo en abrirse paso a través de las teorías baratas usadas para justificar racionalmente la esclavitud. Pero podemos mostrarnos más indulgentes con la miopía de nuestros antepasados si advertimos que la opinión acerca de la emancipación de las mujeres se halla hoy en el mismo punto en que se hallaba la referente a la emancipación de los esclavos hace dos siglos. Como durante los milenios de aceptación indiscutida de la esclavitud, la antiquísima opresión de la mujer se justifica invocando a la “naturaleza” —a presuntas desigualdades “naturales” de la especie humana que todavía parecen obvias y verdaderas. La inmensa mayoría de las gentes de este planeta —tanto mujeres como hombres— están profundamente convencidas de que las mujeres poseen una “naturaleza” distinta de los hombres, y que estas diferencias “naturales” hacen que la mujer sea inferior. Pues el contenido específico de estas supuestas diferencias innatas entre mujeres y hombres implica una escala de valores en la que las cualidades atribuidas a la mujer son claramente menos estimables que las asignadas al hombre. “Masculinidad” es sinónimo de competencias, autonomía, dominio de sí, espíritu de riesgo, ambición, independencia, racionalidad; “feminidad” es sinónimo de incompetencia, debilidad, irracionalidad, pasividad, ausencia de competitividad, belleza. La mujer es educada para ser un adulto de segunda clase, para una agradecida y concienzuda dependencia del hombre.»

Uno de los argumentos expuestos por Susan Sontag que más me impresionaron en su denuncia del prejuicio milenario contra la mujer fue el de su

referencia al lenguaje. La gramática, decía, es la última arena del lavado de cerebro sexista. Tenía totalmente razón. La gramática confunde las nociones de «varón» y de «ser humano» en un término ambiguo, «hombre», del que la mujer no forma parte. Ya en mis cursos de la *New York University*, algunas alumnas me habían sorprendido al referirse a Dios en femenino en los escritos que me presentaban: *She* —Ella—, en vez de *He* —Él. Cuando les pregunté acerca de ello, me respondieron, muy naturalmente, que, en la medida en que Dios no tiene sexo conocido, el uso del género femenino era tan válido como el masculino. Inspirado por esos razonamientos, se me ocurrió la idea de repasar los dichos, proverbios y sentencias de nuestro refranero alusivos a la mujer que figuraban en el Diccionario de la Real Academia de la época. La antología que expuse en mi ensayo, «Los refranes de la tribu», publicada en 1977, durante nuestra transición democrática, ocupaba bastantes páginas y no puedo reproducirla aquí. Citaré tan sólo los dos primeros ejemplos de este doble rasero:

Mujer del arte, de la vida, airada, etc. Ramera. [Arte, vida, aire, conducen a la prostitución. Mujer sin arte, mujer de la muerte, mujer sin aire se aplican *a contrariis* a las que se mantienen «honestas».]

Mujer mundana, perdida o pública. Ramera. [El hombre mundano no es un hombre perdido ni mucho menos macarra. En cuanto a las diferencias entre «hombre público», promovido a las cimas de la fama, y «mujer pública», arrojada a los infiernos del desprecio, dejamos la conclusión a juicio de nuestras lectoras y lectores.]

Pero volvamos la vista al mundo de hoy. Pese a los grandes avances políticos y sociales de la igualdad de sexos en las últimas décadas —España es un buen ejemplo de ello—, la tradición patriarcal domina aún en el 80% de la humanidad. La lucha tenaz y valiente de grupos y asociaciones feministas en países como Marruecos, Turquía o India nos retrotrae a la que llevaron a cabo a comienzos y mediados del pasado siglo sus hermanas europeas y norteamericanas. Saben, como sabían éstas, que para que las cosas sean posibles un día, hay que reclamarlas cuando parecen todavía imposibles: sólo así, su ridiculizada utopía será una realidad. Pienso en el expoliado y casi siempre tiranizado continente africano, en Iberoamérica, en los países

musulmanes en donde el peso de las tradiciones y prejuicios condenan a la mujer a un estatus inferior, bajo la tutela de su padre, marido o hermano, como un menor de edad.

La descripción de la gran madraza femenina de Islamabad por la directora de *Casa Asia*, Eva Borreguero —«Pakistán: ¿por qué la Mezquita Roja?», *El País*, 26 de julio de 2007—, resume gráficamente los mecanismos educativos destinados a encerrar a niñas y adolescentes en el espacio del hogar, como futuras esposas y madres, en una «cadena de amor y obediencia», en la que el supuesto amor se expresa en forma de acatamiento al varón. El parecido con la educación católica de las monjas en la España de hace unas pocas décadas es sobrecogedor.

En el curso de las conferencias y debates de esta vigésimo cuarta Universitat d'Estiu d'Andorra tendremos ocasión de escuchar distintas intervenciones sobre la situación concreta del problema en diferentes ámbitos geográficos. Como en el caso del racismo y de las diferencias culturales, esta diversidad de situaciones ante las que nos hallamos evitará la trampa de generalizaciones tan injustas como nocivas. La situación de la mujer en Marruecos no es la de Sudán, la de Yemen o Arabia Saudí no es la de Malasia, la de Senegal no es la de Somalia, etcétera. También deberemos recordar que la mejora de las leyes no evita el peso del prejuicio y conducta machistas, como muestra el reciente «Informe internacional de violencia contra la mujer» del Centro Reina Sofía: su incidencia en sociedades tenidas por avanzadas, como Hungría, Finlandia, Bélgica o Austria. Todos escucharemos, argumentaremos y aprenderemos a matizar. Las leyes, por justas que sean, frenan la agresividad, pero no la eliminan. Del dicho al hecho hay un gran trecho. Conocer la prodigiosa diversidad del planeta será siempre la forma más segura de contribuir a la erradicación de leyes civiles o religiosas, tradiciones y costumbres que avalan la supuesta inferioridad de la mujer. Agradecemos, pues, a l'Universitat d'Estiu d'Andorra la oportunidad de colaborar en ello.

Le savoir-faire, a-t-il un sexe ?
La construction des qualifications féminines
dans les industries métallurgiques.
France-Grande Bretagne, 1914-1939

Laura Lee Downs

Doctora en història a les universitats de Columbia i Harvard.

Directora d'estudis a l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), directora del Programa de recerca interdisciplinària sobre les illes britàniques a l'EHESS de França.

Especialista d'història comparada França-Anglaterra (segles XIX-XX), història social i de gènere. Premiada amb l'Excellence in Research Award de la Universitat de Michigan i amb el premi John Simon Guggenheim Memorial Foundation Fellowship l'any 2001.

Dilluns 27 d'agost

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont souvent justifiées en ayant recours à un discours qui se réfère à l'autorité de la « Nature ». Ainsi, ce qui relève des conventions humaines est sans cesse reporté au domaine de l'inéluctable : la biologie. Ceci est particulièrement évident dans le monde du travail industriel, où les divisions techniques entre un travail de force et un travail délicat et minutieux s'expriment également comme divisions sexuées qui organisent le travail et la chaîne de commandement au sein de l'usine. Étant aujourd'hui les héritiers de systèmes de production industrielle organisés selon une distinction hiérarchique des sexes, il est d'autant plus important d'en montrer les origines et les logiques sous-jacentes. D'où mon intérêt pour les industries mécaniques et métallurgiques pendant la Première Guerre Mondiale, moment où ces industries, par tradition masculine par excellence, furent massivement investies par des ouvrières. En étudiant les modalités de l'intégration des femmes dans ce monde masculin, j'espère élucider les mécanismes par lesquels les patrons, toujours soucieux d'assurer leurs profits mais aussi un ordre socio productif stable au sein de leurs usines, s'emparaient de la distinction de sexe pour reconfigurer l'organisation technique et sociale du travail.

Il est donc question d'explorer la mise en place de nouvelles divisions sexuées du travail et leurs logiques sous-jacentes. Mais il est également question de comprendre la durabilité de ces nouvelles divisions car, une fois construites, ces nouvelles frontières d'inégalité entre les sexes peuvent se déplacer, se recomposer même selon leur logique originale. Mais elles ne s'effaceront jamais.

Le savoir-faire, a-t-il un sexe ? Quelles tâches pour tel sexe ? Plus profondément, comment une division sexuée de travail est-elle construite ? Par quelle logique les patrons, supposés être toujours au service d'une raison capitaliste, sont-ils poussés à cantonner la main-d'œuvre féminine dans une

gamme restreinte d'emplois, malgré le fait que cette main d'œuvre coûte relativement peu cher ? Voici quelques-unes des questions qui m'ont dirigée vers le monde des usines métallurgiques et mécaniques en France et en Grande Bretagne pendant et après la Première Guerre Mondiale. Le choix de cette industrie à cette époque-là s'explique par la mobilisation industrielle de 1914-1918, qui transformait ces usines des espaces masculins en espaces mixtes, structurés par de nouvelles divisions sexuées de travail. Ainsi, cette mobilisation entraîna une transformation à la fois technique — « rationalisation » et mécanisation du travail — et sociale — féminisation massive d'une main d'œuvre traditionnellement masculine — de ces industries, une transformation qui fut soutenue, et parfois forcée, par l'État. C'est donc à cause de la guerre de 1914 que les femmes entrèrent en nombre dans les usines métallurgiques, qui fabriquaient des machines, des automobiles, des produits électriques. Mais au-delà, elles y entrèrent surtout grâce aux restructurations industrielles allant de pair avec un discours « de genre », qui explique, soutient et construit la notion d'un être auparavant inexistant : la femme métallurgiste.

La Guerre avait disloqué les deux structures sur lesquelles cette industrie reposait avant le conflit : un marché du travail caractérisé par la ségrégation sexuelle, où les employeurs recrutaient une main-d'œuvre composée en majorité écrasante d'hommes — 94,5% — ; un processus de travail organisé autour de l'ouvrier qualifié masculin directement engagé dans la production. Cette double dislocation fit s'écrouler à l'atelier les divisions fondées sur la qualification et les structures d'autorité d'avant-guerre, créant une situation de fluidité qui constitua le prélude à leur redéfinition. Fait non moins important, la guerre plaça les ouvrières au cœur des transformations plus larges du processus de travail, juxtaposant des changements importants dans la technologie et l'organisation du travail à l'afflux soudain des femmes. La Première Guerre Mondiale forgea donc un lien durable entre les nouvelles formes et techniques du travail et la nouvelle main-d'œuvre féminine.

L'attitude similaire adoptée par les chefs d'entreprise français et britannique face à la nécessité de réorganiser les processus de production, tout en intégrant une nouvelle main-d'œuvre féminine, est tout à fait significative. Malgré des différences de culture politique, d'organisation industrielle, et même de niveau de développement industriel, les patrons des deux pays réagirent aux transformations de la technique et de la main-d'œuvre en recou-

rant à une nouvelle distinction, celle du genre, qu'ils intégrèrent au système existant de différenciation des savoir-faire. De part et d'autre de la Manche les patrons reconfiguraient les divisions qui organisaient le travail et les structures d'autorité dans l'atelier selon leur propre conception de la façon dont les différences entre les sexes pouvaient avoir un effet sur le travail à la chaîne ou à la machine. On voit alors des rapports s'établir entre certaines conceptions du travail, des qualifications, et des sexes.

En redessinant les frontières horizontales qui partageaient le processus de fabrication, les employeurs définirent de nouvelles formes de travail qui étaient, pour la plupart, moins qualifiées. Ils créèrent ainsi toute une gamme de tâches fragmentées dont quelques-unes demeuraient qualifiées, mais dans un cadre plus restreint qu'auparavant. Les autres, constituées par une série de gestes rapides et répétitifs, étaient plus ou moins déqualifiées. D'abord contraints par le manque d'hommes qualifiés à affecter des femmes à nombre de ces nouveaux postes, les patrons forgèrent bientôt un lien positif entre ouvrières et travail à la tâche, en fondant ce lien sur une analogie imaginaire entre les attributs distinctifs des femmes par rapport au travail — rapidité, dextérité, patience — et la nature du travail parcellisé. Il en résulta une structure inégalitaire jugée nécessaire et rationnelle, justifiée par des différences « naturelles » intangibles, évoquées à travers un langage sexué sur le savoir-faire.

Ainsi, même si les impératifs dictés par la production de guerre firent franchir aux femmes le seuil de l'industrie métallurgique, strictement réservée aux hommes avant la guerre, la division sexuelle du travail n'a pas subitement disparu pendant la guerre. En Grande Bretagne comme en France, les patrons choisirent de reconstituer cette différence à l'intérieur même du processus de production, plutôt que de profiter de l'occasion pour faire baisser le coût du travail en renonçant au principe de la division sexuelle. La différence sexuelle, qui avait jusqu'alors servi à exclure les femmes, allait être désormais utilisée pour diviser le travail, dans le cadre du nouveau processus de production fragmenté.

Il n'est pas réellement surprenant que les patrons aient modifié leur définition du savoir-faire pour prendre en compte la distinction sexuelle, car dans l'Europe du début du vingtième siècle, on considérait que la capacité « innée » des ouvriers à accomplir différents types de travaux — notamment le travail qualifié — était étroitement liée à l'organisation de la hiérarchie dans les ateliers. Les dimensions technique et sociale du savoir-faire consti-

tuaient les deux éléments à partir desquels on pourrait bâtir un ordre rationnel dans l'usine. Pourtant, en cherchant à comprendre et à contrôler la main-d'œuvre féminine — définie comme une catégorie particulière au sein d'un système de division des savoir-faire préexistants — les patrons choisirent bien malgré eux une stratégie qui allait faire perdurer la division sexuelle du travail adoptée pendant la guerre au-delà de l'Armistice. Si l'apparition simultanée des femmes et des nouvelles techniques liées à la guerre releva de la contingence, le nouveau discours des patrons sur le savoir-faire cimentait ce lien durablement.¹

Comment faisaient-ils cela, concrètement ? Pendant la guerre, les patrons avaient tenté d'évaluer la force du travail des femmes à partir des « données » sociobiologiques qui, selon eux, constituaient la nature profonde des femmes. La construction de ces faits résulta d'un mélange d'observation et de présupposés sur la nature des différences entre les sexes. Autrement dit, les patrons interprétèrent le travail des ouvrières à la lumière de ce qu'ils pensaient déjà du travail féminin en général et des femmes de la classe ouvrière en particulier. Ainsi les patrons français constatèrent, comme leurs homologues britanniques, que « le travail est plus soigneux et plus régulier que la précision des mouvements et l'acuité visuelle sont supérieures chez la femme ».² Elles ont « l'extrémité des doigts délicate », ce qui leur permet d'exceller dans les « travaux qui demandent une manipulation rapide et délicate », et de fait, elles surpassent régulièrement les hommes dans ce genre de travaux.³

En outre, elles étaient parfaitement faites pour les besoins répétitifs, car « la femme, quelle que soit sa maîtrise, apporte la même attention à refaire un travail. Cela doit tenir à sa formation, qui lui apprend à faire des travaux monotones et probablement à garder la liberté de sa pensée pendant que ses doigts agissent ».⁴ En fait, les patrons furent vite convaincus qu'il y avait quelque chose de féminin jusque dans la répétition des gestes eux-mêmes. Ils pensaient en effet que la rapidité, la dextérité, la précision et la régularité des gestes étaient propres à la femme, car ces qualités étaient issues de la division du travail domestique, où elles avaient pris forme et sens avant d'être importées dans l'usine. C'est pourquoi, lorsque les patrons regardaient les ouvrières devant leurs tours, ils ne voyaient pas que leur gain en précision et en rapidité pouvait s'expliquer par l'automatisation sans précédent de nouvelles machines américaines. Ils étaient certains d'assister à un

spectacle qu'ils avaient déjà vu auparavant , ils voyaient des femmes soumises au rythme immémorial du travail domestique :

« Les machines qu'elles dirigent travaillent comme celles des hommes, mais d'un rythme plus régulier, semble-t-il, plus continu, à cause de la douceur de leurs mouvements et à leur vigilance. Il reste de la ménagère dans la tourneuse d'obus et les femmes font de la métallurgie comme du tricot ».⁵

Les femmes paraissaient destinées au travail productif déqualifié par leur don « naturel » de vitesse et de dextérité, mais aussi par leur inclination personnelle ; quand elles étaient payées à la pièce, comme elles l'étaient presque toutes, elles se montraient extraordinairement avides de gagner le plus d'argent possible : « Dès qu'on les paie bien, on obtient plus des femmes que ce qu'on obtiendra d'aucun homme » notait le Directeur des Forges de la Loire.⁶ Le langage employé par ses collègues britanniques était plus cru : « Payez une femme à la pièce et elle travaillera comme une folle ».⁷ Et un inspecteur du travail français commentait avec une certaine acrimonie le zèle des femmes motivées par les primes : « La femme est économe, c'est une fourmi. Avec une prime à la production, on la fait travailler jusqu'à l'épuisement complet ».⁸

Or, tout en puisant dans des préjugés culturels au sujet de la différence entre masculin et féminin afin d'établir des divisions sexuelles appropriées à l'atelier, les patrons modifièrent ces mêmes notions en les important dans une sphère de production précédemment masculine. Les analogies domestiques n'étaient, somme toute, que des analogies, et les ouvrières métallurgistes produisaient des obus et des pièces métalliques, non des tricots. Néanmoins, le langage domestique qui revient fréquemment dans les évaluations que font les employeurs des attributs des femmes par rapport au travail suggère que les idées ont joué un rôle crucial lorsqu'il s'est agi de redessiner les frontières qui définissent l'atelier. La chose ressort de manière encore plus frappante lorsque les patrons abordent la question de l'initiative et de l'autorité à l'usine.

La fragmentation des tâches entraînait l'étalement dans l'espace des processus de travail : le processus de production qui était spatialement restreint dans le cadre d'une organisation plus artisanale s'étendait maintenant en longues chaînes de travail aux pièces, à mesure que les tâches qualifiées

étaient décomposées en leurs éléments constitutants. Cette décomposition pouvait construire dix, douze ou même vingt-deux tâches différentes, allant des travaux lourds et non-qualifiés, comme l'emboutissage des grosses pièces, aux tâches bien délicates, exigeant de l'habileté et une bonne connaissance des outils manuels comme des limes et des calibres aux spécifications très précises. La coordination de ces éléments individuels ne revenait plus à des professionnels qualifiés. En vertu de l'organisation du travail propre à la production en série, la direction devait intervenir directement afin de maîtriser un processus de fabrication de plus en plus étendu. Dans ce contexte, le caractère distinctif des femmes résidait non seulement dans leur aptitude « intrinsèque » au travail à la tâche rapide et répétitive, mais aussi dans leur manque « naturel » d'initiative. En 1918, un inspecteur du travail, Pierre Hamp, résume la perception de plusieurs patrons :

« La femme, disent ses critiques industriels, n'a pas l'attention soutenue et inventive. Elle n'est capable que d'automatisme. Dans le contrôle des pièces, elle vérifie bien ce qui a toujours la même forme, où il suffit d'une répétition du regard, non d'une recherche. C'est la maille du crochet et de la dentelle. Mais il ne faut pas demander à la femme une vigilance impromptue : elle parallélise, elle compare, elle n'invente pas ».⁹

Ce manque d'initiative présumé n'était pas toujours considéré comme un défaut. Pour certains industriels —souvent des hommes qui voulaient conserver après la guerre cette organisation plus fragmentée et mécanisée où dominait le travail répétitif—, c'était la raison de la réussite des femmes dans l'usine rationalisée. Epargnées par l'ambition qui dominait les hommes, les femmes pouvaient se concentrer sur le travail du moment, même s'il était ennuyeux. Comme le dit un employeur français, « un spécialiste homme se dégoûte de son travail au point de le faire aussi mal qu'un médiocre ouvrier. Au contraire, la femme, quelle que soit sa maîtrise, apporte la même attention à refaire un travail ».¹⁰ Qu'il soit tenu pour vice ou pour vertu, pour inévitable ou pour guérissable, ce manque d'initiative présumé des femmes était presque toujours considéré par des employeurs comme un attribut de sexe. Ainsi, l'excellence des femmes dans des travaux répétitifs était le produit conjoint de ce qu'elles étaient —rapides et habiles— et de ce qu'elles n'étaient pas —imaginatives et ambitieuses, c'est-à-dire des hommes.

De cette manière, les employeurs concluaient que l'exécution patiente par les femmes des travaux rapides et précis provenait de qualités qui leur étaient propres, et non pas des structures de production de masse où étaient engagés les nouveaux travailleurs des deux sexes. La réification des femmes comme travailleurs répétitifs par excellence s'accordait également avec l'insistance des employeurs à rappeler que les hommes étaient particulièrement mal adaptés à ces nouvelles formes de travail. L'agitation permanente et l'imagination de l'homme —qualités des bons mécaniciens qualifiés— faisaient obstacle à la capacité des hommes moins qualifiés à exécuter convenablement les travaux répétitifs. Ainsi, alors qu'au départ (1914-16) les tâches répétitives simples étaient attribuées à des ouvriers inexpérimentés des deux sexes, les patrons affichèrent par la suite leur préférence pour les femmes : « Il est bien plus simple, en effet, de trouver des femmes pouvant très bien s'acquitter de cette tâche que des hommes qualifiés qui, pour le même salaire, sont en général capables tout au plus d'occuper un emploi de manœuvre » affirme un inspecteur du travail français.¹¹

En réservant des catégories entières de tâches répétitives aux femmes, les employeurs distinguaient le travail des femmes non qualifiées et celui des hommes non qualifiés, assignant aux femmes « les opérations légères qui demandent un doigté léger et ainsi de suite » et aux hommes tout le « travail physique » : « Si les détonateurs sont faits sur des tours à revolver [machines semi-automatiques], elle fera trois fois le travail d'un homme », affirmait un patron britannique. « Dans la production des détonateurs, où vous avez beaucoup de petites pièces, les doigts des filles réussiront beaucoup mieux qu'un homme, qui a les doigts raides et maladroits » déclarait un autre.¹²

À la fin de la guerre, la distinction des types de travail était devenue une distinction ancrée dans les personnes elles-mêmes. Les femmes non qualifiées étaient définies alors comme « des manœuvres d'une qualité un peu plus délicate », et les patrons fondaient cette distinction sur une nouvelle division sexuée du travail, qui attribuait aux femmes et aux hommes non qualifiés des rôles complètement distincts dans le processus de production.¹³ Les hommes non qualifiés étaient employés aux tâches lourdes et physiques —soulever et transporter des charges, fournir la chaîne en matériaux, nettoyer les équipements lourds— tandis que les femmes non qualifiées étaient systématiquement postées sur des machines ou à l'assemblage. Quand un

ouvrier non qualifié était promu, son premier poste consistait à assurer le travail machinal et routinier des ouvrières non qualifiées. Pourtant, cette distinction technique entre hommes et femmes n'eut aucune incidence sur la grille des salaires. En Grande Bretagne, les femmes touchaient rarement plus de la moitié du salaire des hommes non qualifiés ; en France, elles arrivaient aux environs de 75 à 80% — après 1925.¹⁴ Dans les deux pays, les employeurs justifiaient cet écart par le principe selon lequel les femmes « normales » bénéficiaient déjà du salaire d'un homme — en tant que filles ou épouses — et n'avaient pas besoin de gagner autant elles-mêmes.

Lorsqu'il s'agissait des hommes, au contraire, les patrons n'invoquaient jamais les besoins des ouvriers pour fixer les tarifs. Ils s'appuyaient plutôt, de manière tout à fait explicite, sur leur évaluation de la valeur de l'individu pour l'entreprise. Mais en réalité, les salaires des hommes, comme ceux des femmes, étaient fondés sur une évaluation préalable des savoir-faire et des qualités propres à chaque catégorie de main-d'œuvre, et les femmes étaient considérées comme une catégorie à part. Dans les deux pays, les patrons étaient convaincus que le talent « naturel » des femmes leur donnait la capacité technique d'accomplir, sans y avoir été formées, des travaux dont les hommes non qualifiés étaient incapables. Les employeurs voyaient donc bien que les femmes nouvellement entrées à l'usine, sans formation, pouvaient effectuer des tâches dont les hommes sans formation étaient incapables. Ils comprenaient aussi que cet état de fait était lié, d'une certaine façon, à une division sociale du travail plus générale, qui dressait les filles à faire usage de leurs mains pour les travaux domestiques — tricot, broderie, dentelle et couture. Mais ils semblaient incapables de distinguer ces capacités des caractéristiques « éternelles » de la femme. Ainsi réifiaient-ils les savoir-faire des femmes comme des qualités qu'elles apportaient avec elles, en tant que femmes, dans l'usine. Cette manière de raisonner était moins adaptée au travail qualifié, puisque dans ce domaine, les ouvriers des deux sexes gagnaient leur formation et leur expérience une fois entrés à l'usine, c'est-à-dire sous les yeux des patrons.

La classification des femmes comme source de main-d'œuvre qualifiée s'inscrit dans le contexte d'une redéfinition plus large de la qualification du travail après 1914 car la rationalisation n'a pas pris la forme d'un processus linéaire de déqualification. Bien au contraire, la mécanisation de la métallurgie et la réorganisation du travail, loin d'exercer une pression uniforme

poussant à la baisse du niveau des qualifications, reconfiguraient les savoir-faire, valorisant les compétences des uns —les outilleurs— et décomposant ou supprimant celles des autres. Les divisions du travail successives redéfinissaient progressivement le rôle des artisans qualifiés, peu à peu retirés du travail productif pour être nommés contremaîtres ou envoyés à l'atelier d'outillage. Ces hommes-là, qui avaient une connaissance approfondie d'une grande variété de machines et de processus de production, étaient indispensables pour régler et entretenir la gamme toujours plus large et plus complexe des machines-outils semi-automatiques.

Cette désagrégation partielle du métier, qui redéfinissait le rôle des artisans qualifiés, créait un large éventail de travaux répétitifs, dont certains nécessitaient une grande adresse technique, et même une formation et de l'expérience. Ces travaux répétitifs « très qualifiés » demandaient un grand professionnalisme, du jugement, mais aussi de la force, de la précision, de l'habileté pour manipuler les différents outils manuels —la distinction main/machine est très importante pour déterminer le niveau de qualification requise. Il fallait plusieurs semaines simplement pour apprendre à utiliser les jauges, les micromètres et les outils qui servaient à régler minutieusement la forme et les dimensions d'une pièce de métal ou d'un minuscule pas de vis. Il fallait encore de nombreuses semaines supplémentaires de travail, voire des mois, avant qu'une ouvrière ne développe le « bras fort et le doigté délicat » sans lequel elle perdrait le contrôle de la machine et abîmerait à la fois l'outil et l'obus.¹⁵ Une nouvelle distinction technique s'affirmait à travers les transformations du processus : à côté de celle de l'ouvrier professionnel traditionnel « bon à tout faire », apparaissaient une nouvelle catégorie de travail répétitif qualifié —un travail qui demandait des compétences plus étroitement définies par la tâche.

Cette distinction nouvelle allait à l'encontre des anciennes notions de qualification et dessinait quelque chose de tout à fait inédit, qui vint par la suite se greffer sur la vieille conception artisanale de la qualification. Mais les patrons, qui étaient en quête de nouvelles stratégies pour gérer la main-d'œuvre dans le cadre du processus de production réorganisé, apposait sur cette distinction technique le sceau de la différence sexuelle, en confrontant le savoir-faire « technique et d'initiative » des hommes de métier à celui des femmes, fait « d'habitude et d'imitation » : « La formation spécialisée des femmes n'était pas conçue pour en faire des experts [...] de métier, écrit

l'éditeur du magazine d'affaires *Système* sur la formation des femmes qualifiées. Le but était de former les femmes à connaître complètement une seule machine, ou un seul groupe de machines [...], leur donnant ainsi un savoir-faire d'habitude et d'imitation et non pas un savoir-faire technique et d'initiative ».

Dans l'esprit des patrons, les qualités d'un bon ouvrier qualifié polyvalent étaient radicalement opposées à celles qui étaient requises pour fournir un résultat satisfaisant dans un travail répétitif qualifié. À la fin de la guerre, ces deux types de savoir-faire étaient définis comme antinomiques, en termes de différence sexuelle : « Tout travail demande un savoir-faire, mais le savoir-faire requis pour un travail répétitif est beaucoup plus facile à acquérir que le savoir-faire nécessaire aux travaux polyvalents, affirme le directeur de la EEF en octobre 1918. Il faut un ouvrier de première classe pour le travail polyvalent, pour faire les jauges, les calibres et tout ce qui permet de faire vite et bien le travail répétitif. Une femme est l'idéal pour le travail répétitif et c'est ce que j'appelle un travail de femme ».¹⁶

Alors que leur description du travail répétitif « hautement qualifié » des femmes ressemblait étonnamment aux rapports sur le travail semi qualifié des hommes, les patrons refusaient obstinément de rapprocher les deux catégories. Ils préféraient sexuer les deux types des savoir-faire et les traiter comme s'ils étaient complémentaires. Ainsi, certains ouvriers qualifiés apparaissent doués de cette capacité exclusivement masculine d'accomplir une large gamme de travaux du début à la fin, et de passer d'un travail à l'autre sans perdre la cadence. L'ambition, la curiosité et l'imagination qui faisaient d'eux des mécaniciens — leur prédisposition « innée » d'hommes à bricoler les machines — les rendaient incapables de se soumettre à l'effort de rythme et de concentration nécessaire aux travaux à haut degré d'habileté et d'expertise manuelles. De la même façon, il n'hésitait pas à louer les qualités des femmes, qui excellaient dans les travaux répétitifs les plus délicats, nécessitant un savoir-faire des plus poussés. Leurs performances n'étaient pas seulement dues à des aptitudes proprement féminines à l'habileté et à la concentration, mais aussi au fait qu'il leur manquait, par définition, l'initiative, l'ambition, le « génie instinctif et l'amour des machines ».¹⁷ Aux yeux des patrons, les femmes étaient douées pour les travaux répétitifs, tout simplement parce qu'elles n'avaient pas, en principe, cet « amour des machines ».

Les deux types de compétences ainsi définis se fondaient sur deux conceptions opposées de la nature humaine. Dans la première, l'ouvrière au poste répétitif faisait corps avec la machine qu'elle dirigeait, elle exécutait sa tâche avec une régularité et une précision dignes d'une mécanique. Ce qui comptait vraiment, la source de cette réussite, n'était pas dans la femme qui exécute le travail, mais en dehors, dans l'homme qualifié qui avait fabriqué ses outils, dans le planificateur qui avait conçu la ligne de production, ou dans l'esprit mécanique désincarné qui laissait sa trace dans les machines qu'il inventait. Comme le dit un patron britannique : « Nous mettons le cerveau dans la machine avant que les femmes commencent ».¹⁸

Au contraire, celui qui fait un travail non répétitif effectue un travail authentiquement humain, fruit de son libre arbitre et de sa volonté, expression tangible d'un désir intérieur, d'un instinct créatif. La capacité à agir de l'opérateur, sa volonté et sa dépendance, étaient des concepts servant à définir une hiérarchie de l'atelier qui, après 1914, allait reposer sur la sexualisation des notions de savoir-faire, d'initiative et de travail répétitif. Ce n'est donc pas un hasard si les notions de savoir-faire et de sexe étaient toutes deux présentes dans la distinction établie entre tâches répétitives et non répétitives. Le travail répétitif assigné aux femmes dans l'usine métallurgique rappelait manifestement leur labeur domestique, cyclique et en un certain sens involontaire — car répondant aux besoins et à la volonté des autres. Même s'il demandait beaucoup d'habileté et d'expérience, ce type de travail laissait peu de place, voire pas du tout, à l'initiative de l'ouvrière non qualifiée, qui dépendait de la « volonté » de la machine. Même le plus qualifié des travaux répétitifs était en fin de compte défini par quelqu'un d'autre : le jugement nécessaire pour manier les outils et faire des réglages fins était soumis aux choix omnipotents de la direction, qui définissait le processus global où l'ouvrière qualifiée devait s'insérer.

Il n'est peut-être pas surprenant de voir les employeurs tenir un discours sexué sur les deux types de savoir-faire alors que le problème de leur distinction s'était d'abord posé dans l'atelier. Comme figure de la « complémentarité dans la différence », la différence sexuelle permettait aux employeurs d'explicitier l'interdépendance — et l'inégalité — entre les nouvelles formes de savoir-faire et les anciennes, à l'intérieur d'un processus réorganisé. Conçue comme un système d'oppositions naturelles et pérennes, elle allait infiltrer, après 1914, le système de division et de hiérarchie constitutif de

l'atelier. À la fin de la guerre, les employeurs avaient inscrit la distinction entre le savoir-faire de la répétition et le savoir-faire de la polyvalence dans une différence biologique « innée », qui classait dans tous les cas le savoir-faire des femmes —aux postes répétitifs— en dessous de celui des hommes : « Du fait de certaines différences de mentalité, il est tout à fait certain que les femmes ne peuvent devenir des mécaniciens qualifiés, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, conclu le comité parlementaire britannique sur le travail des femmes dans les industries de guerre. D'autre part, une femme apprend rapidement n'importe quel travail. Elle est intelligente, obéissante et généralement bon ouvrier, et lorsqu'elle s'est familiarisée avec les détails d'une certaine opération, elle continue à répéter cette opération de manière satisfaisante. »¹⁹

Le travail et l'identité sociale des travailleurs se confondaient ainsi dans une organisation du travail ancrée dans la stratification de la main-d'œuvre. Cela ne doit pas nous surprendre, puisque cette stratification reposait sur la présomption fondamentale que l'être social possède des capacités productives différentes et complémentaires. Les différentes classes composant la main-d'œuvre pouvaient, à la limite —comme en temps de guerre—, effectuer le travail des autres. De fait, les patrons évoquaient souvent la production de guerre en termes de confusion et de franchissement de frontières entre catégories. Comme le disait un patron britannique, non sans un certain sens de la formule : « Les garçons seront des hommes et les filles des garçons ».²⁰ Et pourtant ces dirigeants pensaient que ces catégories étaient incommensurables à long terme : chacun était capable de remplir la tâche de l'autre, mais dans le meilleur et plus efficace des mondes, chacun accomplirait seulement les tâches les plus adaptées à ses qualités déterminées par le sexe et la qualification. Ce fut pendant l'après-guerre qu'on définit précisément la frontière. Après 1918, alors même que l'expérience de la guerre avait montré, par exemple, que le travail répétitif était en vérité un travail de femme, les entreprises qui s'en tenaient à la politique du retour aux « hommes seulement » agissaient en dépit du bon sens en engageant des hommes pour des travaux qui, selon les lois de la nature, devaient pourtant être effectués par des femmes exclusivement : « La plupart des entreprises font faire le travail des femmes par les hommes et l'appellent un travail de l'homme, se plaignait un officier de la EEF en octobre 1918. C'est une chose qu'il faut étroitement surveiller [...] afin de fixer une ligne de démarcation ».²¹

Pendant l'entre-deux-guerres, les discours des patrons français et britanniques semblent indiquer que les politiques d'entreprise cherchaient à stabiliser cette ligne de démarcation. Mais comme ces hommes avaient réussi à défendre les grilles salariales stratifiées en fonction de la hiérarchie, ils avaient clairement intérêt à faire baisser le coût du travail en s'appuyant sur la flexibilité ; or, pour ce faire, il leur suffisait de déplacer la ligne qui distinguait le travail des hommes de celui des femmes. En effet, l'insistance des patrons sur les distinctions techniques entre les formes de savoir-faire des hommes et des femmes rejoignait l'idée que les femmes étaient, par définition, une main-d'œuvre peu coûteuse. C'est pourquoi les patrons ne cessèrent de modifier la limite sexuelle séparant les hommes des femmes dans les usines mécaniques et métallurgiques en fonction d'un discours sexué sur le savoir-faire.

Les contours de la différence féminine, telle que la définissaient les employeurs de la métallurgie, concordaient donc tout à fait avec les exigences d'un processus de travail parcellisé. Ainsi, les idées sur la différence des sexes, qui servaient auparavant à exclure les femmes des usines métallurgiques, furent adaptées à l'inclusion des femmes dans cette industrie traditionnellement masculine, mais de manière segmentée dans une organisation du travail elle-même redéfinie. Il faut souligner que c'est en raison des restructurations effectuées que certains secteurs du travail métallurgique étaient rendus désormais « féminins » ; une substitution ou un « rappel » des hommes après-guerre n'avait donc plus de sens dans la mesure où les nouvelles tâches elles-mêmes avaient été définies comme féminines. En 1917, donc, un industriel français écrit :

« Nos [ressources] nationales seraient bien mal utilisées si l'on voyait l'ouvrier reprendre certaines professions ou certains travaux auxquels les femmes peuvent aisément s'adapter. Citons, par exemple, l'estampage, le décolletage, le tournage des pièces dont le poids ne dépasse pas celui qu'une femme peut aisément manier ».²²

Deux ans plus tard, un de ses collègues britanniques — Sir Alfred Herbert, fabriquant de machines-outils — esquissait la logique économique qui sous-tend cette nouvelle division sexuée des tâches : le travail répétitif et routinier de l'ouvrière servirait de soutien pour alléger le travail des hom-

mes, « elle soulagera l'ouvrier de la routine fatigante, et lui permettra de donner toute sa mesure dans la partie supérieure de son métier, selon le souhait de tout ouvrier intelligent ».

En somme, ces femmes, dont les employeurs ont très vite reconnu les qualités, ont cependant été cantonnées aux plus bas échelons de la hiérarchie car leurs aptitudes « naturelles » — dextérité, rapidité, résistance à la routine, capacité d'imitation — jugées adaptées aux travaux répétitifs n'ont jamais été considérées comme une véritable qualification. Parallèlement, une échelle des salaires séparés pour les hommes et pour les femmes fut adoptée dans les deux pays, sous le double prétexte que le salaire féminin était un salaire d'appoint, et que l'emploi des femmes exigeait des investissements supplémentaires dont le coût pouvait être défalqué par un système d'abattement. Au-delà du conflit et de la démobilisation brutale des femmes, le processus de féminisation a vite repris et les nouvelles hiérarchies productives se sont diffusées au rythme inégal des progrès de la rationalisation du travail dans les différentes branches des métallurgies anglaise et française. Aussi, des disparités sectorielles sont-elles apparues dans les deux pays entre les industries lourdes restant organisées autour des ouvriers qualifiés masculins — la tôlerie —, les industries intermédiaires partiellement rationalisées employant entre 10 et 15% de femmes — les automobiles —, et enfin les industries dites « légères », qui furent nettement féminisées — 30% ou plus de femmes —, industries où la dissolution de l'ancienne organisation — artisanale — du travail est la plus avancée — les appareils électriques. La liaison entre taylorisation et emploi féminin est donc bien évidente dans les deux pays.

Alors, si l'expérience de la guerre avait ainsi construit un lien provisoire entre les femmes ouvrières et les nouvelles techniques ou les nouveaux systèmes de production de masse, ce sont les patrons eux-mêmes qui ont stabilisé ce lien de façon permanente en l'enchâssant dans le langage hiérarchique de la qualification technique, et en ajoutant une nouvelle dimension féminine au système existant des différenciations du monde masculin — entre vieux et jeunes, qualifiés et non-qualifiés — qui opérait déjà dans le métier. Autrement dit, les patrons ont réorganisé les hiérarchies de production et ont redistribué les tâches entre les hommes et les femmes, suivant des principes dictés par leur compréhension des différences sexuelles — ou de « genre » — dans leur manifestation technique, selon que ces différences se présentaient

devant la machine ou à la chaîne de montage. Il en résulte que les patrons ont créé une échelle des hiérarchies techniques et sociales dans l'usine qui est construite par des relations — sociales et techniques — inégales. Ce système, perçu comme un aboutissement inévitable et rationnel — au sens économique —, s'enracine dans les différences « naturelles » des sexes et s'exprime dans un langage nouvellement sexué des compétences techniques.

La division sexuelle comme principe fondamental de l'organisation sociale trouvait donc une expression purement technique dans les usines métallurgiques en Grande Bretagne et en France après 1914. Dans ce contexte, le féminin se définit par la dextérité manuelle et la rapidité dans les tâches fragmentées et répétitives d'un processus du travail parcellisé. Le masculin, en revanche, se définit comme une puissance purement physique — et presque bestiale —, mais aussi comme la capacité exclusivement masculine de comprendre intégralement le processus de production, et donc d'assumer des postes de commande — contremaîtres, chefs d'ateliers — qui demande non seulement des compétences et des connaissances techniques, mais aussi l'autorité d'encadrer le travail des ouvriers et des ouvrières moins qualifiés.

Après 1914, donc, un discours sur les différences sexuelles s'entrecroisa avec un processus technique de « rationalisation » du travail, pour aboutir, finalement, à une restructuration industrielle, par l'effet d'une série de nouvelles divisions techniques et de nouvelles divisions sexuelles qui allaient influencer, désormais, le développement des industries métallurgiques dans les deux pays. Ces divisions ont créé dans ces industries un nouveau champ d'emplois féminins relativement bien payés — par rapport aux occupations traditionnellement féminines bonnes à tout faire, ouvrières dans les industries textiles, ou dans le vêtement. En outre, ce champ se développa de façon régulière après la guerre, selon les principes de division sexuelle des tâches élaborés et appliqués pendant la Première Guerre Mondiale.

Ainsi, la conviction très répandue que la division sexuelle constitue une frontière importante, stable et significative quant aux traits de caractère et aux compétences techniques, a joué un rôle essentiel dans les restructurations du travail industriel pendant la guerre et l'entre-deux-guerres. De plus, cette représentation se transforma pendant ce processus de restructuration progressive et sans fin. En fait, et dès le début (1914-15), le patronat exprimait la nouvelle division *technique* des tâches comme une nouvelle division

sexuelle du travail industriel puisant dans un discours des différences sexuelles, assez répandu en Europe à l'époque, qui organise l'espace social à partir des différences entre le masculin et le féminin. Cette différence définit les frontières entre les espaces publics et domestiques, entre les êtres dominants et les subordonnées, entre innovation et répétition, entre le dur et la douce. Ceci est bien résumé dans un proverbe français du XIX^e siècle: « À l'homme les travaux de bois et des métaux ; à la femme la famille et les tissus » Mais comme les historiennes du travail pendant l'ancien régime l'ont bien montré, cette division elle-même est l'aboutissement d'une lutte acharnée entre tailleurs et couturières dans le cadre des corporations urbaines des XVII^e et XVIII^e siècles. Ainsi, cette division « naturelle » entre la couturière et le métallo qui structurait le monde du travail urbain tout au long du XIX^e siècle fut, en effet, la conséquence d'une lutte féroce entre femmes couturières et hommes tailleurs, où les femmes gagnaient éventuellement le droit d'organiser leurs propres corporations, y compris des droits de production exclusive des vêtements pour les femmes et les enfants.²³ Cette lutte entre couturières et tailleurs produisit donc une nouvelle division sexuée du travail, qui fut transformée ensuite en division « naturelle », donc éternelle, entre tâches féminines et tâches masculines. On se demande s'il n'y a pas une sorte d'amnésie freudienne qui entoure les divisions sexuées au travail, car dès que ces frontières bougent, à cause des actions des ouvriers, du patronat ou même de l'État, la nouvelle division est très vite reportée du domaine de l'action sociale et politique à la sphère de la « Nature », soit dans le textile, soit dans la métallurgie ; soit pendant l'ancien régime, soit à l'époque contemporaine.

En 1990, Pierre Bourdieu avoua qu'il était frappé par les constances et les invariants, au moins au niveau des représentations, qui donnent aux formes de la domination masculine des allures d'éternité. Cette apparence est fondée sur le fait que les principes de vision et division les plus fondamentaux, dans la mesure où ils échappent aux prises de la conscience, échappent pour une part au changement. Par conséquent, « l'inconscient culturel » n'a pas d'histoire.²⁴ Autrement dit, on organise la vie à partir des différences de *genre* —à côté des différences de classe ou de race ou d'ethnie—, qui donnent une apparence universelle aux structures particulières et locales, car ces divisions de genre, de race ou d'ethnie sont censées se trouver partout, et sous les mêmes formes. Le discours sur les différences « universelles »

entre hommes et femmes se mêle à une division du travail particulière qui l'explique, la justifie et, ainsi, la fait fonctionner. Ainsi, l'arbitraire —la prétendue division « universelle » de genre— prend des formes concrètes, non arbitraires et « rationnelles », liées aux besoins du processus de production.

Or, comme l'histoire du travail pendant la Grande Guerre le montre bien, le contenu de ces divisions verticales —de pouvoirs et de droits— et horizontales —les formes du travail— est variable; ce qu'on appelle le travail d'une femme dans une usine métallurgique à St-Étienne peut très bien n'être confié qu'aux hommes dans les usines analogues de la région parisienne. La division sexuelle des tâches ne possède, donc, qu'une apparence de l'inévitable, d'éternelle. En réalité, elle a une histoire. Or, pour l'écrire, il faut analyser à la fois les discours sur les femmes —qui sont toujours des discours sur les hommes aussi, implicitement ou explicitement— et les pratiques sociales et économiques, techniques et politiques, des divisions entre hommes et femmes. Ainsi, on peut mieux comprendre comment se constituent des champs —lieux de travail, monde politique— à l'intérieur desquels les prétendues « différences fondamentales de sexe » reçoivent leurs formes spécifiques. L'histoire de genre nous invite donc, non seulement à remplacer les acteurs —mâles, blancs— tout en gardant le cadre de la discipline —plus ou moins— intact, mais à repenser notre métier d'une façon plus profonde, plus radicale.

Notes

- 1 Pour une élaboration de cet argument je me permets de vous renvoyer au Laura Lee Downs, *L'Inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans les industries métallurgiques en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel, 2002.
- 2 Commandant Emile-Auguste-Léon Hourst, *Le Problème de la main-d'œuvre : la taylorisation et son application aux conditions industrielles de l'après-guerre*, Paris, 1917, p 55. Pendant la guerre, Hourst était le directeur d'un arsenal national près de Paris.
- 3 Patron d'une entreprise d'armements à Leeds, cité dans Adam Kirkaldy, *Industry and Finance - War Expedients and Reconstruction*, 2 vols, Londres, 1917, 1^{ère} partie p 87, 129-30.
- 4 M. Panvin, directeur des Chantiers de la Loire, cité dans AN 94 AP 348, « Note II : le recrutement de la main-d'œuvre féminine », p 5.
- 5 Gaston Rageot, *La Française dans la guerre*, Paris, 1918, p 4.
- 6 AN 94 AP 348, « Note II : Le recrutement de la main-d'œuvre féminine », p 2. Un autre employeur déclare : « Je remplacerai tous les hommes par des femmes. Elles sont plus assidues au travail, plus âpres au gain ».
- 7 Le patron d'une usine d'armements à Birmingham, cité dans Kirkaldy, *Industry and Finance*, p 2.
- 8 Marcel Frois, *La Santé et le travail des femmes pendant la guerre*, Paris, 1926, p 43. Frois était inspecteur du travail au ministère de l'Armement.
- 9 Pierre Hamp, *L'Information ouvrière et sociale*, 7 avril 1918.
- 10 AN 94 AP 348, M Panvin, Note II : le recrutement de la main-d'œuvre féminine, p 5.
- 11 M. Lallemand, « Note sur les avantages et les inconvénients résultant de l'emploi des femmes comme pontonnières », *Bulletin de l'inspection du travail - let de l'hygiène industrielle*, Paris, 1929, p 253.
- 12 Imperial War museum (IWM), War Cabinet Committee, Minutes of Evidence, octobre 1918, témoignage de Melville Smith, p D67, du Major Ovans, p D39, et de la Engineering Employers' Federation (EEF), p F60.
- 13 AN, 94 AP 348, « Note II : le recrutement de la main-d'œuvre féminine », p 3.
- 14 Pour une étude détaillée des salariés sur la période 1914-1939 et une discussion sur l'écart des salariés notablement plus grand en Grande-Bretagne, voir Laura Lee Downs « Women in Industry, 1914-1939 : The Employers' Perspective : A comparative study of the French and British metals industry » thèse de doctorat, 1987, Columbia University.
- 15 Barbara Drake, *Women in the Engineering Trades: A problem, a Solution, and some Criticism*, Londres, 1917, p 4.

- 16 IWM, War Cabinet Committee Minutes, témoignage de l'EEF, p F43.
- 17 Un chef d'entreprise britannique, cité dans *System*, avril 1917, p 250.
- 18 Un dirigeant d'arsenal converti dans la production d'obus, cité dans Drake, *Women in the Engineering Trades*, p 43.
- 19 PP 1919, Cmd 167, *Appendices of Evidence to the Report of the War Cabinet Committee on Women in Industry*, p 54.
- 20 PP 1918, Cd 9073, Board of Trade, *Report of the Departmental Committee*, p 16.
- 21 IWM, War Cabinet Committee Minutes, témoignage de la EEF, p F43.
- 22 Hourst, *Problème de la main-d'œuvre*, p 55.
- 23 Clare Haru Crowston, *Fabricating Women : The seamstresses of old régime France, 1675-1791*, Durham, N.C., 2001.
- 24 Pierre Bourdieu, « La domination masculine », a *Les Actes de la recherche*, 84, 1990, p 2-31.

Le Sexe du savoir : une perspective philosophique

Michèle Le Dœuff

Formada a l'École Nationale Supérieure de Lettres et Sciences Humaines de Fontenay.

Ha estat professora a la Universitat de Ginebra i a la d'Oxford. Directora de recerca al CNRS a França. Especialista en Simone de Beauvoir i traductora de Shakespeare, s'ha interessat, en particular, per l'articulació entre el gènere, la ciència i el llenguatge amb què es concep i es perpetua el coneixement.

Dilluns 27 d'agost

oeLaura Lee Downs exprimait tout à l'heure son bonheur d'être venue en Andorre. Je me joins à elle pour remercier le Gouvernement et dire qu'être ici représente un grand plaisir, une expérience tonique et une rencontre intellectuelle qui restera certainement dans nos mémoires à toutes et tous.

Le titre de ma communication annonce un vaste sujet ; de fait, ma seule ambition sera de poser des jalons susceptibles d'aider à comprendre ce qui se joue entre les différentes connaissances et les rapports dits « de genre » ou « de sexe », si l'on ne veut pas répéter éternellement les mêmes stéréotypes et les mêmes blocages. De la nécessité d'aller toujours plus loin dans l'analyse : il convient de la reconnaître pleinement, tout en sachant qu'une condition nécessaire n'est pas une condition suffisante. Une fois l'élucidation poussée aussi loin que possible, il reste toujours la question de la bonne volonté. Car il faut du bon vouloir, de la part de toutes et de tous, pour que quelque chose advienne, qui transforme vraiment les relations entre les femmes et les hommes.

Qu'est-ce qu'une perspective philosophique ? Un questionnement, bien sûr, la chose est notoire. Mais c'est un questionnement qui se caractérise comme travaillant à la fois grâce à du plein et à du vide : sur la base d'une culture, de connaissances diverses, d'érudition — donc « du plein » —, et sur celle d'un étonnement ou d'une absence de consensus. Comment se fait-il que les choses soient comme elles sont ? Rien ne va de soi, tout peut être interrogé et d'ailleurs il pourrait en aller autrement dans les affaires humaines de façon très générale.

Cette définition du questionnement philosophique, comme travaillant à la fois grâce à du plein et à du vide, peut être rapportée à un texte extrêmement ancien, un passage du *Banquet* de Platon. La savante Diotime, une femme donc, et qui avait peut-être été pythagoricienne — s'il s'agit d'un personnage réel... —, donne des leçons de philosophie à Socrate et s'attache à lui expli-

quer ce qu'est l'amour, l'éros et le désir, y compris le désir de savoir.¹ Question clé, manifestement, pour la discipline qui est la mienne, et Diotime en proposera une formulation très claire. Elle établit que ceux qui philosophent, cela ne peut pas être les savants, puisqu'ils savent déjà, ni les ignorants, qui ne savent rien et pas même qu'ils sont ignorants. Alors Socrate en vient à demander, avec la prétendue naïveté dont il a tant su jouer : « Quels sont donc, Diotime, ceux qui philosophent ? » et Diotime de répondre : « Un enfant même comprendrait tout de suite que ce sont les gens qui sont entre les deux », comprenons : entre le savoir et l'ignorance.

Cette définition, vieille d'environ vingt-six siècles, décrit la philosophie comme un travail qui procède d'un désir, lequel est désir d'en savoir plus ou de comprendre plus avant, en ayant déjà compris quelque chose. Les gens qui sont supposés savants ne désirent pas un savoir, puisqu'ils l'ont, ou du moins le croient-ils. Si les ignorants parfaits n'ont pas de désir, c'est que l'ignorance radicale a ceci de fâcheux qu'elle ne sait même pas que le savoir lui manque. Et moi, j'ai une question déjà à vous offrir aujourd'hui : est-ce que cette détermination de la philosophie ne vous interpelle pas pour ce qu'il en est de la connaissance des rapports de genre ou de sexe ? Ceux qui croient savoir ce que ce sont les relations entre femmes et hommes ne cherchent pas à savoir ; ceux qui n'en savent rien — à supposer qu'il y ait quelqu'un qui prétende n'en rien savoir — non plus. Seules — seuls —, ceux et celles qui en savent un peu quelque chose, mais qui comprennent qu'ils ou elles ne savent pas tout, se soucient d'interroger plus avant l'univers extrêmement complexe des rapports sociaux et symboliques dits « de genre » et de tâcher de découvrir tout ce qui est potentiellement connaissable.

Tenez : tout à l'heure, Laura Lee Downs a mis en question l'idée, considérée comme une évidence par beaucoup de gens, qu'il y aurait des aptitudes féminines et des aptitudes masculines. Une telle mise en question aurait pu être un travail normal et ordinaire de la philosophie depuis toujours. Dans les habitudes mêmes de la corporation, depuis vingt-six siècles au moins, nous avons en principe la méthode et le projet permettant de poser le problème du genre comme un problème, donc de considérer que rien ne va de soi dans ce qui s'en dit, et, pour reprendre la question des aptitudes, de se demander s'il n'y aurait pas plutôt une immense diversité, des différences simplement individuelles entre les gens, mais aussi un façonnage social plus ou moins implacable et des aléas de toute sorte.

Si nos collègues philosophes de jadis ou de naguère ne se sont pas toujours écartés du sens commun, qui lui-même participe couramment au « façonnage social », s'ils ne sont pas toujours demandé honnêtement si la philosophie elle-même ne pouvait pas constituer une activité joyeusement partagée par des femmes et des hommes dans une sorte de communauté mixte, il importe aujourd'hui de s'en étonner. Ils ont parfois éludé la question. Parfois, ils ont cautionné et renforcé les prétendues évidences qui relayent l'oppression. C'est d'autant plus étonnant que les premiers à avoir utilisé le mot de « philosophie », les pythagoriciens, avant donc Socrate, vivaient dans des communautés mixtes, avec couples et enfants, et dans lesquelles, semble-t-il, on faisait des mathématiques et de la philosophie en famille. Au point qu'on ne saura jamais de quel cerveau le théorème concernant le carré de l'hypoténuse est vraiment sorti. Ceci n'est pas une boutade : littéralement, on ne sait pas quelle personne s'est intéressée à l'hypoténuse, s'est demandé comment en calculer le carré et a trouvé la solution. Il n'est pas exclu d'ailleurs qu'il y ait eu plus d'une personne dans cette histoire-là.

Avant même les pythagoriciens, une jeune fille, célèbre dans tout le monde méditerranéen et pendant longtemps, enseigna la philosophie à Lindos dans l'école que lui avait léguée son père. De son vrai nom, elle s'appelait Eumétis, un très beau nom qui veut dire « heureuse intelligence », quel cadeau à faire à une petite fille que de l'appeler ainsi ! Plus tard, parce que son père s'appelait Cléobule, on la surnomma Cléobuline. Dans le monde grec, il est arrivé que des femmes philosophent et enseignent la philosophie : Arété aussi est restée célèbre pour avoir tenu une école ; elle eut un fils auquel elle enseigna elle-même la philosophie.

Rien n'aurait empêché les collègues de l'Antiquité, ou des siècles suivants, de prendre la mixité potentielle du travail philosophique pour thème de réflexion, et du même coup celle de tous les emplois possibles. Force est de constater que, si quelques-uns, parmi les collègues hommes, s'y sont un peu essayés au cours de l'histoire, ils sont restés très rares. Peut-être les autres n'ont-ils pas eu envie ? Dans ce cas, comment ne pas penser à interroger le désir intellectuel qui élit la philosophie comme son objet ? Et malheureusement fort peu de traces écrites fiables concernant les femmes philosophes de l'Antiquité nous sont parvenues. Le témoignage d'Hipparchia sur son choix de vie nous est connu : « J'ai consacré à l'étude tout le temps que, de par mon sexe, je devais perdre au rouet ».² Témoignage capital mais pratiquement unique.

En tout cas, si la question du genre fut trop peu posée —philosophiquement— au cours de la longue histoire de la philosophie, il est certainement temps de la reprendre aujourd'hui, comme portion légitime de l'entreprise qui est la nôtre. Puisqu'une perspective de cet ordre se construit tant sur la base de connaissances que sur celle de la reconnaissance d'un manque à savoir et d'un déficit dans la compréhension, elle peut s'attacher à projeter une réflexion critique sur les rôles dévolus aux femmes et aux hommes dans la société, ce qu'on a pu appeler « la cité » ou la gestion politique des affaires humaines, comme dans la République des lettres. Car là aussi, on trouve une distribution des rôles et un fixisme des rôles, au point que, lorsqu'on y entre, on se trouve comme dans une pièce de théâtre écrite depuis longtemps et reprise sempiternellement. Mais on peut poser de trois manières différentes au moins la question du genre face aux entreprises savantes, aux institutions de savoir, à l'héritage séculaire qui structure ces institutions et nos mémoires, sans parler de nos façons de projeter un avenir possible.

On peut imaginer les hommes et les femmes comme des entités indépendantes de tout contexte, non définies par la relation existant entre elles, un peu comme il y a des harengs dans la Baltique et des koalas en Australie, espèces évoluant sans rapport les unes aux autres, des êtres dotés de caractéristiques intrinsèques, et peut-être même d'une nature. Laura vient de vous en donner un exemple de ce type de croyance, en évoquant une « caractéristique » gracieusement prêtée aux femmes, qui serait la patience face aux tâches monotones ; nous avons tous compris qu'elle-même n'adhère pas à une telle idée. Quand on adopte cette problématique, on se demande ensuite comment ces entités, les femmes, les hommes, connues comme par une sorte d'histoire naturelle du genre humain, agissent ou réagissent quand elles sont confrontées aux savoirs, à leur acquisition ou à leur développement : à la trigonométrie, la géographie rurale, l'histoire des mentalités ou la physique théorique. C'est une première manière de poser la question du « genre », la manière la plus courante, au point qu'on pourrait dire que la philosophie n'est pas vraiment requise pour la poser ; une majorité de nos contemporains raisonnent ainsi sans effort particulier.

Une seconde manière relève d'une méthode sensiblement différente : elle s'attache à une réflexion, non sur le genre naturalisé, mais sur les rapports de genre, c'est-à-dire sur le type de relations sociales entre le groupe des hommes et celui des femmes, relations qui pourraient être marquées par la

domination du premier groupe sur le second, et qui prennent effet aussi dans le monde des savoirs. On trouve cette méthode à l'œuvre par exemple chez Simone de Beauvoir. Dans un passage très enlevé du *Deuxième Sexe*, elle écrit :

« Législateurs, prêtres, philosophes, écrivains, savants se sont acharnés à démontrer que la condition subordonnée de la femme était voulue dans le ciel et profitable à la terre. Les religions forgées par les hommes reflètent cette volonté de domination.[...] Ils ont mis la philosophie, la théologie à leur service... ».³

Simone de Beauvoir considère qu'il y a, dans la société globale, un rapport de domination collective des hommes sur les femmes, lequel a en quelque sorte contaminé tous les savoirs possibles ; et ceux-ci font retour au social, en renforçant voire en organisant la domination. Considérez la liste qu'elle propose : elle veut dire que, si vous entreprenez des études de droit, vous rencontrerez une discipline qui traditionnellement contient tous les instruments légaux possibles pour maintenir l'assujettissement des femmes. C'était strictement vrai, en France, en 1949, date de publication du *Deuxième Sexe* — bien que tout de même le droit de vote ait été accordé aux Françaises en 1944 —, comme dans les années soixante et soixante-dix. Saisissons l'occasion de saluer la mémoire et l'œuvre d'Odile Dhavernas, qui a tant fait, avec bien d'autres femmes, pour qu'un état des lieux soit dressé et qu'une prise de conscience collective devienne possible. Son livre, *Droits des femmes, pouvoir des hommes*, paru aux éditions du Seuil en 1978, ainsi que divers articles, propose une réflexion dont il est bon de prendre connaissance, bien que les choses aient beaucoup changé depuis lors. Et elles ont changé parce que des centaines de femmes juristes, des milliers de lectrices, ont dit, chacune à sa façon, qu'il fallait que cela change. Nous avons été nombreuses à relire des pans entiers de l'arsenal juridique français pour y traquer les éléments de sexisme et nous avons obtenu, dans une certaine mesure, un toilettage des textes légaux. Il n'est pas sûr que le nettoyage de printemps que nous avons accompli soit parfait ; il reste probablement encore du travail pour les générations montantes. Et il n'y a pas que les textes juridiques ; il y a aussi les habitudes, transmises de génération en génération, des juristes travaillant pour les tribunaux, avocats et magistrats. Mais nous avons au moins prouvé que des choses peuvent être changées.

Face à un exemple comme celui-là, on peut dire que, lorsque mes contemporaines commençaient leurs études de droit et rencontraient, trop fréquemment, des dispositions sexistes dans ce qu'elles avaient à apprendre, cela les déprimait ou les irritait, tandis que leurs camarades masculins, eux, s'amusaient fort ou se sentaient confortés dans un sentiment de supériorité. Pensez à vos filles, qui projettent peut-être des études juridiques : est-ce là le destin que vous souhaitez pour elles ? Et vous me répondez : peut-être, à condition qu'elles sachent renverser le mal en bien, s'insurger comme mes contemporaines et demander énergiquement des modifications. Il y a évidemment inégalité universitaire entre étudiantes et étudiants, quand la discipline qu'il faut apprendre est entachée de sexisme. Mais cette inégalité renvoie à une inégalité plus concrète et plus tragique encore, puisque les lois s'appliquent à des personnes, femmes ou hommes, prises dans leur vécu et dans des situations parfois lourdes pour les unes, tandis que d'autres au contraire sont systématiquement du côté des bénéficiaires. Là encore, pensez à vos filles : dans quel monde souhaitez-vous qu'elles vivent ? Et si elles envisagent des études de droit, encouragez-les ; dites-leur que des femmes juristes ont commencé à changer le monde dans ce domaine et que c'est un bel idéal de vouloir continuer à le changer.

Si l'on reprend la liste proposée par Simone de Beauvoir, les prêtres viennent en second. Tout l'heure, Juan Goytisolo a brillamment exposé ce que l'on doit penser de l'héritage des trois grandes religions du Livre. Il nous a fait entendre ce qu'il est si beau d'entendre, à savoir qu'un homme aussi peut être scandalisé. De ce côté-là, le travail à accomplir reste énorme. J'aborderai quant à moi la question en examinant une discipline connexe aux religions du Livre, la théologie. Dans l'Antiquité gréco-latine, les cultes n'ont pas vraiment secrété de théologie : c'était les poètes qui se chargeaient de vous raconter la naissance et la vie des déesses et des dieux ; il n'y avait pas nécessairement de clergé permanent, ni de Sorbonne pour vérifier l'orthodoxie de ce que vous pensiez, avant peut-être de vous livrer au bras séculier, si vous vous écartiez trop de la doctrine admise. La théologie, comme discipline éminemment universitaire — les universités médiévales chrétiennes ont été comme inventées autour d'elle mais les écoles rabbiniques ou coraniques remplissent des fonctions similaires —, est un prolongement des trois religions dont parlait Juan Goytisolo. Historiquement parlant, la théologie a été très marquée par ce qu'il faut bien appeler le patriarcat. Non tant une

présence de « la masculinité » qu’une construction mentale et institutionnalisée autour d’une figure de Père ; je ne joue pas simplement sur les mots, par référence aux Pères de l’Église grecque ou latine qui ont laissé derrière eux des kilomètres de rayonnages dans votre bibliothèque préférée : du côté du judaïsme et de l’islam comme du christianisme, la théologie se veut connaissance certes dérivée de révélations mais rationalisée, d’exigences de patriarches, et ce serait insulter les hommes que de les confondre systématiquement avec ces personnages.

Si des femmes ayant accompli des études de théologie, ce qui est plus courant dans le monde anglophone que dans celui de nos langues romanes, n’avaient pas déjà entamé une réflexion critique sur le patriarcat théologique, peut-être aurais-je du mal à dire plus que ceci : à vous, hommes, j’ai à dire qu’on peut critiquer le poids de la figure du Père en vous appréciant davantage, vous, de ce fait ; cette figure ne capte-t-elle pas une partie de l’estime ou de l’affection que nous autres humains pouvons avoir les uns à l’égard des autres ? Et résisterai-je à la tentation de me vanter de savoir parfaitement vous distinguer, vous, des figures de patriarches que la culture véhicule ? À celles et ceux qui sont parents, il conviendrait aussi de dire de toute urgence que, si votre jeune Maria-Eumétis décrète qu’elle veut étudier la théologie — peut-être en caressant secrètement l’espoir d’être *la* première évêque d’Europe continentale, puisqu’il y a des femmes évêques dans le monde anglophone —, laissez-la faire ! ⁴ Aidez-la à trouver assez vite son chemin vers les travaux de Uta Ranke-Heinemann sans pour autant la dissuader de faire elle-même l’expérience de ce type d’études . ⁵ « On ne peut mûrir pour la liberté que par des expériences personnelles », la formule kantienne est parfaitement juste quand on l’applique à l’orientation scolaire et universitaire. Mais il importe que cette expérience puisse se nourrir de l’expérience des autres. Uta Ranke-Heinemann, première femme au monde à avoir été nommée à une chaire de théologie — catholique —, la perdit en raison de travaux mettant en question le dogme de la virginité de la mère du Christ. Il y a d’ailleurs une leçon humaine à retenir : elle-même a pris ses déboires avec humour ou philosophie, et moi je vous invite à prendre connaissance de ses travaux plus que de ses souffrances. Nous vivons dans une aire culturelle marquée par la martyrologie ; c’est souvent un piège désastreux, qui pourrait faire croire qu’un peu d’intégrité finit toujours par une coupe de ciguë. Il vaut certes mieux savoir qu’éventuellement l’intégrité

expose à des déboires mais en même temps fixer surtout son attention sur les belles choses qu'elle permet de produire.

De fait, un nombre assez grand de femmes, qui ont déjà accompli des études de théologie, ont commencé à contester une part importante de l'héritage théologique. Isabelle Graesslé, pasteur calviniste, un temps Présidente de l'Église Nationale de Genève, a proposé une idée simple : le christianisme charrie dans son flot des idées, des interdits, qui n'ont rien à voir avec l'enseignement du Christ. Le tabou de l'homosexualité et l'interdit jeté sur la gestion, par les femmes, de leur fécondité seraient de ce point de vue les scorries les plus grossières ; en toute cohérence, Isabelle Graesslé a pris parti pour les droits des homosexuels et pour le droit à l'avortement. Près de chez moi, à Paris, une communauté juive a élu à sa tête une femme rabbin, Mme Pauline Bebbe. Elle s'essaye systématiquement à un mode de parole qui soit « inclusif » ; par exemple, elle ne prononce jamais le nom d'Abraham sans prononcer aussi celui de Sarah, en maintenant ainsi tout l'équilibre de sexe qu'elle peut en son discours. Des femmes s'attachent à faire surgir dans le champ théologique de nouvelles significations, des questions, des mots, des idées nouvelles, avec à l'horizon l'espoir de pouvoir penser un univers proprement mixte, égalitaire, et d'en finir avec un monde social dans lequel des hommes à barbe plus ou moins apparente font la loi aux femmes et aux enfants, aux hommes aussi d'ailleurs.

La perspective proposée par Simone de Beauvoir a, je crois, fait ses preuves : l'héritage intellectuel qui nous a échu, en droit, en théologie, en philosophie, etc., est — hélas — un héritage entaché de problèmes ; mais on peut s'attacher à résoudre un problème. Il faut s'y mettre ; le plus difficile, c'est toujours de commencer, et voilà que, justement, nous avons commencé. La deuxième méthode a, je crois, porté déjà beaucoup de fruits ces trente ou quarante dernières années. Pour ce qui est de la critique de la philosophie elle-même, telle qu'elle s'est déployée, répétée ou diversifiée depuis tant de siècles, j'y ai consacré une telle part de ma vie que je souhaiterais aujourd'hui reprendre la question un peu autrement.

Car, de méthodes, j'en ai annoncé trois. Il me semble qu'on pourrait esquisser aujourd'hui une tierce possibilité, pour poser la question des rapports de genre face au monde des savoirs, une possibilité qui reviendrait à analyser le problème en tenant compte du fait que nous sommes, toutes et tous, des êtres vivants et, comme tels, des êtres animés de désir — de désirs

multiples —, y compris lorsque nous passons nos journées en bibliothèque, pour prendre délibérément l'exemple le plus austère : si nous allons en bibliothèque, c'est bien aussi que du désir nous y porte ; nous y cherchons quelque chose. Quoi ? La part de stimulation imputable à l'*énigme* purement intellectuelle ne doit pas être sous-estimée. D'expérience personnelle, je peux en témoigner : j'aurai passé tant de mois, tant d'étés à chercher la solution d'un mystère ou d'un autre ! Descartes écrit qu'il se donne « une morale par provision », presque tout le monde aujourd'hui évoque ce passage du *Discours de la méthode* en parlant de « morale provisoire », comme c'est bizarre ; qu'y a-t-il en jeu dans ce décalage ? ⁶ Je donne des cours à Genève sur les femmes et la médecine ; une participante de mon séminaire, collègue fort distinguée, propose une objection et voilà que je passe trois mois à lire des traités attribués à Dame Trotulla . ⁷ Plutarque a dépeint des Présocratiques jouant à se proposer des énigmes les uns aux autres ; à ce titre, Eumétis pourrait bien être l'ancêtre de Miss Marple mais il convient de souligner que, dans le désir d'élucider un problème théorique — voire une énigme relevant de la fiction —, une relation à autrui est engagée, un désir de rencontrer le désir qu'autrui peut avoir d'une intelligibilité ou d'une réponse à une énigme policière. L'autobiographie d'Agatha Christie expose clairement qu'elle supposait que ses lecteurs avaient envie d'une réponse et j'avoue souscrire à son point de vue. Parfois, c'est une liberté intérieure plus grande que nous cherchons, parfois un peu de réassurance ; là encore, il y a bien désir de quelque chose, et qui peut être de l'ordre du vital : la liberté, la réassurance, sont choses qui vous aident à vivre.

En outre, on peut montrer par la négative que la force qui nous pousse à travailler et à penser est de l'ordre du désir. Pratiquement tout le monde, étudiants et enseignants, est susceptible de faire l'expérience pénible du désir intellectuel qui tombe en panne. On a tort de soulever cette question seulement par rapport à l'échec scolaire et donc aux enfants. Tout le monde, adultes, enseignants, chercheurs, peut connaître des moments difficiles, quand le désir intellectuel se dérobe comme un sentiment s'effondre. On doit remarquer en effet qu'il se bloque sur le mode tout à fait courant de l'inappétence ordinaire : dans la vie de tous les jours, il arrive que des gens perdent l'appétit après un deuil, qu'ils n'aient plus envie de voyager, de jouer à la pétanque, qu'ils délaissent leurs amis ou leurs enfants ; qu'ils deviennent mutiques. Si le désir de s'instruire et de s'instruire encore, de lire, de chercher est

lui aussi susceptible de tomber en panne comme d'autres fonctions vitales ancrées dans l'affectif, c'est bien qu'il est désir. Mais désir de quoi, au juste ? Il vaut mieux laisser cette question plus ou moins dans le vague. Il s'agit souvent d'un désir de rencontre avec autrui : en bibliothèque, on se retrouve en tête-à-tête avec des auteur-e-s du temps passé ou présent. Il peut aussi y avoir un désir de soi, de connaissance de soi ou de quête de son propre centre de gravité. Et quand on enseigne au niveau de sa propre recherche, en voulant offrir à ses étudiant-e-s ce que l'on vient de découvrir, quand on publie le résultat de son travail, on a forcément en vue quelque chose pour les personnes auxquelles on s'adresse. Quand je souhaite qu'un bien puisse résulter d'un cours ou d'une publication, et que je travaille en conséquence, je sais bien qu'il s'agit d'un désir qui est mien et qui se présente comme un souhait parce qu'on n'est jamais sûr-e que le résultat sera au rendez-vous.

Énumérer les rencontres livresques pénibles, avec des auteurs susceptibles de casser net un désir de lire encore, serait fastidieux. Aristote et saint Thomas d'Aquin n'ont pas voulu mon bien, ni votre, notre liberté. Comment s'étonner que vous et moi, nous ne nous retrouvions pas nous-mêmes face à l'objet du travail intellectuel entrepris, quand les rencontres intellectuelles avec les auteurs n'offrent que cela ? Pourtant, c'est aussi la question du désir qui peut aider à renverser dialectiquement le point de vue. Car on croise de plus en plus de femmes et d'hommes qui ont sincèrement envie de voir advenir un monde dans lequel il y ait moins de patriarcat et moins de sexisme. Des personnes qui aspirent à une égale liberté et une égale dignité des deux sexes et qui savent consentir à l'effort intellectuel nécessaire pour se réformer intellectuellement. On ne se met pas à réfléchir sur la vie et sur les valeurs que celle-ci est susceptible de nous enseigner sans avoir au préalable entendu au moins un brin d'une parole autre. Juan Goytisolo vient de nous prouver, par l'exemple, qu'un homme peut accepter d'apprendre, auprès de femmes qui ont cherché leur liberté, quelle sorte de courage il faut consacrer à cette recherche et quelles perspectives vitales une telle démarche peut ouvrir, y compris pour un homme.

Par contraste, je proposerai le concept d'hommes non-réformés, en continuant à postuler comme toujours que des hommes peuvent comprendre tout ce qui se pense du côté de la libération des femmes et de la conquête de l'égalité, à condition d'en avoir envie. Dépeindre ces hommes non-réformés permet parfois de marquer un point ou deux, en suscitant une prise de

conscience. Je prendrai rapidement des exemples dans *Le Sexe du savoir*. À la différence des sciences humaines, qui contiennent des propos sexistes dans leur texte lui-même, les sciences exactes ou sciences de la nature semblent à première vue exemptes de problèmes de ce genre. La formule $\frac{1}{2} GT^2$ semble d'un grand neutre pour nos apprenti-e-s physiciennes et physiciens. J'aurais cru à ce neutre toute ma vie si je n'étais pas entrée un jour au CNRS. J'y ai découvert une communauté marquée par une disproportion dans les rapports de sexe et un langage — dans les idées qui circulent en réunion syndicale, dans les conversations de couloir, dans les échanges qui préludent à des décisions... — franchement sexiste. Par exemple, un cliché revenait au moins une fois par réunion, souvent plus. Un collègue masculin déclarait : « La science n'est pas seulement une affaire de crédits ou de moyens, c'est aussi une affaire d'hommes », et un roulement de mécaniques ponctuait suffisamment le propos pour que l'on comprenne qu'il s'agissait « d'hommes » au sens spécifique et non générique du terme. À côté du discours scientifique proprement dit — $E=MC^2$ —, il existe un discours d'accompagnement des sciences, un langage autour des sciences, qui est structurant du point de vue des mentalités, tandis que le travail scientifique, lui, est « simplement » formateur du point de vue intellectuel. C'est dans ce discours d'accompagnement des sciences que le sexisme déferle, en toute candeur pourrait-on dire.

Depuis la publication du *Sexe du savoir*, certains de mes collègues, et des interlocutrices ou interlocuteurs politiques, s'efforcent de parler « au mixte ». C'est déjà quelque chose, de pouvoir penser que lorsqu'on a pointé du doigt un problème, celui-ci diminue. Il convient néanmoins souligner que ce n'est qu'un début. Du point de vue de la reconnaissance intellectuelle des travaux des gens, ou de leur stature scientifique, il existe une propension à aller jusqu'à ce qu'on doit appeler « le déni de réalité ». Voici que des amis physiciens déclarent : « il n'y a pas de physiciennes » ; alors, vous vous récriez : « Holà ! Et Marie Curie ? », et ils vous répondent : « Elle était chimiste ». Quand on sait ce qui se dit des chimistes dans les labos de physique, on comprend que la remarque vaut une extradition. Le déni de réalité se trouve absolument partout, notamment en histoire des idées et en histoire des sciences. Vous accomplissez un énorme travail de spéléologie et vous découvrez, un peu par hasard, que dès l'Antiquité grecque et romaine, des femmes ont exercé la médecine, et pas seulement la gynécologie : elles ont soigné des femmes, des hommes et des enfants, pour toute sorte de maladies. On peut

en être sûr parce que des archéologues ont étudié des ex-voto antiques, des inscriptions funéraires de remerciement ; on découvre ainsi qu'un homme peut remercier une femme médecin qui l'avait guéri de telle ou telle maladie. Et quand, plus tard, on trouve des femmes assujetties à l'impôt en tant que médecins, on a aussi une preuve scientifique de leur existence ; par exemple, à Francfort, au XV^e siècle, c'étaient surtout des femmes qui exerçaient l'ophtalmologie. Seulement, ces femmes n'apparaissent pas dans les ouvrages standards d'histoire de la médecine ou d'histoire des sciences. J'étais intérieurement certaine de l'existence de longue date de femmes médecins car j'avais entendu, au cours d'une conférence de Marguerite Cordier, une amie physicienne déjà âgée, que l'ancien français les appelaient « des médeciniennes ». Mais je n'ai pu trouver de traces de ces femmes dédaignées et rejetées des encyclopédies, voire des fichiers informatisés des bibliothèques, qu'au prix d'un labeur de recherche vraiment ardu, puis d'un coup de chance, la découverte d'une bibliographie qui m'a permis de trouver des articles, eux-mêmes peu connus, cités nulle part, sur les femmes ayant exercé la médecine dans le passé. Des femmes et des hommes avaient travaillé avant moi sur la question, en se donnant manifestement beaucoup de mal, en observant des méthodes scientifiquement rigoureuses et sophistiquées, — mais vous et moi avons failli n'en rien savoir !

Pour ce qui est de l'existence fragile, vraiment fragile, de Mary Wollstonecraft dans la philosophie de langue française, ou de celle, encore plus menacée même dans le monde anglophone, de Harriet Taylor, je me permettrai de vous renvoyer au *Sexe du savoir*. Aujourd'hui, c'est du résultat de mes recherches les plus récentes que je voudrais vous faire part. Une relecture, attentive aux questions de genre, du *Banquet* de Platon est susceptible de mettre en évidence une chose toute simple, qui pourrait bien être la structuration — généralement inconsciente — de l'attribution sociale des désirs. Une structuration qui crée, encore et toujours, de méchants problèmes, pour les femmes et pour bien des hommes aussi.

En effet, un partage traverse le dialogue, une répartition qui n'est jamais remise en question, ni par les personnages du dialogue, ni par Platon lui-même. Selon *Le Banquet*, tout est désir, présupposé que nous avons accepté aujourd'hui, au moins à titre d'hypothèse, et tout désir est désir d'engendrement. Seulement, face à une femme, « on », le sujet désirant étant comme par hasard toujours un homme, on désire procréer des enfants, tandis que le

désir intellectuel est quant à lui désir d'engendrer des connaissances, de produire de la sagesse, en fécondant une belle âme, laquelle — fort curieusement — se trouve toujours être une belle âme masculine ! Un sacré partage, assurément : tout est désir, et désir d'enfants ; mais il y a les enfants selon la chair, issus des relations d'homme à femme, et les enfants spirituels, issus des relations d'homme à homme. Bien entendu, la gloire que l'on peut atteindre en engendrant des enfants spirituels est infiniment supérieure à celle que l'on peut atteindre en engendrant des enfants selon la chair. Le partage aboutit ainsi à une hiérarchisation.

Le Banquet peut figurer au nombre des textes tragiquement fondateurs, à côté des traditions religieuses qui ont structuré pour longtemps une certaine façon de percevoir les sexes. On peut d'ailleurs soutenir qu'il constitue un texte plus religieux que philosophique ; peut-être a-t-il fondé ce que l'on pourrait appeler « la religion des clercs et des savants ». Le premier effet de la partition platonicienne est quelque chose de bien pire que l'inégalité, par exemple intellectuelle, entre les sexes. Il y a étanchéité complète entre deux catégories, celle des relations d'homme à femme avec engendrement d'enfants selon la chair, et celle des relations d'homme à homme avec engendrement de connaissances. La séparation est telle que c'est proprement d'un *apartheid* qu'il s'agit, de deux mondes qui ne communiquent pas du tout entre eux et ne doivent pas communiquer. Dans un tel schéma, les femmes n'ont pas de désir, ni désir intellectuel, ni désir sexuel. Plus encore, le désir dit charnel se trouve complètement ligoté à un désir de procréation, au point qu'on ne saurait plus rien comprendre à un désir sexuel, par exemple entre une femme et un homme, qui n'aurait pas la procréation pour but. Parmi les gens qui, au sud-est de la Méditerranée, ont fabriqué le christianisme, peut-être y en avait-il qui étaient frottés de doxa platonicienne ? Parmi les premiers « clercs » du christianisme, il y eut en tout cas des hommes de langue grecque, et fort imprégnés de culture hellénique. Il faut certes continuer à s'étonner de voir le christianisme « charrier en son flot », comme dit Isabelle Graesslé, une prohibition de la contraception ou de l'avortement et de l'homosexualité. Mais *Le Banquet* déjà rend la valeur de la contraception impensable et interdit la réalisation du rapport homosexuel entre des hommes. La relation philosophique, d'homme à homme, doit se fonder sur une sublimation stricte. Et si des hommes n'ont guère envie de faire des enfants à leur femme, la loi — politique — peut les y contraindre. Quel bonheur pour tout

le monde, quelle immense liberté, et quelle joie pour les enfants d'être mis au monde sans être désirés.

Pour conclure, j'aurais envie de dire du bien d'un personnage qui apparaît brièvement dans la Bible et qui fut constamment décrié par des siècles de tradition biblique. Dans la Genèse, un certain Onan ne souhaite pas engendrer une progéniture mais apparemment, il désire sa femme, pour elle-même peut-être. La condamnation religieuse de cet excellent homme constitue une des traces les plus anciennes de ce que nous appelons toujours le *coïtus interruptus*, un péché, selon les théologiens. Je trouve personnellement rassurant que, déjà à l'époque biblique, un homme ait désiré une femme sans qu'il se soit agi d'un désir de procréation, comme je trouve rassurant que quelques collègues du temps passé aient enseigné la philosophie ou des mathématiques au moins à leur fille et que des doxographes —hommes— aient eu l'équité d'enregistrer l'existence de femmes philosophes. Et en tout cas, je propose que nous revisitions ensemble la question du désir, désir sexuel et désir intellectuel, afin d'en faire notre affaire en réaffirmant notre désir de vivre ensemble et de penser ensemble, malgré les « grands séparateurs » qui ont marqué l'histoire culturelle et politique depuis au moins vingt-six siècles.

Je vous remercie infiniment.

Notes

- 1 Platon, *Le Banquet*, 201d sq. Dans *Le Banquet*, le personnage de Diotime « fait vrai », indiscutablement ; et deux autres auteurs de l'Antiquité évoquent aussi son existence. On est en droit de penser qu'il s'agirait d'une transfuge, ayant quitté un cercle pythagoricien et s'étant mise à gagner sa vie en donnant des leçons de philosophie. Ma prudence vient de ce que l'on sait de la fable de l'Atlantide : c'est une fabrication pure et simple, par Platon, d'une prétendue tradition égyptienne séculaire. Dans le cas de Diotime, peut-être fut-elle un personnage réel, délicatement refantasmé et remodelé par Socrate et/ou Platon.
- 2 C'est évidemment ce témoignage qui a donné son titre à mon livre, *L'Étude et le rouet —des femmes, de la philosophie, etc.—*, Paris, Le Seuil, 1989, rééd. 2008.
- 3 *Le Deuxième Sexe*, rééd. Folio, p. 23.
- 4 Pour l'aire islamique, signalons le merveilleux film de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud, *Persepolis*, qui montre une petite fille rêvant de devenir prophétesse.
- 5 Uta Ranke-Heinemann, *Des Eunuques pour le royaume des cieux* [1988], tr. fr. Paris, éd. Robert Laffont, 1990. Le titre du livre vient de l'Évangile selon Matthieu (19 ; 12). Voir aussi *Le Sexe du savoir*, Paris, éd. Aubier, 1998, rééd. Flammarion collection « Champs » 2000.
- 6 Voir « En Rouge dans la marge » [1977], repris dans *L'Imaginaire philosophique*, Paris, Payot, 1980.
- 7 Voir *Le Sexe du savoir*, op. cit, deuxième partie.

Women and work in the development context:
An introduction to changing perspectives and gains
over the last 40 years.¹

Eleanor Hutchinson

Especialitzada en antropologia del desenvolupament a la Universitat de Londres
després de la seva formació a la Universitat de Sussex.
Investigadora de l'Institut de Recerca de les Nacions Unides per al Desenvolupament
Social (UNRISD), membre de l'equip especialitzat en gènere i desenvolupament
que explora la dimensió de gènere en les polítiques socials i econòmiques,
i que va donar lloc a una publicació en què s'ofereix un estat de la qüestió
d'àmbit mundial en aquesta matèria.

Dimarts 28 d'agost

—I want to begin this presentation by thanking the organizers of this conference for inviting me here to talk to you about gender in the context of international development.

When I was proposed that I come here to give this presentation on women and economic development in developing countries my immediate thought was that as an anthropologist working within the United Nations, it would probably be expected that I'd talk about cultural obstacles to gender equality and how planned economic, social and political changes and shifts are always articulated within the traditions and status of each gender. I imagined that what would be asked of me would be to focus on perceptions of the role of women in economic development within the society in developing countries.

Yet, after almost forty years of debate and analysis of the role that women play in economic life in developing countries and the implementation of development projects aimed at women, an analysis of women's roles in development and the role of culture in this process necessitates a broader perspective. And so this evening I propose to take a look at what can analytically be considered as two sometimes separate but in reality are two interconnected trajectories about the relationship between women and development policies and programmes.

So what are these two arenas of analysis? Well, the first relates to research that provides an analysis of how social and cultural norms in developing countries surround, influence and sometimes define attitudes about acceptable female behaviour and activities. These norms may dictate whether and for how long girls and women are able to access education, the extent to which they are able to work outside the domestic arena, maintain control their own reproductive lives, access medical care, work in the formal economy, or be relegated to the work in the most insecure jobs in the informal sector.

The other arena in which an analysis of the relationship between gender and development has been focused on feminist economists battling with those in the development establishment in order to get women recognized as important constituents in the development process, in both policies and programmes. In this arena there has been considerable emphasis placed on recognizing the importance of women's work in formal and informal economies and in getting policy makers to understand the variety of work that women undertake. Crucially they underline the impossibility of having development goals realized without women being part of this process and the important changes that good development projects can make to women's lives.

This is an arena in which gender and culture and development are central, but it does not focus on cultural norms and traditions in developing countries, but instead focuses on development cultures and the way in which dominant western models of gender have come in the way of development projects and have undermined the economic, social and political power of women in these poor countries. So in this presentation I want to begin by focusing on understanding this history of women and development to bring us from the late 1960s, onwards into the seventies when feminist scholars and practitioners began to provide powerful analyses and challenged the status quo in the development process. Following this I shift and begin to consider how cultures and norms in developing countries combine with the problematic perceptions of women's roles in development to the considerable detriment of women. We will see how in the 1980s the role that women played economically was acknowledged to be important to development per se, to the achievement of gender equality and to a balance of power between men and women.

As the analysis comes into the current decade, the presentation shifts away from understanding cultural constructions of gender to consider the gains that have been made in attempts to construct a more gender equal society, where policies are currently taking us, what feminist activists are currently fighting for, and how the status of women has changed. Running throughout the presentation, is the focus on women's work and questions about how it has been conceptualized in the process and what the next years and decades may bring us in our support for women in the development process.

The rise of Women in Development

1970 is the year that many feminist academic cite as the moment that the focus on women and development began. While it is certainly the case that this was the point that a feminist perspective was applied to the development field, this was not the first time that women had been considered within the development arena, nor the first time women's roles in development had been considered (Razavi and Miller 1995).

The gendered structure of development efforts in the 1960s was very pronounced. Men were considered to be the heads of household, economically productive, and the important ones to engage in development projects. Following from the efforts initiated by colonial authorities, women were identified by development agents as wives and mothers (Kabeer 1994, Ram and Jolly 1998). Women were considered to be part of society that needed to be picked up and looked after as they were vulnerable: women were taught about nutrition and domestic economics, maternal and child health and family planning (Kabeer 1994).

After ten years of this focus, in the 1970s a major shift occurred. Working in the United States and Western Europe, a context in which the women's movement was loudly challenging the male hierarchy and demanding equality, women involved in development began to challenge the status quo (Razavi and Miller 1995). The Danish economist Esther Boserup wrote a highly influential text utilizing anthropological studies about farming in Africa and argued that the idea that women had only ever worked in their home was a myth (Boserup 1970). She argued that development specialists who considered women solely to be home makers had systematically failed to recognize the current but also importantly the historical role that women had played in the economy (Boserup 1970). Women in Africa, she argued, were and remained important and effective farmers. She argued very convincingly that the perception of women as being only involved in the private, family sphere had resulted in projects that bypassed women as they tried to diffuse new technologies to increase the production rates of farming. She criticized colonial and post colonial agricultural policies for their biased perception of female tasks, arguing that these agents had facilitated men's monopoly over new technologies and cash crops and in so doing undermined women's role in agricultural production (Boserup 1970).

While much advocacy work on the involvement of women in development was underway, the development paradigm itself began to change. The economic model that concentrated purely on macroeconomic models of growth and excluded women, was replaced by concerns about the need to have more ongoing improvements in people's well-being, poverty alleviation and providing basic needs (Kabeer 1994, Razavi and Miller 1995). Within this, what had been cast as women's work and largely ignored in terms of its potential contribution to development, remained as women's work but was recast as of central importance to development. Women's role in food production, population growth and later the acknowledgement that they also played a role in economic development made women specific targets of development assistance (Kabeer 1994, Razavi and Miller 1995).

But as the importance of women's roles in economic development –were being seen as more important, another set of more critical voices from the women's movement began to emerge. They argued that while in the 1970s those influenced by Boserup's work —«Women in Development» activists— had made some gains, they had failed to consider the socially constructed nature of gender and did not have a sufficiently critical analysis of the development project per se (Moser 1993, Chowdry 1995). Moser argued for an approach that considers «Gender and Development» (GAD) rather than «Women and Development» (WID). The GAD approach considers that women's work had been viewed as an «untapped resource» by WID activists concerned with women's role in development and that a new focus on gender should be adopted which lay a heavy emphasis on emancipating women (Moser 1993).

So once again the view of women's work and the development process shifted. While there had been a clear acknowledgement of the importance of women's work outside the house had been made by WID activists, they were criticized for ignoring, or failing to consider in any detail the levels of reproductive and community work that women in developing countries undertook (Moser 1993, Razavi and Miller 1995). Rather than placing women at the centre of the analytical debates, these GAD analysts argued that concepts about gendered relations —i.e. between men and women— are key to overcoming inequality studies.

Women's role in household economics

One of the key areas in which the gender and development approach has been most usefully applied has been in relation to gender relationships within households and its impacts on household economics (Kabeer 1994). In the dominant neo-classical view of households, sometimes referred to as the unitary approach, it is considered that the relationships within a household are dominated by a natural altruism in which the head of the household is best considered as a «benevolent dictator» who ensures that all of the resources within the household are optimally allocated between the household members (Becker 1974). While it is acknowledged that self interest dominates social relations within the market place, within the private sphere competition is absent and household resources are pooled (Becker 1965, 1974 in Kabeer 1994). In terms of the analysis of gender relations and attempts to increase access to commodities for households, this means in essence that it should not matter who within the household is earning an income or has access to welfare provision. In terms of development policy, this model translates into a framework in which ensuring the well-being of a household can be achieved by targeting the household head because anything that would be of benefit to the household head would be of benefit to the whole family (Kabeer 1994).

Unsurprisingly, with the development of the perspective in which gendered inequalities were central, a powerful feminist critique of this neo-classical framework emerged in which a new, more complex examination of the ways in resources were allocated and the importance of power was posited (Folbre 1986, Kabeer 1994, Mencher 1993). Studies were undertaken on the differences in the household types and the differences in impact on household members when men and old women were earning or controlled material resources (i.e. Dwyer and Bruce eds. 1993).

Research in the 1980s and 1990s showed how household resources were not pooled and the gender of the person earning or accruing the money had a systematic impact on the ways in which resources were allocated between those living in the household (Dwyer and Bruce 1993). In Mencher's study of landless agricultural labourer households she argues that when women earned an income a very high percentage of this money went into household maintenance (Mencher 1993). In terms of male income a much lower per-

centage went into the household, and when women's earned less in a given household poverty increased as this difference was not made up by the male earner (Mencher 1993:119).

Thus, in directing development projects toward the male household heads, and in increasing male employment at the expense of women's employment, women potentially missed out in two ways if they were heads of households or if they were members of households that were headed by men (Kabeer 1994). And in the latter, increasing resources that male heads of households did not help with increasing resources to the whole family (Mencher 1993). So instead of using this dominant economic framework where households were expected to pool resources, a new model arose in which it was understood that households were places where people bargained. In this new framework evidence was collated that just as there were structural, cultural and ideological bases to gender inequality within the labour market there was also a lack of equality within households, leaving women and very often their children poorer than male members of the same household and often with less food.

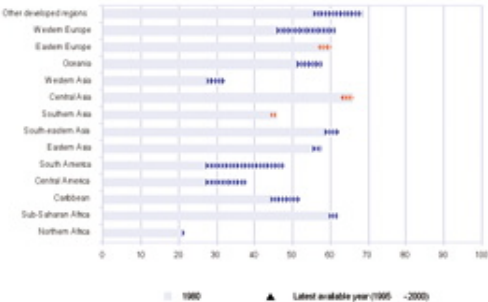
So what did happen over these years in terms of the understanding of women's work? Well in the 1980s and 1990s the importance of women's work was taking another turn. From being part of women's life it came to be recognized by development workers as something that was good for development, to finally being something that was integral in the quest for gender equality in developing countries and part of the increasingly desperate quest to reduce levels of poverty. With these revelations about the ways in which society works coupled with the investments that have been made in understand the ways in which gender functions in society, questions remain about how far is this focus on women and on gender in development has brought us? What do we understand about women's work? And crucially where are we now in terms of promoting gender equality after 37 years of feminist interest and approaches to development?

Ten years after the 4th World Conference on Women which was held in Beijing in 1995, UNRISD put together a report to answer one of the key questions that had been perplexing feminists in the development field, but also feminists working in developing countries and looked at a variety of issues to answer the questions: «How much has been achieved in the past decade? How far have we come in the quest for gender equality?» (UNRISD

2005). The report shows the gains that have been made in terms of the rising number of women in elected assemblies, in state institutions, and the rising numbers of girls in primary and, to a lesser extent, in secondary education in the developing world. Yet, with such a change and with women having access to paid employment, can we make assumptions about shifts in gender relationships and increasing equality within households? Are we, in essence, well on a way to achieve equality between men and women?

Well, to answer this we have to consider the context within which these changes have occurred and see, once more, how the world has shifted and that while some apparent gains in terms of gender equality have been made they have done so while other social, economic and political inequalities remain powerfully in place (UNRISD 2005). More women are undertaking paid employment, and therefore have more access to income, but what is described as the feminization of the labour force has occurred at the same time as the informal economy has grown and the terms and conditions of work have become worse (UNRISD 2005). With these changes feminists are asking whether the increasing number of women in the work force can be easily and directly acquainted with women’s empowerment. The tables below show how, with the exception of Eastern Europe, and Central and Southern Asia, women’s economic activity is increasing —Table 1, from UNRISD 2005:5. At the same time however women are over represented in the part-time and informal economies (UNRISD 2005)

Female Economic Activity Rates, Regional Averages (1980 -latest year available)



Source: Calculated from ILO 2003

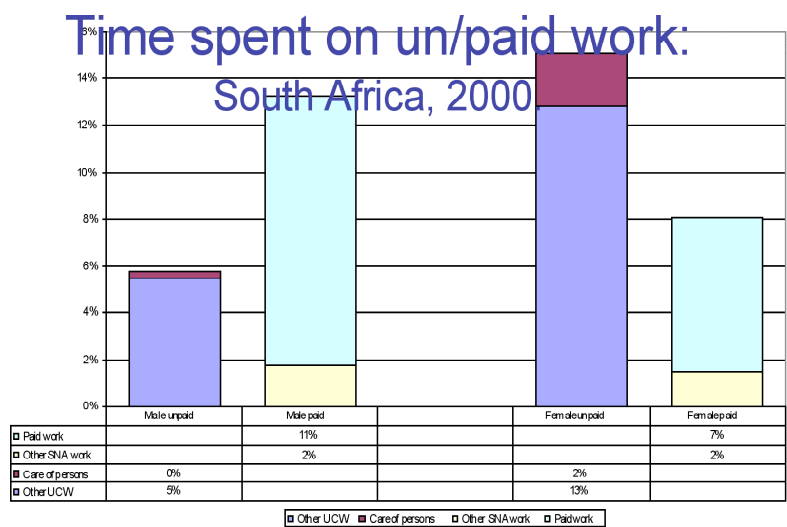
(Source: ILO 2003 in UNRISD 2005:5)

With the rise in women's involvement in paid employment there has been a necessary concern and a questioning over what happens to women's overall workloads — to their triple burden of work— when their paid work is increased. Does this leave women with the burden of paid and unpaid work? Are they continuing to work in the household alongside their paid work? So as the world changes, new questions emerge about women and here we see in many ways the understanding of the multiple roles of women have and have to juggle coming to the centre of the debate (Razavi 2007).

The concerns then come in part with the acknowledgement that women are working more, but also from the acknowledgement of the importance of women having control over their incomes to enable gender equality. In some ways the arguments about women's work and the focuses on women's work that began this presentation are representing themselves in conjunction with others and in different ways. As we shift our focus once again to the more traditional aspects of women's work —child care and work within the household— and look at how this is combined with their work in the public sphere, we do so with a different and much more politicized framework that questions how women in poor countries balance this paid and unpaid work and the gender inequalities in relation to caring for children, for sick people and for the elderly (Razavi 2007, UNRISD 2008). We do so in the knowledge that women cannot have unlimited amount of time, and if governments and policy makers believe that it's important to have women in the economy and feminist activists show how important it is for women's work, if gender equality is to be achieved, then they need to have control over resources coming into households, more than that, the women need to work because families are poor, then we need to understand how this is going to impact on the unpaid work that they do.

UNRISD's current work on gender looks at women's care burdens in developing countries, the ways in which governments rely on or promote women's unpaid care work and analyse the difference the amount of time women and men spend on unpaid care (UNRISD 2008). The results have been stark and those from South Africa are informative. As the government of South Africa along with many others in the region realized that their hospitals could not possibly cope with the numbers of AIDS sick patients, they formulated policies that relied upon on communities and family members, providing unpaid care for sick adults and children in the context of their own

homes. There are concerns that women are doing most of this work and there are questions about what will happen if they do the majority of unpaid care. In terms of the work on gender and development, the reliance on unpaid care work poses questions about whether it is men or women who will and do provide most of this care.



(Source: Budlender 2008: 11)

The graph above taken from Budlender 2008 shows how women spend more time on unpaid work than men². We can see that women are less involved than men in paid work and that they spend more time undertaking unpaid work. And if we look at men they are much more involved in paid work and much less involved in unpaid work. Moreover, in terms of the time that is spent, male paid work does not equate to the amount of unpaid work that women do.



Source: Budlender 2008

In the second slide we see the participation rates; who is involved in unpaid care work according to gender. Here 6% of men are involved in caring for people whereas 30% of women are involved. 34% of men are involved in paid work as compared to 23% of women and 3% of men involved in both and 7% of women involved in both (Budlender 2008).

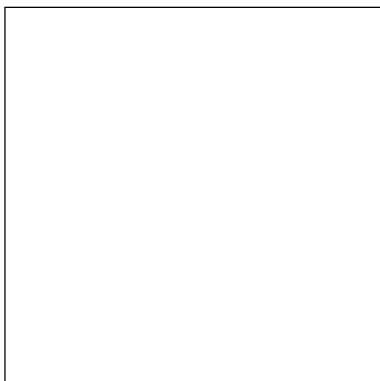
We need to consider these current care burdens in relation to the debates about women's work that have been underway in development circles for the last four decades. We know that women's work is important for themselves and their families. We know that it is important for women to earn an income and they need to go out to work and be able to join the formal sector rather than stay in the informal sector where wages and benefits are low. This burden of unpaid care work, however, raises questions about what happens to the potential that women have to earn an income in any sector if they are relied upon in this way in the domestic arena? If you are required to work at home, to look after children and to look after the elderly or the sick, then what happens to an individual's capacity to earn a living and ultimately how far along the road to gender equality have we come?

References

- BECKER, G.S. 1974. «On the relevance of the New Economics of the Family» in *American Economic Review*, Vol 64. No. 2, pp. 317-319.
- BOSERUP, E. 1970 *Woman's Role in Economic Development*. New York, St. Martin's Press
- BUDLENDER, D. 2008. *Political and Social Economy of Care: South African Research Report 2*. Unpublished, UNRISD, Geneva. Available at: www.unrisd.org,
- CHOWDRY, G. 1995. Engendering Development? Women in Development in International Development Regimes. In M.H. Marchand and J.L. Parpart *Feminism/Postmodernism/Development*. London, Routledge.
- D. Dwyer and J. Bruce (eds.) *A Home Divided: Women and Income in the Third World*. Stanford, Stanford University Press.
- FOLBRE, N. 1986. Hearts and Spades: Paradigms of Household Economics. *World Development* Vol. 14, No. 2, pp. 245-255.
- KABEER, N. 1994. *Reversed Realities: Gender Hierarchies in Development Thought*. London, Verso.
- MENCHER, J. 1993. «Women's work and poverty: women's contribution to household maintenance in South India.» In D. Dwyer and J. Bruce (eds.) *A Home Divided: Women and Income in the Third World*. Stanford, Stanford University Press.
- MOSER, C.O.N. 1993. *Gender, Planning and Development: Theory, Practice and Training*. London, Routledge.
- RAZAVI, S. and MILLER, C. 1995 *From WID to GAD: Conceptual Shifts in the Women and Development Discourse*. UNRISD, Geneva.
- RAZAVI, S. 2007. *The Political and Social Economy of Care in a Development Context: Conceptual Issues, Research Questions and Policy Options*
- RAM, K and M. Jolly 1998 *Maternities and Modernities: Colonial and postcolonial experiences in Asia and the Pacific*. Cambridge University Press, London.
- UNRISD. 2005. *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*. UNRISD, Geneva.
- UNRISD. 2008. Political and Social Economy of Care. Project outline, available at www.unrisd.org.

Notes

- 1 This presentation is an introduction to Gender and Development, as such it draws extensively on Kabeer 1994 and Razavi and Miller 1995.
- 2 The broad categories making up SNA work are (a) employment for establishments, which more or less corresponds to formal sector work; (b) primary production activities not for establishments, which includes subsistence production as well as collection of fuel and water; and (c) services for income and other production of goods not for establishments, which more or less corresponds to non-agricultural informal sector work. The categories making up unpaid care work are (a) household maintenance, management and shopping for own household; (b) care for children, the sick, elderly and disabled for own household; and (c) community services and help to other households (Budlender 2008: 4).



Representaciones sociales de la masculinidad y la feminidad

Enrique Gil Calvo

Catedràtic de sociologia política a la Universitat Complutense de Madrid,
especialitzat en sociologia política i de gènere amb investigacions específiques
sobre la família, la vellesa i els mitjans de comunicació, entre d'altres.

Col·laborador habitual dels mitjans de comunicació radiofònics i escrits

—cadena *Ser*, *El País*— així com de publicacions especialitzades
com *Revista de Occidente*, *Claves de Razón Práctica* i *Cuadernos Hispanoamericanos*.

Premi Anagrama d'assaig per *Lógica de la libertad* l'any 1977, premi Espasa d'assaig
per *Estado de fiesta* l'any 1991, i XII Premi internacional d'assaig Jovellanos, l'any 2006.

Dimarts 28 d'agost

Hablar de representaciones sociales de la masculinidad y la feminidad no resulta sencillo, pues el de representación es un concepto tan polisémico que usarlo a la ligera puede causar muchos equívocos. De modo que comenzaré por precisar primero el sentido en que lo utilizo, para centrarme después en su aplicación a los códigos socialmente aplicables a mujeres y hombres que hemos heredado de la tradición occidental. Finalmente, me referiré a la codificación asimétrica de las relaciones entre unas y otros, así como a su problemática transformación actual en dirección a la equidad.

Representaciones sociales: roles y códigos

El concepto de representación admite varios significados múltiples en función de su uso en uno u otro juego de lenguaje —Wittgenstein. Así, por limitarnos a su utilización en la jerga de las ciencias sociales, aparecen cuando menos cuatro campos semánticos. Ante todo la representación metodológica, como sucede por ejemplo con la representación gráfica o la representatividad estadística. Este uso es asimilable a la cartografía, como cuando pensamos que un mapa geográfico o un callejero urbano representan a determinada escala un territorio o una ciudad. Y lo mismo ocurre con ciertos instrumentos metodológicos, como los datos demográficos o las estadísticas sociales, que representan de modo fidedigno ciertos fenómenos cuantificables de la realidad social. Por ejemplo, las tasas de nupcialidad, la fecundidad extraconyugal o el antes llamado estado civil. No es éste el uso del concepto de representación que yo utilizaré aquí, aunque los modelos de mujeres y hombres a los que aludiré estén por supuesto indirectamente relacionados con estas variables sociodemográficas.

El siguiente juego de lenguaje en que se maneja el concepto de representación en las ciencias sociales es el de la representación política, como cuando

hablamos del Gobierno representativo por oposición a otro autocrático, cuando decimos que los parlamentarios representan a sus electores, o cuando criticamos el déficit de representatividad de los partidos políticos respecto de sus bases sociales. También este uso del concepto está relacionado con la materia que voy a tratar, como revela la actual polémica sobre las políticas de paridad —cuotas de género, acción afirmativa, discriminación positiva, listas cremallera, etc.—, siempre discutibles desde el punto de vista de la teoría pura de la representación política en un régimen democrático. Pero aquí no me referiré a este sentido del concepto más que indirectamente.

Y finalmente, hay otros dos usos del término «representación social» que sí se aproximan bastante a aquello de lo que voy a hablar. El primero se refiere a la representación escénica o representación teatral, de larga tradición en el campo de la sociología, que ha hecho de la teoría del rol o papel social a desempeñar, basada en la metáfora del juego teatral, uno de sus fundamentos epistemológicos, siendo Erving Goffman uno de los últimos grandes maestros que con su metodología dramática contribuyó a renovar la teoría del rol social. Pues bien, aquí voy a utilizar el concepto de representación social en este mismo sentido de máscara teatral, al entenderla como representación escenográfica. Es lo que en el campo de los estudios de género ya ha venido haciendo Judith Butler, a partir de su concepto de *performance* o mascarada— interpretación o ejecución escenográfica.

Pero para representar bien un papel teatral hay que creer en él, pues de no ser así los roles de género se convertirían en una mera ficción. De ahí que el concepto de representación escénica haya de ser completado con el de representación mental, de larga tradición en el pensamiento sociológico a partir de Dürkheim. Y esta concepción durkheimiana de la representación mental está hoy encarnada por las obras de dos grandes autores recientemente desaparecidos: Pierre Bourdieu, con su concepto de capital simbólico asociado al *habitus*, y Mary Douglas, con su metáfora del pensamiento institucional codificado según la clase social —*grid*— y la integración grupal —*group*. Pues bien, aquí hablaré de las representaciones sociales entendiéndolas en este mismo sentido como clasificaciones compartidas de la realidad, que permiten definirla, calificarla y codificarla en términos morales.

De este modo, las representaciones sociales de las feminidades y las masculinidades a las que aquí aludiré tendrán dos caras. De un lado serán roles teatrales: papeles reconocibles que se ponen en escena para representar ante

los demás un tipo definido y socialmente compartido de feminidad o de masculinidad. Y por el otro lado serán códigos morales: marcos interpretativos —*frames*— o encuadres cognitivos con los que se define, se califica y se juzga el comportamiento de las personas en función de su género. Un concepto éste, el de *framing*, inaugurado por el propio Goffman con su *Frame analysis*, que hoy goza de múltiple aceptación y respaldo en el campo de las ciencias sociales —sociología política, estudios de opinión pública, etc.

Códigos de masculinidad

Ante todo hay que darse cuenta de que no existe un modelo único de masculinidad común, sino que siempre aparecen diversos códigos plurales y contradictorios que compiten entre sí, por lo que el grado de masculinidad no puede ordenarse unilateralmente en una sola dimensión jerárquica de más hombre a menos hombre. Por el contrario, hay varias escalas opuestas para medir la masculinidad, de modo que quien puntúa alto en una escala puede puntuar bajo en otra. ¿Qué tipos de códigos plurales existen para evaluar el nivel de masculinidad? Por razones de economía son preferibles los códigos triádicos.

En mi libro *Máscaras masculinas* he propuesto una tipología de tres ejes de masculinidad fundada en el triángulo culinario de Lévi-Strauss, que disecciona los campos culturales según el esquema simbólico crudo/cocido/podrido. Los hombres *crudos* serían los jóvenes inmaduros en vías de desarrollo, los hombres *cocidos* serían los hombres maduros legítimamente realizados como maridos y padres, y los hombres *podridos* serían los hombres fracasados y echados a perder. Así surge mi esquema triádico de *héroes*, *patriarcas* y *monstruos*. Los héroes son los *hombres de acción*, puestos a prueba mediante trabajos duramente competidos de lucha por la vida que no todos logran superar con éxito. Aquellos que logran pasar la prueba ascienden a la categoría dominante de patriarcas u *hombres de poder*, que ocupan las posiciones revestidas de autoridad haciéndose cargo de las responsabilidades institucionales. Y los que pierden o se evaden de las pruebas son apartados del común de los hombres para ingresar en la categoría marginal de monstruos estigmatizados u *hombres de genio* —ya sean geniales, sólo inge-

niosos o estén poseídos por su *mal* genio—: pobres hombres, malos hombres, hombres carismáticos y hombres malditos.

Este esquema triádico puede resultar artificial, pues su único mérito es su sencillez económica. Pero tiene la ventaja de que escapa al modelo del hombre unidimensional, al que sólo se valora por su éxito social. De ahí que sea comparable a los modelos metodológicos que se han diseñado para superar el reduccionista unilateralismo del *homo economicus*, que sólo sabe perseguir y maximizar su propio interés racional. El más famoso de estos modelos heterodoxos es quizá el propuesto por Albert Hirschman en su libro *Salida, voz y lealtad*, donde propone tres opciones estratégicas de elección racional alternativas entre sí, que pueden ser fructíferamente comparadas con el modelo tridimensional derivado de Lévi-Strauss. La *salida* es la opción típica del *homo economicus*, que abandona sus relaciones cuando le resultan disfuncionales para buscar otras más prometedoras mediante la competencia de mercado. Pero la salida no es la única estrategia posible ante la insatisfacción, pues hay otras. Una es la *lealtad*: permanecer fiel al compromiso contraído sin desertar de él, a la espera de que la relación se recupere y mejore. Y la otra opción es la *voz*: elevar una protesta pública para abrir un conflicto y exigir negociaciones, a fin de reformar la relación deficitaria haciéndola más satisfactoria.

Pues bien, la *salida* es la opción del aventurero *hombre de acción*, que sale fuera de su familia de origen para buscarse la vida en el exterior, probando experimentalmente diversas relaciones laborales o amorosas para quedarse con ellas mientras le parezcan beneficiosas y sustituirlas por otras cuando ya no le resulten satisfactorias. La *salida* es también la opción del *competidor* de mercado que emula a sus rivales tratando de superarles, lo que aplicado a los héroes alude a la lucha por la vida de los jóvenes que compiten entre sí en los mercados académicos, laborales y matrimoniales, en busca de la mejor *salida* profesional y amorosa que les permita integrarse y ascender socialmente. Por su parte, la *lealtad* es la opción del *patriarca*, obligado como está por sus compromisos sociales a hacerse cargo de sus responsabilidades sin poder evadirse de ellas. Y la *voz* es la opción del monstruo o genio maldito, un transgresor que protesta y se rebela contra el orden patriarcal constituido tratando de recrearlo o subvertirlo: ésta es por ejemplo la opción del *gay* que eleva su *voz* al salir del armario.

Pero por supuesto, cada una de estas tres masculinidades tiene diversas manifestaciones. En el repertorio del *competidor* u hombre de acción aparecen

figuras como las siguientes. En el extremo moralmente positivo destaca *el voluntario* altruista —paladín, mártir, salvador—, que se ofrece desinteresadamente a defender los derechos de los demás a costa de los suyos propios, lo que caracteriza al héroe genuino: médicos, bomberos, etc. En el otro polo moralmente negativo aparece la figura del *mercenario* sólo movido por el afán de lucro en cualquiera de sus variantes: villano, aventurero, sicario, gorrón, esquírol. Y entre ambos extremos se sitúan otras figuras ambivalentes, como el trabajador, el profesional, el funcionario, el militar, el deportista, etc, compartiendo todas ellas la característica del *luchador* que ha de enfrentarse al peligro tratando de vencerlo para imponerse a él.

El repertorio de los patriarcas u hombres de poder también es muy variado. A pequeña escala micro figuran todos los *padres* biológicos o sociales que ejercen autoridad familiar o educativa: padres, maridos, abuelos, tíos, tutores, hermanos mayores, maestros, profesores. Después están los *patri - cios* o autoridades públicas, desde los ediles, concejales y alcaldes hasta los gobernantes y demás padres de la patria. También aparecen los *patrones* o autoridades privadas: propietarios, directivos, empresarios, ejecutivos, etc. Y luego está el lado oscuro de la figura patriarcal: el *padrino* o capo mafioso, que dirige autocráticamente una gran familia criminal o una simple red de patronazgo clientelar, dedicada al tráfico de influencias que bordea la legalidad. Figuras de patriarcado moralmente negativo a las que pueden a s imilarse los déspotas tiránicos familiares o civiles, según el modelo de personajes como Otelio, Lear o Macbeth: malos padres, maridos agresores, políticos corruptos, patronos explotadores...

Y queda finalmente el transgresor hombre de genio, dispuesto a violar el espíritu y la letra de la ley por deseo, voluntad de poder o puro placer. Esta tercera figura masculina aparece dicotómicamente escindida en dos imágenes espectacularmente opuestas, una positivamente atractiva, la del genio creador —artista, literato, científico, sabio—, la otra negativa pero extrañamente fascinante, la del héroe maldito —psicópata, asesino en serie, torturador genocida, violador múltiple...—, pugnando ambas por presidir el *ranking* de la popularidad mediática masculina. Pues no parece haber duda de que estos grandes genios o grandes criminales parecen encarnar el arquetipo de la masculinidad, en mayor medida incluso que otras figuras carismáticas que se sitúan entre ambos extremos, como la del líder revolucionario o el profeta religioso. Una masculinidad perversa que, dejando al margen la

excluida comunidad *gay*, también anida en aquellos monstruos menores que en su vida cotidiana abusan sin escrúpulos de los más débiles de forma solapada e impune, practicando la mediocre banalidad del mal.

Códigos de feminidad

Pasemos ahora al repertorio de códigos femeninos, utilizando para ello el mismo esquema triádico extraído de Lévi-Strauss y Hirschman. En mi libro *Medias miradas* tuve ocasión de exponer la tríada femenina *virgen-madre-puta*, según terminología prestada del título de la psicoanalista Estela Weldon, que también podría denominarse mejor como *chica-madre-bruja*, y que es simétricamente análoga a la masculina de *héroe-patriarca-monstruo*. Y sus respectivos papeles pueden definirse en los mismos términos del triángulo culinario crudo/cocido/podrido: *la virgen* —la chica: *girl*— es la mujer libre sexualmente disponible para el emparejamiento legítimo, *la madre* es la mujer comprometida con la familia del cónyuge que la monopoliza sexualmente y *la puta* —bruja, perra, zorra, etc.— es la mujer sexualmente estigmatizada por la autoridad patriarcal a la que se prohíbe emparejarse legítimamente por haber trasgredido el orden familiar.

Si ahora traducimos este triángulo al esquema de Hirschman obtenemos otra versión análoga. *La virgen* premoderna representa la opción de *salida* en el sentido de que es objeto del intercambio exogámico entre las familias patriarcales: *sale* de la familia de su padre para ingresar en la familia de su futuro marido. Y en cuanto a *la chica* moderna, hoy es una *competidora* que busca su mejor *salida* personal tratando de ascender socialmente mediante el estudio, el trabajo y el amor. Para ello debe competir con las demás jóvenes rivales buscando activamente carrera, empleo y pareja en los mercados académicos, profesionales y matrimoniales, lo que exige salir fuera del hogar participando en los mismos rituales de cortejo y galanteo que comparte con sus coetáneos: una práctica que hoy incluye ejercicios de competición académica, laboral y profesional, además de amorosa.

La madre representa la *lealtad* porque su función es dedicarse a tiempo completo a la práctica de la crianza y a la ética del cuidado, tan ponderada por las feministas de la diferencia como Gilligan, un cuidado que debe prestar con entrega altruista y desinteresada a su marido e hijos, así como por

extensión a todos los demás miembros de su familia. De ahí el deber de fidelidad que se espera de novias o esposas, el espíritu de sacrificio que se espera de madres o abuelas y la piedad filial que se exige a hijas o hermanas. Y por último la *puta o bruja* representa la *voz* porque la suya es una práctica subversiva y transgresora que viola las reglas de juego y desafía el poder simbólico impuestos a todas las mujeres por el orden familiar patriarcal.

Por lo tanto, esta tríada de *chica/madre/puta* implica un claro paralelo con su homóloga masculina de *héroe/patriarca/monstruo*. De este modo, si los héroes compiten entre sí como hombres de acción, las chicas compiten entre sí como *mujeres en exposición* que rivalizan por llegar a ser *mujeres de relación*, y para ello se exponen a todas las miradas como espectáculos atractivos u objetos de admiración a la espera de ser nominadas como candidatas al emparejamiento, esperando establecer con alguien relaciones formales de acceso sexual exclusivo mutuamente consentido. De igual modo, si los patriarcas son hombres de poder, las madres son *señoras o dueñas de casa*, en la medida en que deben dirigir y administrar toda la infraestructura material y moral de la vida hogareña, doméstica y familiar. Y si los monstruos son hombres de —mal— genio, las putas o las brujas son *mujeres de cuidado*, mujeres peligrosas, mujeres de armas tomar o mujeres de vida airada, que amenazan con llevar a la perdición a los hombres débiles o blandos que se colocan bajo su dominio.

Y cada una de estas formas de ser mujer posee su propio repertorio de múltiples variantes que divergen entre sí. Comenzando por las chicas competidoras que rivalizan en busca de salida, tenemos ante todo a *la menor* inmadura, novia casta o virgen propiamente dicha, necesitada de protección y tutela por parte de alguna figura masculina —padre, tío o hermano mayor. Pero casi siempre, esta imagen de virgen insignificante por asexualizada tiende a modificarse para conducir a dos extremos polarmente contrapuestos. De un lado, *la víctima* inerme e indefensa, que ha sufrido o corre el riesgo de sufrir toda clase de ataques, abusos y sevicias, como el maltrato, la violación o la tortura: es el caso de la virgen-mártir o, en nuestros días, de la anoréxica, víctima propiciatoria que protagoniza la publicidad y las pasarelas porque provoca la morbosa lubricidad de las fantasías violadoras. Y en el polo opuesto, *la chica moderna*, que ha de ser tan dinámica y competitiva como las Amazonas andróginas, siempre dispuesta a competir en pie de igualdad con chicos y chicas para superar a todos en los juegos de destreza formal

—las modas— o académica —las oposiciones. Y entre una y otra aparece *la guapa o la buena* de las películas, que suele ser una chica atractiva y adorable adornada con los signos que anuncian su futura metamorfosis como madre nutricia.

Respecto al tipo de la madre, también aparecen diversas variantes. Está por supuesto *la madonna* de la iconografía cristiana, figura de crianza que sostiene amorosamente a un bebé junto a su pecho, de gran éxito actual en los anuncios publicitarios. Luego está *la señora*, la gran dama elegante que exhibe el estatus y el rango representativo del marido que le transfiere su misma posición social, posición que ella debe realzar con dominio de sus habilidades sociales como anfitriona cuando recibe a los invitados desde el salón de su casa. Y por fin está *la matrona*, auténtica madre-coraje que dirige la vida de los suyos, se sacrifica incansablemente por ellos y sale en su defensa cuando las cosas vienen mal dadas. Esta figura es menos decorativa que las otras, quizá, pero constituye la auténtica espina dorsal de la estructura familiar, pues sin su resistencia, liderazgo y fuerza de voluntad las familias concretas no lograrían persistir. De ahí que sus representantes de carne y hueso sean insustituibles, aunque tengan la mala fama de *la suegra o de la abuela*, figuras dominantes de la edad posmenopáusica que, gracias a la labor de autoras como Fisher o Brizendine, hoy recobran un prestigio desaparecido que jamás debieron perder.

Y por último está el tercer tipo maldito, estigmatizado y transgresor de la puta, la bruja o la zorra, con variantes tan numerosas como los otros dos. Ante todo está por supuesto *la femme fatale* o vampiresa seductora como Lulú, arquetipo cinematográfico de *la mala* perversa y devoradora de hombres que rompe todos los hogares con el hechizo fascinante de su displicente desdén. Después aparecen *la adúltera* o esposa infiel, como Mme Bovary, y *la mala madre*: la madre castradora, la madre indigna o la madre perversa, como Fedra o como Medea. Luego viene la *machorra hombruna* en sus dos vertientes, la lesbiana donjuanesca que compite con los hombres seduciendo mujeres y la mujer dominante capaz de imponerse a sus parejas llevando en casa los pantalones. Y finalmente, por debajo de todas estas figuras malditas revestidas de prestigio literario están las pobres putas de carne y hueso, humilladas y explotadas por sus proxenetas como víctimas representativas de toda una serie de mujeres marginadas y socialmente excluidas que han perdido su legitimidad —madres separadas, madres adolescentes, viudas

sin derechos—, a las que todos maltratan, vejan y desprecian con la justificación de que son malas mujeres, indignas de respeto y por ello carentes de derechos como personas.

Asimetrías de género

¿Qué relaciones se establecen entre estos códigos masculinos y femeninos? En principio, parece darse un equilibrio complementario entre los vértices homólogos de uno y otro género. Así, los héroes protegen y cortejan a las vírgenes esperando que ellas acepten convertirse en sus novias, los patriarcas se casan con sus esposas y las convierten en madres y señoras de su casa, y por último tanto los monstruos como las putas son maldecidos, están proscritos y suelen ser castigados. Pero a poco que se mire se advierte que estas relaciones no son enteramente simétricas en ninguno de los tres ángulos.

Y donde mejor se observa la asimetría es en el ángulo maldito de la transgresión. Es verdad que ciertos transgresores masculinos son castigados, como los notorios criminales múltiples, pero muchos otros no lo son, por ejemplo los delincuentes de cuello blanco. Además, otros héroes malditos resultan socialmente recompensados con un elevado prestigio cultural, como sucede con los grandes artistas y otros genios creadores que se comportan en su vida privada como auténticos monstruos. Nada de esto ocurre en el vértice femenino de la maldad, pues si descontamos algunas excepciones notorias del mundo del espectáculo —ciertas estrellas de cine, pocas *top models*, grandes divas de la música lírica o popular—, lo cierto es que todas las transgresiones femeninas resultan culturalmente reprobadas y socialmente castigadas. Y por si esto fuera poco, del juicio y castigo de las transgresoras se encarga exclusivamente el poder masculino, representado por los patriarcas y los agentes de la autoridad. No son las madres, hermanas o rivales quienes castigan a las mujeres malvadas, sino que siempre lo hacen sus padres y hermanos, sus novios o maridos, sus compañeros o amigos, ejerciendo contra ellas su violencia real o simbólica.

También es asimétrico, aunque quizá no tanto, el vértice de la autoridad, ocupado por matronas y patriarcas. Es en este ángulo donde las mujeres gozan de mayor poder, que ejercen a veces de forma muy dominante sobre

todas las personas sometidas a su autoridad: hijos sólo menores, hijas de cualquier edad mientras dependan de la familia, otros familiares acogidos a su cargo, entre los que destacan las nueras especialmente, así como el servicio doméstico, si lo hay. Pero esta autoridad de las matronas sólo es ejercida de forma delegada, pues quien ostenta su titularidad es el marido y padre, o sea el patriarca. De tal modo que sólo cuando éste se ausenta, en condiciones de separación o viudedad, pueden las matronas ejercer el poder real.

Y lo peor de esta delegación del poder patriarcal, que las mujeres sólo pueden ejercer vicariamente como matronas, es que resulta asimétrica, pues sólo puede transmitirse de hombres a mujeres, pero nunca a la inversa. Los varones detentan el poder de transmitir su propio estatus a sus parejas e hijos, siempre que unas y otros sean reconocidos por ellos como legítimos, pero esto no ocurre a la inversa. De ahí que antes eran exclusivamente los varones quienes podían repudiar a sus esposas e hijos, retirándoles su reconocimiento de legitimidad. Es verdad que esto ahora ya no es así, pues hoy son las esposas quienes toman mayoritariamente la iniciativa del divorcio. Pero se sigue manteniendo la asimetría del vínculo conyugal, que permite transmitir el estatus social en una sola dirección, de hombre a mujer y de padre a hijos. Al casarse, las esposas se convierten en «señoras de» su marido, accediendo al mismo estatus de sus cónyuges, pero esto no ocurre a la inversa, como revela el ejemplo de reinas o primeras damas, que comparten la realeza y la presidencia, mientras nada de esto ocurre con los maridos consortes, que no comparten nada.

Este carácter asimétrico de la institución del matrimonio ha hecho que esté entrando en decadencia y franca regresión, pues se contradice con el ideal moderno del amor romántico como unión simétrica entre libres e iguales —ideología de las dos medias naranjas. Por eso en la Europa noroccidental las uniones informales entre cohabitantes están superando los enlaces matrimoniales, y la mayoría de los nacimientos son ya extraconyugales. Pero eso no parece haber mejorado significativamente la simetría entre los miembros de la pareja, pues una buena parte de los padres-maridos actuales tienden a incumplir sus compromisos familiares tratando de evadirse de ellos.

Es el gran problema emergente de la *ausencia paterna*, que ha determinado un gran incremento compensatorio de la familia *matrifocal*, dirigida por esas nuevas *matronas* que son las madres separadas y solteras que cargan a solas con el peso de la responsabilidad familiar. Fenómeno que a su

vez ha provocado como consecuencia reactiva el aumento de la violencia de género dirigida contra las mujeres —aparentemente mayor en las uniones privadas entre cohabitantes, según observa Gerardo Meil—, como peor efecto perverso del *backlash* denunciado por Susan Faludi. Todo lo cual viene a demostrar que estamos muy lejos todavía de alcanzar la simetría paritaria entre los poderes relativos de que disponen matronas y patriarcas, como si la autoridad familiar hubiera de ser necesariamente masculina y las mujeres sólo pudieran ejercerla de forma vicaria, otorgada por delegación viril.

Lo cual hace sugerir la idea de que la asimetría del vínculo conyugal se extiende también a las demás posiciones revestidas de autoridad, ya sea pública o privada. Es verdad que hoy las mujeres pueden acceder en igualdad de condiciones con los varones a todos los puestos institucionales dotados con poder de decisión: empresariado, cargos directivos de nivel ejecutivo, cuadros intermedios, administración pública, función ministerial, judicatura, liderazgo político, etc. Pero todo parece indicar que existe un invisible *techo de cristal*, operado por las redes masculinas de complicidad y ayuda mutua, que las frena o les impide el paso para lograr la plena equiparación en poder y autoridad, por lo que necesitan la ayuda otorgada por sus pares masculinos para favorecer o primar su ascenso hasta los cargos revestidos de autoridad. Son las leyes asimétricas de paridad, concesiones del poder masculino a la voluntad femenina de ascenso igualitario, que equivalen al modo en que el vínculo conyugal hace posible que el estatus se transmita de los hombres a sus parejas pero no a la inversa.

Respecto al vértice de las relaciones de competencia y rivalidad entre héroes y Amazonas o chicos y chicas, sin duda es aquí donde más ha avanzado la voluntad política de igualdad entre ambos géneros. Hoy la competencia escolar, académica, laboral y profesional está absolutamente abierta a todos, mujeres y hombres, por lo que puede decirse que en este campo, y aunque persistan ciertas asimetrías residuales —segregación ocupacional, discriminación salarial—, las relaciones entre unas y otros ya se han hecho casi completamente equilibradas, equiparables y equitativas. Es verdad que todavía subsiste por parte femenina una cierta aversión al riesgo de discriminación y divorcio, lo que lleva a muchas mujeres a protegerse con políticas de seguridad —sobretitulación académica, subempleo profesional, preferencia por la función pública. Pero hay fuerte tendencia hacia el ascenso de la competitividad femenina en todas las áreas y profesiones.

Por lo tanto, si queremos buscar en este vértice la persistencia de desigualdades y asimetrías tendremos que prescindir del campo de la competencia profesional para centrarnos en otros terrenos de juego. Y aquí destacan dos campos relacionados entre sí, pues ambos derivan de la cultura del cortejo, como son el culto al cuerpo y el culto al amor —o emparejamiento—, donde aparecen claras especializaciones asimétricas entre uno y otro género. Comenzando por el cultivo corporal, chicos y chicas prestan una dedicación desmedida a sus estilos de vida y demás prácticas corporales, desde alimentos, bebidas y drogas hasta vestimenta, accesorios y una gran variedad de ejercicios físicos. Pero las chicas se centran sobre todo en el baile, las tiendas y el mundo de la moda y la belleza, prestando gran atención mimética a las modelos de pasarela. Mientras que los chicos centran todo su interés en la música, el mundo del motor, los deportes de competición, la pornografía y el cine de violencia y terror. Lo cual predispone a las chicas a convertirse en espectáculos visuales expuestos al deseo ajeno mientras convierte a los chicos en consumidores adictos a las prácticas de riesgo, como corresponde a su vocación de hombres de acción.

Y esta asimetría de sus ejercicios corporales tiende a transmitirse a su actitud ante el emparejamiento amoroso. La inercia cultural predispone a los chicos a la promiscuidad moralmente ambivalente, que les hace enamorarse de las chicas sexualmente inaccesibles, mientras que en cambio éstas tienden a enamorarse del amor, perdiendo la cabeza por el chico que las domine y las subyugue emocionalmente. Pero la precocidad actual de las relaciones sexuales a prueba se ha generalizado entre los dos géneros, por lo que cada vez hay mayor simetría en materia de permisividad sexual, por más que las chicas sigan prefiriendo el sexo cuando va unido al amor mientras que los chicos continúan prefiriendo practicarlo sin compromisos amorosos.

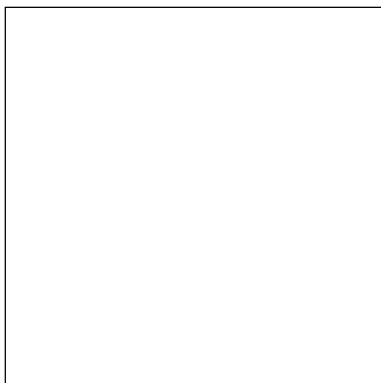
A esto se añade que las jóvenes de hoy, mucho más escolarizadas que sus coetáneos masculinos, ya no están dispuestas a mantener relaciones de pareja basadas en la sumisión machista con segregación de roles. Esto se traduce en un sostenido descenso de la nupcialidad, explicable al modo feminista porque las chicas de hoy buscan novios igualitarios que aún no existen mientras que los chicos siguen buscando novias sumisas que ya no existen. De ahí que las relaciones de pareja se formen manteniendo intacta la vieja hipergamia de edades, pues las chicas eligen emparejarse con chicos mayores que ellas por creerlos más maduros y responsables, mientras éstos prefieren

hacerlo con chicas menores que ellos esperando dominarlas con el poder de su mayor edad. Lo cual viene a reproducir la asimetría del emparejamiento que antes vimos institucionalizada en el vínculo matrimonial, y que ahora sigue aflorando bajo el signo del amor informal.

Así explica Bourdieu que persista casi intacta lo que él llama la *dominación masculina*, pues lo que aman los chicos es participar activamente en las competiciones o *juegos de poder* que les enfrentan a sus pares y rivales, mientras que las chicas aman presenciar las rivalidades masculinas como espectadoras pasivas, enamorándose de los vencedores que superan con éxito el juego dominante del poder.

Referencias citadas

- BOURDIEU, Pierre. *La dominación masculina*, Anagrama, 2000.
- BRIZENDINE, Louann. *El cerebro femenino*, R.B.A., 2006.
- BUTLER, Judith. *El género en disputa*, Paidós, 2001.
- DOUGLAS, Mary. *Cómo piensan las instituciones*, Alianza, 1986.
- FALUDI, Susan. *Reacción. La guerra no declarada contra la mujer moderna*, Anagrama, 1993.
- FISHER, Helen. *El primer sexo*, Taurus, 2000.
- GIL CALVO, Enrique. *Medias miradas. Un análisis cultural de la imagen femenina*, Anagrama, 2000.
- GIL CALVO, Enrique. *Máscaras masculinas. Héroes, patriarcas y monstruos*, Anagrama, 2005.
- GILLIGAN, Carol. *La moral y la teoría. Psicología del desarrollo femenino*, F.C.E., 1985.
- GOFFMAN, Erving. *La presentación de la persona en la vida cotidiana*, Amorrortu, 1971.
- GOFFMAN, Erving. *Frame analysis. Los marcos de la experiencia*, C.I.S., 2006.
- HIRSCHMAN, Albert. *Salida, voz y lealtad*, F.C.E., 1977.
- LÉVI-STRAUSS, Claude. *Lo crudo y lo cocido*, F.C.E., 1968.
- MEIL, Gerardo. *Las uniones de hecho en España*, C.I.S., 2003.
- WELDON, Estela. *Madre, virgen, puta*, Siglo XXI, 1993.



Políticas de igualdad de género en perspectiva comparada: El caso del Estado central en España

Celia Valiente

Professora al departament de ciències polítiques i sociologia
de la Universitat Carles III de Madrid.

Especialista en polítiques públiques i gènere en tots els àmbits
—educació, mercat del treball, estat del benestar, relacions interpersonals i familiars—
i en particular en polítiques públiques d'igualtat en perspectiva comparada a Europa.

Dimecres 29 d'agost

Introducción

En todos los países del mundo el conjunto de mujeres, en comparación con el conjunto de los hombres, tiene menor acceso a los recursos económicos, el poder político y el prestigio social. Además, las mujeres están sobre-representadas entre las víctimas de la violencia doméstica y/o sexual. Para erosionar esta situación de desigualdad de género,¹ en las últimas décadas los gobiernos del mundo occidental han formulado y puesto en práctica políticas de igualdad.

Son varias las literaturas académicas que han analizado, directa o indirectamente, este tipo de medidas, entre otras, las que versan sobre el Estado del bienestar y el género, o acerca de las mujeres y la política. Como muestro en los siguientes dos epígrafes, ambas literaturas documentan que distintos países cuentan con políticas de igualdad diferentes. En el tercero, describo sucintamente las adoptadas por el Estado central en España desde los años setenta.

La literatura sobre el Estado de bienestar y el género

Las políticas de igualdad para las mujeres pueden estudiarse con la ayuda de la literatura sobre Estados de bienestar en el mundo capitalista avanzado (Esping-Andersen 1995 [1990]), centrada principalmente en el análisis de las políticas sociales —por ejemplo, las pensiones o los servicios personales de cuidados—, y la réplica feminista a estos trabajos —entre otros muchos, véase Morgan 2006. Los países varían en función del tipo de derechos sociales, el tipo de estratificación que el propio Estado de bienestar produce, y la

interrelación entre el Estado, el mercado y las familias a la hora de proporcionar bienestar social. Existen, en realidad, tres «mundos» o «regímenes» del bienestar en el conjunto de las democracias capitalistas avanzadas: los llamados «socialdemócrata», «liberal» y «conservador» (Esping-Andersen 1995 [1990]).

En el Estado de bienestar socialdemócrata, existente en los países escandinavos, los programas universales —para todos los ciudadanos— son numerosos, y el grado de «desmercantilización» es alto.² La política social se dirige a todas las clases sociales y persigue el objetivo de la igualdad entre ellas. El Estado proporciona una amplia oferta de servicios de cuidados para niños, ancianos y, en general, las personas que necesitan del cuidado de otros. Este Estado de bienestar causa un alto grado de igualdad entre los hombres y las mujeres por varias razones. De un lado, prácticamente todas las personas —de ambos sexos— participan en el mercado de trabajo, por lo que las mujeres ganan autonomía económica. Históricamente, en todos los países las mujeres han cuidado de sus familiares dependientes sin obtener remuneración a cambio, pero en Escandinavia el Estado las ha descargado de parte de la responsabilidad de cuidar, al ofrecer servicios de cuidados. En este sector trabajan muchas mujeres, por lo que este tipo de Estado de bienestar incrementa el empleo femenino. Uno de los costes asociados al modelo socialdemócrata consiste en el elevado nivel impositivo que soportan sus ciudadanos para financiar la extensa política social (Esping-Andersen 1995 [1990], 27-28; Morgan 2006, 12-13).

En el Estado de bienestar liberal, propio de Estados Unidos, Canadá y Australia —entre otros países—, «predominan la asistencia social basada en una prueba de insuficiencia de ingresos, las transferencias monetarias universales de cuantía modesta, o los planes de seguros sociales también de esta cuantía. Los programas van dirigidos sobre todo a una clientela de bajos ingresos, normalmente procedente de la clase trabajadora, dependiente del Estado». El grado de desmercantilización es bajo, y el Estado incentiva la provisión de bienestar por parte del mercado (Esping-Andersen 1995 [1990], 26-27). Las mujeres combinan sus responsabilidades familiares y profesionales recurriendo sobre todo al mercado para obtener servicios de cuidados personales (Morgan 2006, 12-16).

El Estado de bienestar conservador —también denominado «continental» o «corporatista»—, está presente en Austria, Alemania, Francia, Italia

—y España—, entre otros lugares. Los derechos sociales están asociados a las categorías ocupacionales y de estatus —por ejemplo, se han establecido distintos seguros sociales para diferentes grupos de trabajadores. Éstos —y sus familiares dependientes— son los principales beneficiarios de la política social. Si bien la oferta de prestaciones es principalmente estatal, el Estado de bienestar intenta reforzar el papel crucial que tradicionalmente ha desempeñado la familia en la provisión de bienestar. Por ello, el Estado tiende a intervenir únicamente cuando la capacidad del núcleo familiar para actuar en este sentido se ha agotado (Esping-Andersen 1995 [1990], 27-28). ¿Cómo combinan en este mundo continental las mujeres su trabajo y su familia? En general, lo hacen con dificultad, puesto que, con excepciones, el Estado oferta pocos servicios de cuidados. Algunas se valen de la ayuda de otras mujeres de su familia a la hora de cuidar a sus parientes, otras recurren al mercado para la misma cuestión, unas pocas utilizan los —escasos— servicios de cuidados públicos, y otras sencillamente no participan en el mercado de trabajo y se dedican en exclusiva a la gestión de su ámbito familiar. Pero las situaciones son muy diferentes en distintos países del modelo continental. Por ejemplo, Francia cuenta con una extensa red de servicios para el cuidado y la educación de los niños menores a la edad de escolarización obligatoria, mientras que en Alemania dichos servicios son muy limitados (Morgan 2006, 12-15).

En síntesis, la literatura comparada sobre Estados de bienestar en el mundo capitalista avanzado, y la respuesta feminista a este conjunto de investigaciones, documentan que los países que componen dicho mundo son diversos en materia de política social, y también lo son respecto a ciertas políticas de igualdad para las mujeres —en concreto, las medidas que facilitan que combinen el trabajo con la familia. Además, esta diversidad no está directamente relacionada con el grado de desarrollo económico de un país.

La literatura sobre las mujeres y la política

La literatura acerca de las mujeres y la política en general, y sobre políticas de igualdad de género en particular, también ha descrito la diversidad de medidas que en las últimas décadas han puesto en marcha los estados occidentales para erosionar las jerarquías de género (Mazur 2002; Verloo

2007). Asimismo ha identificado al menos cuatro factores que suelen favorecer que en un país existan políticas extensas de igualdad: —I— el color político —de izquierdas— del partido o coalición en el gobierno; —II— un movimiento organizado de mujeres fuerte; —III— organismos de igualdad activos;³ y —IV— una masa crítica de mujeres en la élite política.

—I— En general, los partidos socialdemócratas facilitan la elaboración de medidas de igualdad de género en mayor grado que los partidos conservadores (Bashevkin 1998; Lovenduski y Norris 1993; Mazur 2002; Ruiz Jiménez 2006, entre otros).⁴ Seis argumentos apoyan esta tesis. En primer lugar, la movilización feminista ha sido más acusada en aquellos partidos que en éstos. En segundo lugar, la proporción de mujeres —se declaren o no feministas— ocupando puestos de responsabilidad política suele ser más elevada en los gobiernos socialdemócratas que en los conservadores —véase *infra*. En tercer lugar, los partidos socialdemócratas tienden a definir en sus programas electorales la igualdad de oportunidades y la igualdad de resultados como objetivos que alcanzar una vez en el gobierno. Por contraste, cuando los partidos conservadores persiguen metas igualitarias, tienden a promover la igualdad de oportunidades. Aquellos partidos, entonces, serán más proclives a establecer políticas que favorezcan a los grupos en situación de desventaja en la sociedad, en un intento de conseguir no sólo que las personas compitan en las mismas condiciones, sino que los efectos y las consecuencias de la competición resulten similares para todos los contendientes. En cuarto lugar, los partidos socialdemócratas suelen defender, con mayor tesón que los conservadores, que el Estado intervenga en la economía y en la sociedad; aquéllos son, por tanto, más propensos a intervenir, persiguiendo la igualdad de género u otros objetivos. En quinto lugar, algunos políticos conservadores quieren llevar a cabo un programa tradicional acerca del papel que los hombres y las mujeres desempeñan en la sociedad. Por último, los partidos conservadores, en general, se manifiestan menos a favor que los socialdemócratas de las políticas que incrementan el gasto público, puesto que, en último término, éste se financia detrayendo riqueza de los ciudadanos.

—II— La investigación comparada sobre políticas de igualdad en el mundo occidental también ha señalado que, a igualdad de otras condiciones, un movimiento organizado de mujeres vigoroso facilita la extensión de las medidas de igualdad. El movimiento organizado de mujeres ha llamado la atención de la élite política y de la ciudadanía acerca de los problemas que

afectan a las mujeres, por ejemplo, la violencia sexual. Ha propuesto a los gobernantes soluciones varias para superar estos escollos, y ha reivindicado que los poderes públicos emplearan recursos y energías en su resolución (Banaszak, Beckwith, y Rucht 2003; Ferree y Mueller 2004; Mazur 2002).

—III— De igual manera, los organismos de igualdad activos han venido transmitiendo a las élites políticas las peticiones del movimiento organizado de mujeres, han proporcionado a los distintos gobiernos ideas y conocimiento experto sobre la desigualdad por razón de género, y han planteado, ellos mismos, reivindicaciones en esta materia (Stetson y Mazur 1995; Outshoorn y Kantola 2007; Weldon 2002).

—IV— De otro lado, las mujeres que ocupan puestos de responsabilidad política en ocasiones tratan de dirigir la atención de la élite gobernante hacia cuestiones que pueden interesar más a las mujeres que a los hombres, por ejemplo, los servicios de cuidados de los niños o las bajas de maternidad, y lo hacen con más frecuencia que los varones que desempeñan cargos públicos (Childs 2001; Lovenduski y Norris 1993, 7; Tamerius 1995). Por ello es importante que las mujeres formen parte de la élite política y que constituyan lo que se ha denominado una «masa crítica» —por lo menos el 25-30 por cien— para que puedan hacer oír su voz.

En breve, las literaturas sobre el Estado de bienestar y el género, y acerca de las mujeres y la política, muestran que el mundo occidental es sumamente diverso: distintos países han puesto en marcha diferentes políticas de igualdad. No existe un único modelo de medidas de igualdad que todos los Estados deban seguir, y que pueda trasplantarse, sin más, en países distintos del lugar donde se originó. Las medidas de igualdad se han venido gestando durante, al menos, las tres últimas décadas; en su adopción han influido varios factores políticos, tales como las peculiaridades de otras políticas públicas —por ejemplo, las sociales—, el color del partido o coalición en el gobierno, el vigor del movimiento organizado de mujeres, la actividad de los organismos de igualdad y la presencia de las mujeres en la élite política. Puesto que el mundo de las políticas de igualdad es tan variado, resulta imprescindible observarlo detenidamente.

Porque además es cambiante. Los países tienen cierta reputación de ser más o menos avanzados en materia de políticas de igualdad, y suelen mantener dicha reputación durante varios años. Por ejemplo, se considera que los Estados escandinavos ocupan las primeras posiciones en esta cuestión —y

en otras. Pero pueden también los países ascender o descender puestos en esta escala de prestigio, y así sucede a veces. A modo de ilustración de un país que ha mejorado su posición en este sentido, permítaseme presentar en el siguiente epígrafe el caso del Estado central en España.

Las políticas de igualdad de los gobiernos españoles

Desde el Estado central en España se han puesto en marcha recientemente medidas de igualdad para las mujeres que pueden calificarse, en términos comparativos, de avanzadas. Tras la victoria del Partido Socialista Obrero Español —PSOE— en las elecciones generales de la primavera de 2004, el Presidente del Gobierno, José Luis Rodríguez Zapatero, formó uno de los pocos consejos de ministros paritarios del mundo —con el mismo número de hombres y mujeres. Una mujer ocupa desde entonces la Vice-presidencia primera, María Teresa Fernández de la Vega, quien con anterioridad había formado parte, durante décadas, de la rama feminista del movimiento organizado de mujeres. El gobierno socialista inició con rapidez un programa de reformas en materia de igualdad de género, muchas de las cuales coincidían con algunas de las principales reivindicaciones de la movilización feminista. Creó una institución de alto nivel encargada de la cuestión, la Secretaría General de Políticas de Igualdad, y puso al frente de la misma a una académica experta en cuestiones de género, Soledad Murillo de la Vega; este nombramiento contó con la aprobación de las principales organizaciones y personas del movimiento feminista. En ese mismo año, la Ley Orgánica 1/2004 de 28 de diciembre, de medidas de protección integral contra la violencia de género —en lo sucesivo «Ley integral contra la violencia de género»— fue aprobada con el apoyo de todos los grupos parlamentarios. Esta disposición comprende un amplio conjunto de medidas de protección y apoyo a las víctimas, punitivas respecto a los agresores, y de prevención del fenómeno, y cuyo aspecto más controvertido es probablemente la penalización de los actos violentos con mayor rigor cuando los perpetradores son hombres. Desde 2005, el artículo 68 del Código Civil establece que ambos esposos deben «compartir las responsabilidades domésticas y el cuidado y la atención de ascendientes y descendientes y otras personas dependientes a su cargo». La regulación del divorcio de 2005 —Ley 15/2005, de 8 de julio, por

la que se modifican el Código Civil y la Ley de Enjuiciamiento Civil en materia de separación y de divorcio— recoge la oposición vehemente de parte del movimiento feminista a la custodia compartida. La permite si ambos progenitores están de acuerdo; si no lo están, admite que el juez la acuerde «excepcionalmente (...) a instancia de una de las partes, con informe favorable del Ministerio Fiscal, (...) fundamentándola en que sólo de esta forma se protege adecuadamente el interés superior del menor». En la práctica ello significará que raramente se otorgará si ambos padres no la solicitan. La Ley Orgánica 3/2007, de 22 de marzo, para la igualdad efectiva de mujeres y hombres —en lo que sigue «Ley de Igualdad»— obliga a las empresas de más de 250 trabajadores a negociar planes de igualdad, requiere que todos los partidos políticos utilicen una cuota del 40 por cien de mujeres al confeccionar sus listas electorales, y aumenta de dos a trece los días de permiso remunerado para los padres —varones— por nacimiento de un hijo.

Destacar el carácter avanzado o vanguardista de ciertas de las actuales medidas gubernamentales de igualdad de género no implica afirmar que prácticamente todo se haya realizado ya en esta materia. Existe acuerdo acerca del escaso desarrollo en España de ciertas políticas, entre otras, las que facilitan la conciliación de la vida profesional y familiar; la investigación académica ha estudiado —y denunciado— con insistencia esta cuestión que afecta a muchísimas españolas, y ha profundizado en el análisis de sus causas y consecuencias —véanse, por ejemplo, Jurado Guerrero y Naldini 2007; León 2007. Pero todavía no se ha valorado suficientemente la importancia de muchas otras reformas de equidad de género, que tratan de preservar derechos individuales básicos de las mujeres, por ejemplo, a no ser agredidas —o asesinadas— por sus parejas o ex-parejas, o a participar en la toma de decisiones políticas y económicas.

Resulta imposible sobrestimar el marcado contraste entre las medidas actuales de igualdad y las políticas para las mujeres establecidas durante el franquismo. Entonces, la élite gubernamental consideró que la familia ideal era una unidad jerárquica donde la autoridad residía en el esposo, quien, además, debía ser el único —o al menos el principal— proveedor económico. Predicó que la maternidad constituía la obligación central de las mujeres adultas para con el Estado y la sociedad. Definió el papel de madre como incompatible con otros, por ejemplo, el de trabajadora. Durante el primer franquismo —desde mediados de los años treinta hasta finales de los cin-

cuenta o principios de los sesenta—, ciertas políticas dificultaron, cuando no impidieron, el trabajo extradoméstico de las mujeres, por ejemplo, el requisito de la autorización marital para que las españolas casadas firmaran contratos de trabajo o ejercieran el comercio. Las niñas no sólo acudían a colegios diferentes de los niños, sino que seguían un currículum diferente —menos exigente académicamente. El divorcio fue abolido y la venta y publicidad de anticonceptivos penalizada. El Código Penal definió el aborto como un delito castigado con pena de prisión. Durante el segundo franquismo —desde finales de los años cincuenta o principios de los sesenta hasta 1975— los decisores políticos aprobaron ciertas medidas liberalizadoras, como la abolición de algunos obstáculos al trabajo extradoméstico —la prohibición de que las mujeres trabajaran en algunos trabajos y sectores tras contraer matrimonio, o que las de cualquier estado civil desempeñaran determinadas profesiones en el ámbito del Derecho o la Medicina. Ello no obstante, la liberalización no tuvo lugar en materia de regulación de la sexualidad y la reproducción (Morcillo 2000; Ruiz Franco 2007).

Tras 1975 los distintos gobiernos han venido desmantelando la legislación desigualitaria heredada de tiempos pasados y mejorando el estatus legal de las mujeres. La Constitución establece que las personas de ambos sexos son iguales ante la ley, y prohíbe explícitamente la discriminación por razón de sexo. Debido a los constreñimientos de espacio, resulta imposible siquiera enumerar las principales medidas de igualdad de la España posautoritaria. A modo de ilustración, permítaseme hacer referencia a algunas. La venta y publicidad de anticonceptivos se despenalizó en 1978, y el divorcio para los matrimonios civiles se aprobó en 1981. Las autoridades educativas han venido promoviendo activamente que los niños y las niñas acudan a los mismos centros de enseñanza, y la escuela mixta es ya la norma —con muy pocas excepciones. La despenalización parcial del aborto tuvo lugar en 1985. Desde entonces, la interrupción voluntaria del embarazo es un delito salvo en tres supuestos: si la gestación es producto de una violación, cuando se presume que el feto tendrá malformaciones, y si el embarazo causare peligro para la vida o la salud física o psíquica de la gestante. En la práctica, la cláusula de la salud psíquica se ha venido utilizando como un supuesto no permitido por la ley: el aborto a petición de la gestante (Blofield 2006, 92). Acerca del cuidado de los niños, desde 1975 la principal política del Estado central —y de las Comunidades Autónomas posteriormente— ha consistido

en la oferta de un número creciente de plazas educativas para los de tres a seis años —la escuela obligatoria comienza a los seis— en centros públicos. En parte como resultado de ello, las tasas de escolaridad para niños de tres, cuatro y cinco años son unas de las más elevadas del mundo —96, 100 y 100 por cien respectivamente; datos provisionales para el curso escolar 2006-2007, Ministerio de Educación y Ciencia 2006.⁵ Respecto a la representación política, desde la transición a la democracia el porcentaje de mujeres en puestos de decisión política ha venido aumentando de forma casi continua hasta alcanzar niveles elevados —desde una perspectiva comparada. España ocupa en la actualidad el puesto número ocho del mundo en presencia femenina en las cámaras bajas de los parlamentos, con un 36 por cien de mujeres en el Congreso de los Diputados —*Interparliamentary Union 2007*. Este octavo lugar es el resultado principalmente de la aprobación y puesta en práctica de cuotas para mujeres en los partidos de izquierda.

En síntesis, en la España posautoritaria los decisores políticos del Estado central han venido formulando y —hasta cierto punto— poniendo en práctica medidas de igualdad comparables a las que existen en otros países de la UE (Bustelo y Lombardo 2007). Algunas de estas iniciativas fueron impulsadas entre 1977 y 1982 por la coalición de partidos de centro-derecha que entonces gobernó, la Unión de Centro Democrático —UCD. Otras fueron promovidas durante el primer período de gobierno del PSOE (1982-1996), y no fueron desmanteladas por el PP en sus dos legislaturas de gobierno (1996-2004). La igualdad de los hombres y las mujeres ocupa cierto lugar —pero no el mismo lugar— en la agenda de todos los gobiernos, sea cual sea su color político, y recibió un empuje adicional con el cambio de partido en el poder en primavera de 2004.

¿Cómo se ha llegado a esta situación, dado que hasta los años setenta España era considerada un país atrasado no sólo en términos del estatus de las mujeres, sino también de la acción de los poderes públicos en esta materia? En otro lugar (Valiente 2007) he argumentado que el carácter relativamente avanzado de las actuales políticas de igualdad es el resultado de la combinación, durante dos o tres décadas, de seis factores sociales y políticos.⁶ —I— La movilización feminista dentro del PSOE ha conseguido que la erosión de las jerarquías de género constituya, hasta cierto punto, un objetivo de dicho partido, mientras que —II— la competición electoral ha producido la convergencia, en cierta medida, del PP hacia las posiciones del

PSOE en materia de igualdad de mujeres y hombres. —III— Además, la influencia de la Iglesia católica en la moral individual y la agenda política ha disminuido acusada e ininterrumpidamente desde la transición. —IV— La fortaleza del movimiento organizado de mujeres y la creciente presencia de las mujeres en la sociedad civil significa que éstas forman ahora un sector de la población al que los decisores políticos con frecuencia tienen en cuenta. —V— De otro lado, los organismos de igualdad han demandado sin cesar el establecimiento de nuevas medidas de equiparación de los géneros, —VI— toda vez que la UE ha proporcionado a las mujeres oportunidades y recursos para la movilización, y a los decisores políticos modelos de inspiración.

La principal carencia que existe en el área de política pública de igualdad de género en España es un serio déficit de ejecución. Por ejemplo, un informe de Amnistía Internacional —2005— documentó que la Ley integral contra la violencia de género se estaba aplicando con graves deficiencias; ello significa que el Estado está fallando en su deber de protección de las víctimas, algunas de las cuales han terminado siendo asesinadas por sus agresores. La inadecuada aplicación de las medidas de igualdad constituye un problema gravísimo que no debe ser subestimado. Sin embargo, la deficiente puesta en práctica de las políticas de igualdad no invalida el valor intrínseco de las mismas. Es más, las medidas discriminatorias contra las mujeres del período franquista también se ejecutaron defectuosamente, pero este hecho es sistemáticamente pasado por alto por la abrumadora mayoría de los investigadores, quienes no dudan en afirmar sin reparos que dichas políticas minaron seriamente el estatus de las mujeres como grupo.

La aceptación de las medidas de igualdad en el ámbito social y político es amplia pero no unánime. Las resistencias y la oposición a la acción gubernamental indican que las políticas públicas para las mujeres no son simbólicas, sino que, al menos en alguna medida, trastocan las jerarquías de género. Ciertos jueces han recurrido la Ley integral contra la violencia de género ante el Tribunal Constitucional. La Confederación Española de Organizaciones Empresariales —CEOE— calificó el proyecto de Ley de igualdad como un «rejón de muerte al diálogo social» —*El País* 4 marzo 2006, 1. Un sector del movimiento feminista, aún reconociendo el impulso dado a la acción estatal en materia de igualdad por parte del presente gobierno, ha criticado la concepción de las mujeres inserta en dicha política. De acuerdo con estas militantes, el gobierno con frecuencia presenta a las mujeres como

intrínsecamente débiles y desamparadas, y permanentemente necesitadas de protección estatal, y a los hombres como inherentemente dominadores, por lo que es preciso aplicarles la represión estatal —*El País* 18 marzo 2006, 17. Por último, cabe añadir que las presentes medidas de igualdad del Estado central tienen todavía que producir un importante cambio social, dado que tratan de erosionar desigualdades enormes entre los géneros. Por ejemplo, sólo en el mes de agosto de 2005 fueron asesinadas por sus parejas o ex-parejas siete mujeres —*El País* 30 agosto 2005, 29.

Conclusión

La investigación acerca de las medidas de igualdad para las mujeres en los países capitalistas avanzados se ha preguntado por la importancia relativa de estas medidas. Una síntesis de los hallazgos de esta literatura —publicada en inglés— realizada en 2002 documentó la aparición aproximadamente en los años setenta de una nueva área de política pública: la relativa a la igualdad de género. En palabras de la autora (Mazur 2002, 3):

«los gobiernos de las democracias post-industriales de Occidente han formulado, y en muchos casos puesto en práctica, una variedad enorme de políticas de igualdad. La extensión de estas políticas, y el propósito feminista que comparten, sugieren que el Estado en las democracias post-industriales está desempeñando un nuevo papel (...), equivalente al de otras áreas funcionales de intervención gubernamental, como las relativas a la agricultura, las empresas o el empleo.»

Los análisis académicos están mostrando que en distintos países los gobiernos promueven diferentes medidas para erosionar las jerarquías de género. Pero dadas las pronunciadas desigualdades entre los hombres y las mujeres, los últimos treinta años de políticas de igualdad, y las características vanguardistas de las medidas adoptadas en algunos lugares, es tiempo de preguntarse si la solución al problema de la subordinación de género reside en la acción estatal de igualdad, en la política pública en general, o en otros ámbitos.

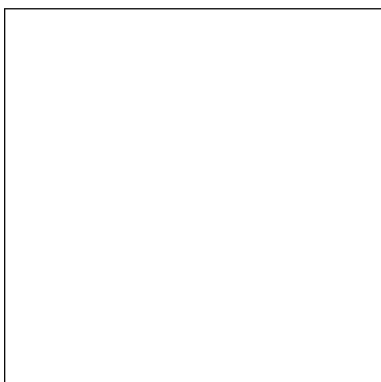
Referencias

- Amnistía Internacional. 2005. *España: Más allá del papel*. Madrid: Amnistía Internacional.
- BANASZAK, Lee Ann, BECKWITH Karen y RUCHT Dieter, eds. 2003. *Women's movements facing the reconfigured state*. Nueva York: Cambridge University Press.
- BASHEVKIN, Sylvia. 1998. *Women on the defensive: Living through conservative times*. Chicago: Chicago University Press.
- BLOFIELD, Merike. 2006. *The politics of moral sin: Abortion and divorce in Spain, Chile and Argentina*. Londres y Nueva York: Routledge.
- BUSTELO, María, y LOMBARDO, Emanuela eds. 2007. *Políticas de igualdad en España y Europa*. Madrid: Cátedra.
- CHILDS, Sarah. 2001. «Attitudinal feminist»? The new intake Labor women MPs in the 1977 Parliament. *Politics* 21 (3):178-85.
- El País* 30 agosto 2005, 29; 4 marzo 2006, 1; 18 marzo 2006, 17.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta. 1995 [1990]. *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Polity.
- FERREE, Myra Marx, y MCCLURG MUELLER, Carol . 2004. Feminism and the women's movement: A global perspective. En *The Blackwell companion to social movements* eds. David A. Snow, Sarah A. Soule, y Hanspeter Kriesi, 576-607. Oxford: Blackwell.
- Interparliamentary Union. 2007. *Women in national parliaments: Situation as of 31 October 2007*. Consultado el 27 diciembre 2007 en www.ipu.org.
- JURADO GUERRERO, Teresa, y NALDINI, Manuela. 2007. Familia y Estado de bienestar en España. En *Cambios familiares y trabajo social* ed. Teresa Jurado Guerrero, 103-36. Madrid: Ediciones Académicas.
- LEÓN, Margarita. 2007. Speeding up or holding back? Institutional factors in the development of childcare provision in Spain. *European Societies* 9 (3):315-37.
- LOVENDUSKI, Joni, y NORRIS, Pippa, eds. 1993. *Gender and party politics*. Londres: Sage.
- MAZUR, Amy G. 2002. *Theorizing feminist policy*. Oxford: Oxford University Press.
- Ministerio de Educación y Ciencia. 2006. *Datos y cifras, curso escolar 2006/2007*. Consultado el 3 agosto 2007 en www.mec.es.
- Ministerio de Educación y Ciencia. 2007. *Estadística de las enseñanzas no universitarias: Resultados detallados del curso 2005-2006*. Consultado el 3 agosto 2007 en www.mec.es.

- MORCILLO, Aurora G. 2000. *True Catholic womanhood: Gender ideology in Franco's Spain*. Dekalb: Northern Illinois University Press.
- MORGAN, Kimberly J. 2006. *Working mothers and the welfare state: Religion and the politics of work-family policies in Western Europe and the United States*. Stanford: Stanford University Press.
- OUTSHOORN, Joyce, y KANTOLA, Johanna, eds. 2007. *Changing state feminism*. Houndmills: Palgrave Macmillan.
- RUIZ FRANCO, Rosario. 2007. *¿Eternas menores? Las mujeres en el franquismo*. Madrid: Biblioteca Nueva.
- RUIZ JIMÉNEZ, Antonia M. 2006. *De la necesidad, virtud: La transformación «feminista» del Partido Popular en perspectiva comparada, 1977-2004*. Madrid: Centro de Estudios Políticos y Constitucionales.
- STETSON, Dorothy McBride, y MAZUR, Amy G., eds. 1995. *Comparative state feminism*. Thousand Oaks (California): Sage.
- TAMERUS, Karin L. 1995. Sex, gender, and leadership in the representation of women. En *Gender power, leadership, and governance* eds. Georgia Duerst-Lahti, y Rita Mae Kelly, 93-112. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- VALIENTE, Celia. 2007. ¿En la vanguardia de Europa? Las políticas de igualdad para las mujeres de los gobiernos españoles. *Panorama Social* 5:160-70.
- VERLOO, Mieke, ed. 2007. *Multiple meanings of gender equality: A critical frame analysis of gender policies in Europe*. Budapest: Central European University.
- WELDON, Laurel. 2002. Beyond bodies: Institutional sources of representation for women in democratic policymaking. *Journal of Politics* 64 (4):1153-74.

Notes

- 1 La literatura de ciencias sociales habla de «géneros» en vez de «sexos» al denominar a los hombres y/o a las mujeres en su conjunto, por entender que la palabra «sexos» hace referencia principalmente a las diferencias físicas entre unos y otras, mientras que el vocablo «géneros» alude sobre todo a las diferencias de origen social, educativo, cultural y económico que entre ambos existen, y que, según dicha literatura, son las fundamentales —y no las de origen biológico.
- 2 La «desmercantilización» es la «medida en que los individuos o las familias pueden mantener un nivel de vida socialmente aceptable con independencia de su participación en el mercado de trabajo» (Esping-Andersen 1995 [1990], 37). Celia Valiente ha realizado las traducciones del inglés al castellano en esta ponencia.
- 3 Los organismos de igualdad son instituciones creadas con el propósito explícito de mejorar la condición de las mujeres. El conjunto de dichos organismos se denomina, en la literatura académica, «feminismo de Estado» (Outshoorn y Kantola 2007; Stetson y Mazur 1995).
- 4 En esta ponencia los términos «socialdemócrata» y «socialista» referidos a partidos políticos se emplean como sinónimos.
- 5 Por contraste, la proporción de niños de dos años o menores que acuden a un centro público o privado es comparativamente baja: 4 por cien de los menores de un año, 16 por cien de los de un año, y 30 por cien de los de dos años —curso escolar 2005-2006, Ministerio de Educación y Ciencia 2007.
- 6 Los seis factores no están citados a continuación por orden de importancia.



Women in Crisis Situations: Does A Human Rights Framework Offer Protection?

Hanna Beate Schöpp-Schilling¹

Consultora en drets humans formada a les universitats de Munic, Berlín i Yale.

Ha ocupat alts càrrecs en el marc d'afers socials i de gènere al Govern alemany durant els darrers vint anys.

Recentment, ha presidit l'Institut Alemany per als Drets Humans.

És professora de gènere i drets humans en universitats d'Alemanya i el Japó.

La seva projecció internacional és deguda a la seva intensa tasca en el marc del Comitè de les Nacions Unides per a l'Eliminació de Totes les Formes de Discriminació contra les Dones (CEDAW) des del 1989.

La seva especialitat en relació amb la situació de les dones en l'àmbit internacional l'ha portat a formar representants d'ONG i de governs d'arreu del món en aquesta matèria.

Dijous 30 d'agost

In the past thirty-five years a global women's movement as well as a women's human rights movement emerged. The disadvantaged situation, which women experience worldwide, and the persistence of discrimination against them in every sphere of their lives have come to the forefront of national and international discourses through the efforts of women working in these movements. It has also been recognized that sustainable development cannot take place without the advancement of women. Lastly, it has become clear that the numerous crises, which influence and even threaten to destroy the life opportunities of women and men, affect women differently than men.

In this short essay, I want to touch upon some elements of the differential impact of such crisis situations on women as compared to men and raise the question whether a human rights framework can and, in fact, does offer protection to women in such instances. To answer this question, I will first, explain the nature of human rights and second, describe the most important human rights treaty for women, i.e. the United Nations (UN) Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women —CEDAW Convention. Third, I will give details of the work of the Committee —CEDAW Committee—, which is attached to the Convention and which monitors its implementation by those countries that have become a party to it. I will then focus on four different types of crises, which women and men may suffer in today's world. I will show that both the biological differences of men and women and their socially and culturally constructed roles influence the ways in which they experience such crises. Lastly, I will point to a number of factors that must be in place so that a human rights framework can substantially contribute to the protection of women in crisis situations.

I. Emergence of the Recognition of the Human Rights of Women

Human rights are grounded in the dignity of the human person. The exercise and enjoyment of a human right is a birthright of a human being. In theory, such exercise and enjoyment does not depend on a specific type of government, rather it is the obligation of every government in the world to respect, protect, and fulfill the exercise and enjoyment of the human rights of its citizens. Unfortunately, in practice, this does not happen in all countries. However, the establishment of the United Nations led to the creation of a number of mechanisms through which countries can be monitored, encouraged and even urged to take their human rights obligations seriously. Such mechanisms may even include a military intervention.

The recognition that women have an equal right with men to exercise and enjoy their human rights came late in the history of international law. The creation of the United Nations laid the ground for decisive developments in that respect, too. But even in 1945, when discussions on the UN were taking place in San Francisco, it took numerous and consolidated efforts of the few women diplomats, supported by those women who were organized in international women's organizations, in particular from Latin America, to achieve this recognition. Finally, all diplomats consented to include the explicit recognition of women's human rights both in the Charter of the United Nations (1945) and the Universal Declaration of Human Rights (UDHR, 1948). Today, we find a detailed human rights regime covering men and women as well as a specific human rights regime covering only women at the level of the United Nations, the regional level of Africa, Europe and Latin America and the national level in many countries.

In this short essay I will concentrate on the human rights regime of the United Nations and within this regime, mostly on the CEDAW Convention. However, in choosing this perspective I do not want to negate the importance of the regional human rights instruments nor of the regional and national human rights institutions such as human rights courts, human rights commissions or independent national human rights institutions, which watch over the implementation of human rights norms.

The two International Covenants on Civil and Political Rights (ICCPR) and Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR) of 1966, based on the Universal Declaration, formulate the civil, political, economic, social and

cultural human rights in legally binding treaties. These rights are to be exercised and enjoyed without discrimination on any ground, including sex. Over the years, an additional number of so-called specialized UN human rights treaties were adopted. These cover the rights of specific groups — racial and ethnic groups, women, children, migrant workers, persons with disabilities— or the prohibition of specific human rights violations as torture or cruel and degrading behavior.² A UN member State that becomes a party to any of these treaties commits itself to certain obligations, namely to respect, protect and fulfill these rights and to accept monitoring procedures as carried out by a body of independent experts. Thus, all these UN human rights treaties have such expert bodies attached to them, which scrutinize the efforts of States Parties for implementing the norms of a respective treaty. They do so on an ongoing basis and through several procedures such as the reporting procedure, the communication and the inquiry procedure.³

Earlier international conventions focusing specifically on women had no monitoring bodies attached to them or such bodies were composed differently and had different procedures. Such conventions include the UN Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and of the Exploitation of the Prostitution of Others (1949); the UN Convention on the Nationality of Married Women (1957); the UN Convention on Consent to Marriage, Minimum Age for Marriage and Registration of Marriages (1962). Conventions of the International Labour Organization (ILO), a UN specialized agency, cover women's protection against discrimination in wages, employment and occupation and provide maternity protection.⁴

In the late 1960s and the early 1970s, it became obvious that neither the general International Covenants nor the existing specific women's convention, which were thematically limited, protected women sufficiently from discrimination. The UN Commission on the Status of Women, an intergovernmental UN functional commission, which had formulated the earlier women's conventions and pushed for the recognition of women's role in development,⁵ felt the need for an encompassing women's convention with a monitoring treaty body attached to it. Such a convention was to cover all areas of women's lives and to spell out women's rights to equality and non-discrimination as well as States' obligations to respect, protect and fulfill these rights in a more detailed manner. The International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (ICERD) of 1966, which

is also monitored by a body of independent experts, was seen as a model.

Thus, in 1979, the UN General Assembly adopted the CEDAW Convention. It came into force rather rapidly already in September 1981, since many of the then socialist countries in Eastern Europe, Asia and the Caribbean ratified it quickly because they were of the opinion that they completely fulfilled its norms. Thus, its monitoring body, the CEDAW Committee, has been active since 1982. It has a membership of twenty-three independent experts, who are nominated and elected by the States Parties to the Convention. In 2007, this Committee celebrated the twenty-fifth anniversary of its work during its thirty-ninth session.⁶ A book on the Committee's achievements in securing the human rights of women in numerous countries and on the challenges that lie ahead was published.⁷

Today, 185 countries out of a potential number of 194 are party to the CEDAW Convention.⁸ Thus, CEDAW is almost universally accepted, although some States Parties, which put up so-called reservations to relevant articles, do not accept some provisions.⁹ Such reservations severely impact on the full universal recognition of the Convention's norms, in particular regarding their validity and acceptance in the private sphere of women's lives. Andorra acceded to the Convention in 1997. Its initial report was discussed in 2001.¹⁰ The Committee's evaluative concluding comments are contained in the Committee's report of 2001.¹¹

In 1999, the UN General Assembly adopted an Optional Protocol (OP) to the CEDAW Convention. The new treaty is called «optional» because a country that is a party to the Convention accepts the Protocol on a voluntary basis. This Protocol adds two additional monitoring procedures to the mandate of the CEDAW Committee. The Convention itself only gives the Committee the mandate to scrutinize reports. Thus, if a State Party ratifies the OP, the Committee now will have three ways of checking whether a country fulfills its obligations. First, the Committee discusses and evaluates a country's report, which has to be submitted at regular intervals, and formulates recommendations for further action. Second, the Committee evaluates petitions submitted by a woman or a group of women, who feel that her or their rights under the Convention have been violated and that these violations have not been adequately addressed by the national judiciary. Third, the Committee has the power to pursue investigations, when it receives reliable information on grave or systematic violations of women's rights in that country.

II. Main Characteristics of the Convention

In 1979, the CEDAW Convention was a milestone in the development of the recognition of women's human rights for a number of reasons. First, the Convention, following the ICERD, enlarged the concept of discrimination as compared to the then existing definitions in most international and national legal instruments. It not only explicitly prohibits direct and indirect discrimination on the grounds of sex —and implicitly forbids discrimination on the grounds of gender—¹², but it does so by focusing explicitly on women. The Convention thus emphasizes that women suffer direct and indirect forms of discrimination precisely because they are women.

Second, the Convention stipulates different forms of equality. It demands purely formal equality of women with men in the exercise and enjoyment of their human rights, i.e. equality in and before the law and with respect to formal equality of opportunities and treatment. But the Convention also stipulates *de facto* or substantive equality, meaning that women must be able to enjoy their rights with men on an equal basis in practice.

Third, the exercise and enjoyment of substantive equality also means that men and women may be treated differently or may be offered different opportunities. The Convention recognizes both biological and socially constructed differences between men and women. Thus it allows the application of special measures of a protective nature —maternity protection for employed women—. It also allows for the application of temporary special measures to accelerate the achievement of *de facto* equality of women with men. The application of both types of measures is not considered discriminatory under the Convention.

Fourth, the Convention in its sixteen articles covers all areas of women's lives in both the private and public spheres. This is of particular importance, since many forms of discrimination against women take place in the privacy of marriage and family life. The notion of privacy is often used as a justification to prevent state intervention directed at protecting women in cases of domestic violence. However, the norm of the privacy of the family must be upheld against *arbitrary* state intervention.¹³ It must not serve as a justification to cover up violations of women's human rights by members of their families. For a long time, it was seen as natural in many parts of the world that women should not have equal rights with men in marriage and the family.

There are still many countries in the world where such concepts continue to reign in law and practice despite the existence and the acceptance of the Convention. Those countries usually enter reservations against the relevant articles of the Convention when ratifying it.¹⁴ At the same time, it must be recognized that the many forms of discrimination against women in the private sphere of their lives or on the basis of their marital status impact on the exercise and enjoyment of their rights in the public sphere.

Fifth, the Convention recognizes diversity among women: it devotes a specific article to rural women, because the majority of the world's women live in rural areas. Very often, these women experience multiple forms of discrimination. By focusing on the human rights of a particularly vulnerable group of women, the Convention must thus be interpreted as to also cover the needs of other specifically vulnerable groups of women, including women with disabilities, the girl-child, elderly women, or women of different ethnic groups, even though these groups are not be mentioned explicitly in the Convention text.¹⁵

Sixth, the Convention recognizes that many forms of discrimination against women may be grounded in certain cultural customs, practices, beliefs, including religious precepts, which States Parties are required to modify and abolish when necessary.

Seventh, States Parties to the Convention have obligations of conduct and of results. States have discretion in the manner through which they address the elimination of discrimination, but these efforts must show results. In addition, States must act without delay.

Eighth, States are responsible for the behavior of their own agents, such as bureaucrats, the police, and civil servants. But States are also responsible for the behavior of private organizations, enterprises and individuals, who may violate the norms of non-discrimination and equality. States must adopt laws that prohibit discrimination by such organizations, enterprises and persons. They also must punish these perpetrators with due diligence when they commit such human rights violations.

Ninth, the Convention is a living instrument. The Committee has the right to interpret the articles of the Convention and can even point to prohibited forms of discrimination, which are not explicitly named in the Convention. So far, the Committee has done so in 25 General Recommendations, which must be taken into account when implementing

the Convention, since they provide a more complete understanding as to what discrimination against women may entail and what obligations must be fulfilled.¹⁶

The outcome documents of the UN World Conferences on human rights —Vienna, 1993—, on Population and Development —Cairo, 1994— and on women at the Fourth World Conference on Women —Beijing, 1995— strengthened the recognition of the human rights of women. The analyses and recommendations contained in these documents add programmatic details to the full meaning of the Convention.

One important point must be reiterated: the recognition of human rights in general and of women's human rights in particular encompasses the notion of binding obligations of States to respect, protect and fulfill these rights. Thus, it is not sufficient for human rights norms to be only formally recognized. States are accountable for their fulfillment. They need to act and implement the norms contained in human rights conventions. It is the CEDAW Committee's mandate to scrutinize States Parties to the Convention as to whether their efforts are sufficient in this respect. There are many instances in the twenty-five years of the work of the CEDAW Committee, in which the Committee has seen progress in the implementation of women's human rights through State action and the action of NGOs.¹⁷ Although the Committee cannot sanction a State for non-compliance, it can shame this State by publishing its failures in its reports, which today are accessible on the Committee's website.¹⁸ And it does recommend strategies for action so that a State can overcome its failures in implementation.

Women themselves also need to claim the respect for and the protection and fulfillment of their human rights from their governments. In the past twenty-five years the work of national and international non-governmental organizations has been decisive to give many women a human rights education that enables them to understand their rights. The work of these organizations has empowered women to claim their rights through lobbying, advocacy and litigation. In this way, a «circle of empowerment» has come into existence.

III. Crises in Women's Lives

There are many layers of meaning when we talk about crises that may affect a human being's life. On the one hand, the term crisis may refer to critical incidents and unstable situations of extreme danger and difficulties, involving threat, serious physical or emotional injuries, deprivation or even death. On the other hand, in a more neutral interpretation, the term crisis may merely mean a decisive turning point or situation, which will lead to an eventual result of either a negative or a positive nature.

Crises characterize the human condition. Experiences of crises are part of an individual's development and stimulate the individual's physical, psychological and mental growth. Crises may occur in the private realm of personal relationships of men and women in marriage and the family. They also take place in the public realm, when political and economic crises or even wars disrupt the normal life of citizens. Natural disasters and pandemics also affect the lives of millions of women and men in myriad ways.

However, due to the biological differences of men and women —the factor of sex— and because of their different roles as constructed and assigned to them by society and culture throughout history —the factor of gender—, women and men may experience crisis situations quantitatively and qualitatively in different ways. Furthermore, from a quantitative point of view, one might even say that the worldwide persistence of systematic direct and indirect discrimination against women, both in their private and public lives, has the effect that women suffer an ongoing experience of crisis situations throughout their lives. From a qualitative point of view, the effect of an additional crisis then becomes even more compounded and certainly more negative for them than for men.

In this context it must also be noted that discrimination against women cannot simply be placed next to discrimination on other grounds without some differentiation. Categorizing women as a «vulnerable group» is not acceptable. First, women form approximately half of the world's population. They are thus not one «vulnerable group» simply to be listed with other vulnerable groups such as children, the elderly, the disabled. In fact, women are always members of such groups and may suffer discrimination both within and outside these groups. Second, the relationship between oppressor and victim within the framework of discrimination based on sex and gender may

be uniquely and universally intimate for women, because the majority of women live with men in nuclear and extended families.

Discrimination against women starts before they are born, as is demonstrated in countries as China or India by illegally performed prenatal foetal sex-identification and subsequent abortion when the foetus is female. And it does not end with their death as a recent piece of news on «ghost brides» in China showed: in some Chinese provinces dead women are taken from their graves to be sold and «married» to single dead men to share these men's burial grounds. Discrimination against the girl-child and the adult woman continues through socialization into stereotyped roles of a subordinate status. Discrimination against women comprises lack of food, education, health care, access to public and political decision-making power and income-generating activities —to name only a few examples.

However, one should not concentrate on women as victims of discrimination only. Women are also capable of preventing discrimination, coping with discrimination, overcoming it and reconstructing their lives in positive ways. This pattern also holds true for crisis situations: women may be both victims and masters of such situations.

IV. Gender Mainstreaming and Gender Impact Analysis

How does a state, an organization, an individual person active in policy-making, in providing health care, crisis relief assistance, or training for income-generating activities avoid actions that result in indirect discrimination or discrimination of effect? The approach of mainstreaming considerations of gender through a gender impact analysis into all decision-making processes, if applied correctly and consistently, can help to recognize whether decisions may lead to discrimination against women —or men— or, whether such decisions may contribute to achieving equality between women and men. This gender-mainstreaming approach was endorsed by UN member States at the Fourth UN World Conference on Women in Beijing, and later adopted by the UN system as a whole. Member States of the European Union also adopted the approach as a general policy and many other countries in the world are applying it, too. The CEDAW Committee interrogates States Parties with respect to the application of a gender-

mainstreaming approach on a regular basis. It believes that its application is an obligation that falls under Articles 2 and 3 of the Convention.

Thus, when dealing with crisis situations, States, organizations and individuals should apply a gender-mainstreaming approach that allows them to take account of the different needs and interests of men and women that may arise from biological facts or from social roles assigned to them. Only when such an approach is carried out, can unintended forms of discrimination be avoided.

V. Globalization and Crisis Situations

At least four different types of crises have become globally visible in the last two decades. These are first, the threat and practice of domestic violence as a human rights violation; second, the threat and practice of violence against women in armed conflicts within or between nations; third, the emergence and spread of new pandemics and the resulting crises in national healthcare systems; and fourth, the increase of natural disasters. I will show, though not in a detailed way given the constraints of this essay, that these crises have different and often more negative effects on women's than on men's lives.

Processes of globalization influence the way in which the world experiences such crisis situations as well as the way it deals with them. In particular, the general growth of different kinds of networks, including transnational non-governmental organizations and transnational political networks by means of new communication technologies plays a role in this respect. The increase in the importance of supranational institutions must also not be neglected. However, whenever looking at the impact of such institutions or networks in dealing with crisis situations, the question will have to be asked whether women can be found in positions of decision-making and if so, whether they are given sufficient resources to implement their decisions. The answers to these questions will affect the way different crises may play themselves out differently for women and men. The answers will also influence the manner, in which such crises are being managed, including the nature of the relief that is being provided, and the type of reconstruction efforts that may take place.

VI. The Threat of Domestic Violence against Women

While domestic violence may be directed toward both a man and a woman, there is no doubt that women comprise the majority of victims. Domestic violence is grounded in the patriarchal subordination of women as justified and maintained by cultural, sometimes religious precepts. At the same time, it is supported and perpetuated by women's lack of education, economic and political empowerment. Domestic violence against women, however, does not only affect the individual woman. It also creates immense costs for healthcare systems, causes loss of taxes and affects societies as a whole.

When the CEDAW Convention was formulated in the 1970s, most people considered domestic violence a private matter between spouses or partners. The human rights norm embodied in the UDHR and the ICCPR that the State and its agents should respect and not interfere arbitrarily with the privacy of the family was applied to silence and cover up the suffering of women. The new women's movement broke this silence in the 1970s in some countries at the community and later at the national level, but it took a number of years to make the worldwide prevalence of domestic violence against women visible. At the time, nobody made the link between domestic violence against women and women's human rights. As a consequence, this form of discrimination is not explicitly mentioned in the text of the CEDAW Convention.

However in 1989, the CEDAW Committee in its General Recommendation No.12 requested States Parties to recognize that at least five articles of the Convention require them to protect women against violence of any kind, be it occurring in the family, at the work place or in any other area of social life. The Committee also voiced its expectation that States Parties not only adopt appropriate legislation and other measures to eradicate violence, but also establish support services for women victims, collect data on violent occurrences and report on their efforts to the Committee.¹⁹ In 1992, the Committee adopted General Recommendation No.19, which clearly defines gender-based violence, i.e. «violence that is directed against a woman because she is a woman or that affects women disproportionately» —para. 6— as «a form of discrimination that seriously inhibits women's ability to enjoy rights and freedoms on a basis of equality with men» —para.1. This General

Recommendation also lists the rights and fundamental freedoms of women that are violated when they have to suffer violence. These include the right to life; the right not to be subject to torture or to cruel or degrading treatment or punishment; the right to equal protection according to humanitarian norms in time of international armed conflict; the right to liberty and security of person; the right to equal protection under the law; the right to equality in the family; the right to the highest standard attainable of physical and mental health; the right to just and favorable conditions of work —para.7.

As mentioned before, the Convention applies to violence perpetrated by public authorities and by private persons. States are responsible for such actions of non-state actors if they «fail to act with due diligence to prevent violations of rights or to investigate and punish acts of violence, and for providing compensation» —para. 9.²⁰

In 1993, due to the pressure of transnational women's human rights networks, the governments participating in the Second UN World Conference on Human Rights in Vienna also unequivocally condemned all forms of violence against women as a violation of their human rights and called for the establishment of a Special Rapporteur on violence against women. That call was heeded, and the first Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences took up her mandate shortly afterwards. Important analyses have been executed ever since and country visits have mirrored the extent of the problem.²¹ Later in 1993, UN member States adopted the Declaration on the Elimination of Violence against Women, which, similar to General Recommendation No.19, defines violence against women as a human rights violation and stipulates UN member States to address the issue through legal and other measures.

In 2006, the then UN Secretary-General, Kofi Annan, published an in-depth study *Ending Violence against Women: From Words to Action*, which is a harrowing but also impressive summary of the causes and consequences of violence against women, including domestic violence. The report also contains promising practices of UN member States to eradicate this human rights violation.²² Most recently, on November 25, 2007, the current UN Secretary-General, Ban Ki-Moon, vowed to lead a worldwide campaign to eliminate violence against women, which he called «one of the most heinous, systematic and prevalent human rights abuses in the world.»²³

The CEDAW Committee continually requests data on domestic violence

against women from all States Parties to the Convention as well as information regarding their efforts to eradicate it and to support and compensate women victims and survivors. Over the past fifteen years, the Committee has seen the adoption of many national laws protecting women from domestic violence, including the provision of protection orders, which expel violent partners or spouses from the mutual domicile. The Committee has witnessed the establishment of shelters for women victims and survivors of violence and has monitored efforts toward their rehabilitation, including financial support to the women's organizations that run such shelters. While it may seem that domestic violence against women is on the increase when looking at the numbers that are now being published, it is probably safer to say that the extent of the violence that has existed for a long time is becoming more visible. The Committee also applied the communication and inquiry procedures under the Optional Protocol to the Convention to review petitions on cases of domestic violence in Hungary and Austria,²⁴ and to evaluate efforts of the Government of Mexico in prosecuting the murders of young Mexican women in Ciudad Juarez.²⁵

Thus, utilization of the complex human rights framework prohibiting domestic violence against women including utilization of mechanisms to scrutinize States' efforts to combat it, is helping women to deal constructively with this specific form of crisis, which is detrimental to their dignity and prevents them from exercising and enjoying their human rights in all spheres of their lives.

VII. Women and Armed Conflict

Armed conflict is highly gendered. Violence against civilian women in times and situations of armed conflict has been occurring for ages and has been documented ever since there have been oral or written records of such conflicts. In the early 1990s, the wars among the newly emerging States on the territory of the former Yugoslavia shockingly and sadly reminded the world of specific types of crises in situations of armed conflict that women tend to experience differently from men. These wars demonstrated once more that mass rape of civilian women belonging to the enemy war-faring State, is conducted as a strategic policy. Its aim is to humiliate the men of the enemy State through the humiliation of their female relatives. Since

women often are identified as bearers of culture and nationhood, society as whole and as a nation is humiliated as well. In these cases of mass rape of women in the territories of the former Yugoslavia, the policy was also used as an instrument of ethnic cleansing.

The world as well as the UN system reacted immediately in a number of ways such as protests, visits, and investigations. Later, tribunals and court verdicts brought some justice. The CEDAW Committee quickly asked for reports on an exceptional basis from Serbia and Montenegro, Croatia as well as Bosnia and Herzegovina, which it discussed in the mid-nineties. It condemned the atrocities committed against women in these states as human rights violations. During the same decade, it used this approach to scrutinize and condemn the genocidal attacks that took place in Rwanda, in which women were subjected to similar women-specific human rights violations.

Armed conflicts produce flows of internally displaced civilian persons as well as refugees to other countries. The majority of these are women and children, who gather in camps inside and outside their countries and often become victims of violence by soldiers and relief workers, who should be providing protection, food and health care.²⁶ Civil wars in Africa have also seen many children being pressed into unregulated military service as soldiers. Sometimes, children who lost their parents or relatives voluntarily join different rebel groups or armies. Young girls are also pressed into such services, which for them also include sexual services for soldiers. Often, they become pregnant and many of those die of the consequences of unattended childbirth while moving with the armed groups.²⁷

At the Fourth UN World Conference on Women in Beijing — 1995 —, the theme of «women and armed conflict» was one of the twelve areas of concern that were discussed in the outcome document — Beijing Platform for Action—. Six sets of recommendations addressed not only the needs of women victimized by armed conflict, but also the obligations of States to utilize the potential of women in conflict resolution, peace building, and post-conflict reconstruction. Articles 7 and 8 of the CEDAW Convention on women's equality in public and political life and in the international representation of a State make these obligations legally binding for States Parties to the Convention. In addition, the application of affirmative action according to Article 4 — 1 — must be recognized as necessary in order to accelerate the increase in the number of women in such positions.

Since 1995, two developments need to be emphasized. Again, the globalization of communication and networking processes among States and civil societies, including the emergence of an international women's human rights movement, contributed to creating and utilizing a human rights approach to deal with such human rights violations of women in armed conflict. First, the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC, 1998) established jurisdiction to prosecute crimes of sexual violence, such as rape, sexual slavery, enforced prostitution, enforced pregnancy, enforced sterilization and other sexual violence of comparative gravity both as crimes against humanity and as war crimes. Since then, a number of sentences were passed in this respect.

Second, in 2000, the UN Security Council adopted its first resolution ever on women, namely SC Resolution 1325 on Women, Peace, and Security. This resolution binds UN member States to protect women in times of armed conflict and to include them in relevant positions for conflict management, conflict resolution and post-conflict reconstruction efforts. Again, this Resolution must be seen in conjunction with the legal obligations of States Parties to the CEDAW Convention's Articles 3, 7, 8 and 4 (1).²⁸ The resolution has resulted in transnational civil society networks lobbying for its implementation, in national action plans to fulfill its potential, and in 2005, in an implementation action plan by the Secretary-General for the UN system, its organs, agencies and peace missions as a whole.

Every year in October, the Security Council spends one day to discuss progress made. From these discussions promising practices emerge such as African NGOs offering training to women as peacemakers or, Israel adopting a new legal provision to its equality law that stipulates the inclusion of women into any group appointed to peace-building negotiations or conflict resolutions. There are also examples of peace missions and reconstruction efforts in a number of countries where the inclusion of women in decision-making positions in the management of the conflict or in the rebuilding of the country has been decisive for creating non-discriminatory legal and development frameworks and implementing gender-sensitive policies, which are beneficial to the women in the countries concerned. In Liberia, the newly established political gender structure in cooperation with national women's organizations changed the general demobilization efforts of the post-conflict Government. In the beginning, these efforts had disregarded

the gendered differences in the «work» of the girl and boy soldiers. Girl soldiers usually had not carried arms but had cooked and cleaned and had been forced to provide sexual services for male soldiers. Thus, a demobilization and reintegration program that originally was based on the hand-over of weapons did not work for these girls. Nor did training opportunities, which did not take into account that many of the girls had become mothers due the specificities of their «service» and were in need of childcare to avail themselves of the training measures. The application of a gendered human rights approach led to the amendment of the deficiencies of these programs so that girls could also profit from them.²⁹

VIII. Health Care Crises

The pandemic of HIV/AIDS is one of the modern scourges, which strikes men, women and societies as a whole. When the illness was first discovered in the United States, it was mostly the male homosexual population who was affected by it. Today, in some African countries up to twenty-five percent or more of the population of the age group between twenty and thirty carry the virus or are ill. Women are the majority of those. The results of several decades of development efforts in education, training, building of institutions and infrastructures are falling apart with the economically active population dying of this illness. Children are left to be cared for by grandmothers or siblings who, often, are still children, too. In the Asia-Pacific region almost forty percent of new HIV cases are women. The finance and health-care systems of African and Asian countries or, more recently, former socialist countries in Eastern Europe and Western and Eastern Asia cannot cope with this crisis, although the globalization of communication, medical research, and most recently decisions by private donors and governments regarding the cost of pharmaceutical products and provision of funds for health-care systems are creating some hope that help can be brought to the afflicted.

HIV/AIDS is acquiring a female face worldwide. Women are more endangered than men for biological and social reasons. From a biological perspective the existence of tiny wounds in a woman's vagina may make her more likely to become affected during sexual intercourse than men. In addition, pregnant women may pass on the virus to their children. Due to cultural

and economic reasons, women most likely are not in a position to negotiate safe sex with their spouses or partners. Married women no longer seem to be protected. In countries like Thailand and Cambodia, more than thirty-five percent of new HIV cases are being reported among married women.³⁰ Male spouses and partners may have many sexual partners due to labor migration or concepts of male prerogatives and sexual prowess. They then pass their infection on to their wives. Misbegotten African myths that having sexual intercourse with a young virgin will heal an infected older man, brings the illness to under-age girls. The lack of education on sexual matters endangers young unmarried women.

Side by side with pronouncements by United Nations organs, specialized agencies and other bodies, the CEDAW Committee already in 1990, in its General Recommendation No.15, also pointed to the subordinate position of women in society as well as to factors relating to their reproductive roles that made them more vulnerable to this disease than men.³¹ In its General Recommendation No.24 (1999) on Article 12 of the Convention —women and health—, the Committee calls upon States Parties to recognize how biological differences and societal factors are determining the health status of women and men in different ways. Thus, women and men may require different approaches in health care. As in the case of women in armed conflict, attention and resources must also be given to empower women as health workers, care providers, and educators to actively address the crisis and prevent its increase.³² There is no doubt that more efforts and resources are needed both in general and with a specific perspective on women, if Goal No.6 of the Millennium Development Goals is to be achieved by 2015, which aims at halting and reversing the spread of HIV/AIDS by 2015.³³ The importance of linking this goal with CEDAW and the Beijing Platform for Action has been recognized, thus underlining its human rights basis for required action.³⁴

IX. Crises due to Natural Disasters

On December 26, 2004, the world was shocked by the natural disaster of the Tsunami waves, which killed hundred thousands of people in a number of countries in South-East Asia. Although modern means of communication

had not been sufficiently in place to warn people in time, such means were helpful to bring fairly quick relief to the survivors after the disaster had struck. The global network of national and international relief organizations mobilized huge funds from private and governmental donors to assist the survivors.

In January 2005, when the CEDAW Committee met for its thirty-second session, it issued a statement to governments and all those organizations that provided assistance and relief to the devastated communities. In this statement the Committee drew attention to the short-term and long-term gender-specific needs and vulnerabilities of women and girls affected by this disaster. These needs, in the opinion of the Committee, needed to be identified and addressed in all humanitarian and recovery efforts and responses. The Committee also requested that particular attention be paid to protect women and girls from violence and sexual abuse in this situation of particular vulnerability. It also pointed to the need to ensure that women and women's groups would participate fully in community decisions regarding relief, rehabilitation, distribution of assistance and future reconstruction efforts.³⁵

Research has shown that sex- and gender-specific factors influenced opportunities for survival when the waves struck. Less women and girls than men and boys had been taught to swim. Women and girls had also been more obstructed by their clothing when they tried to run away from the waves. If they did survive, their biological conditions of menstruation or pregnancy required specific attention and assistance in the aftermath, often compounded by the threat of waterborne diseases. They fell victim to sexual abuse in the survivor camps. Girls in such camps in India were married off under-age, since their mothers wanted to avoid this danger.³⁶ As lone survivors of a family, the girls' and women's social position was not only different from that of men but also more difficult due to their lack of education or training for income-generating activities.³⁷

Once again, it became clear that a gendered human rights approach to respect, protect and fulfill the human rights of women in this particular crisis situation was needed in order to avoid interventions of assistance that would result in indirect discrimination. Two years after the disaster had struck, government representatives and women's organizations complained that such an approach had not been implemented sufficiently. They pointed to a number of specific violations of women survivors' human rights that

had occurred and that continued to happen, including their right to adequate housing; to perform their traditional occupations; to be free from sexual violence in temporary shelters; to enjoy ownership of land and property; to access appropriate toilet and bathing facilities as well as women-specific hygienic provisions.³⁸

X. Final Remarks

This short overview of four examples aims to show that women do experience crisis situations in different ways from men. One of the reasons is the biological difference between men and women as indicated by pregnancy, childbirth and nursing. Other factors contributing to this difference stem from the age-old and unfortunately, persistent discrimination, which women experience in health care, education, employment or income-generating activities, in marriage and family relations, and in political life. Traditional perceptions of women's roles and their exposure to violence compound these differences.

Because of these differences, gender-mainstreaming procedures must be applied whenever assistance is given to men and women suffering from one of the crises described here or from other forms of crises. At the same time, women must be involved in crisis management and reconstruction efforts from the very beginning to address their own interests and needs. During the last decade, this approach has been gaining ground.³⁹ However, there is still a long way to go before we will see overall substantial and effective responses to the manifold issues of women in crisis situations that do not increase their suffering on the basis of their every-day experiences of discrimination or even add new ones.

There is no doubt that a human rights framework is in place today to protect women in most of these situations. There also exist a variety of mechanisms at international, regional and national levels to monitor the implementation of the norms of this framework. Countries are beginning to recognize that their obligations and responsibilities toward their female citizens demand positive action on their behalf. In addition, they also understand that neither development nor peace will be possible if discrimination against their women continues. Most important of all, however, is the fact that

women themselves are becoming not only aware of their rights, but are claiming them from their governments and from international institutions. The assistance of national, transnational and international NGOs, through global networks and communication means, has become indispensable in this process.

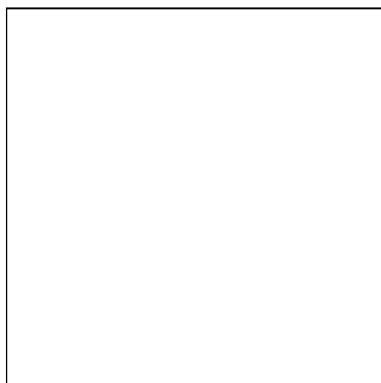
Notes

- 1 I thank the Government of Andorra for inviting me. Thanks also go to those women and men who organized this event.
- 2 International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (ICERD, 1966); Convention on the Rights of the Child (CRC, 1989); International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families (ICMW, 1990); Convention against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CAT, 1984); the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (2006) has not yet come into force.
- 3 Not all treaty bodies have a mandate through their respective conventions or through their respective optional protocol(s) to apply all three procedures. The eighth treaty body, which monitors the Optional Protocol to the Convention against Torture, uses a new procedure (OPCAT, 2006).
- 4 Convention No.100 concerning Equal Remuneration for Men and Women Workers for Work of Equal Value (1951); Convention No.111 concerning Discrimination in respect of Employment and Occupation (1958); Convention No.103 on Maternity Protection (1952).
- 5 On the work of the Commission on the Status of Women see United Nations, *The United Nations and the Advancement of Women 1945-1995*, United Nations: New York, 1995 — Blue Books Series, Volume VI—.
- 6 Statements celebrating this event, including my own, can be found at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/25anniversary.htm
- 7 H.B. Schöpp-Schilling (ed.), C. Flinterman (ass.ed.), *The Circle of Empowerment. Twenty-five Years of the UN Committee on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women*. The Feminist Press: New York, 2007.
- 8 States that have not ratified or acceded to the Convention are: Islamic Republic of Iran; Nauru; Palau; Qatar; Somalia; Sudan; Tonga; United States of America. The Holy See, which holds the status as an observer to the UN and which ratified the Convention on the Rights of the Child, is not yet a State Party to CEDAW. The United States of America signed the Convention in 1980, which means that it should not do anything to contravene it, although it will not be legally bound by it until it will have ratified it. For a short summary of the reasons that so far have prevented ratification see H.B. Schöpp-Schilling, *supra* note 7, pp. 16-17.
- 9 On reservations to CEDAW see H.B. Schöpp-Schilling, «Reservations to CEDAW: An Unresolved Issue. Or, (No) New Developments,» in I. Ziemele (ed.), *Reservations to Human Rights Treaties*, Martinus Nijhoff Publishers: Leiden, 2004, pp. 3-39.

- 10 The Andorran report and the Summary Records of the discussion of the Andorran Government delegation with the CEDAW Committee are available on the website of the Committee: www.un.org/daw/cedaw/25sess.htm
- 11 United Nations, *Report of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Twenty-fifth Session (2-20 July 2001)*, UN DOC. A/56/38, pp. 49-51; the report is also accessible at [http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO1/534/56/PDF/NO153456.pdf](http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO1/534/56/PDF/NO153456.pdf?OpenElement)
- 12 The term «gender» is not mentioned explicitly in the CEDAW Convention. According to UN definitions, «gender» denotes the culturally and socially constructed meanings given to biological sex differences. These constructs differentially affect the exercise and enjoyment of the human rights of men and women in the family as well as in public life and the allocation of resources to them. It also contributes to the unequal structure of power that underlies the relationship between men and women. Article 1 read in conjunction with Article 5 (a) of the Convention can be interpreted as covering discrimination against women based not only on sex as defined by biology but also on gender as constructed by society.
- 13 My emphasis.
- 14 However, African countries, in which both statutory and customary law often discriminates against women, rarely put up reservations. The current status of reservations can be accessed at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reservations.htm
- 15 See General Comment of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination, No. 25 (2000) «Gender-related dimensions of racial discrimination,» in which the intersection of sex/gender and race is elucidated; this general comment can be accessed at <http://www2.ohchr.org/english/bodies/treaty/comments.htm>
- 16 The texts of the CEDAW Convention, its Optional Protocol and the General Recommendations of the Committee are available at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw
- 17 See the essays and personal recollections in *supra*, note 7.
- 18 The website, unfortunately, does not show all reports as electronic versions, see www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/sessions.htm As of 2008, CEDAW will be serviced by the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), and all documents will have to be accessed at this website, see <http://www2.ohchr.org/english/bodies/index.htm>
- 19 See: www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm#recom12
- 20 See: www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm#recom19

- 21 The annual reports can be accessed as UN documents of the Economic and Social Council.
- 22 United Nations, *Ending violence against women: From words to action. Study of the Secretary-General*. United Nations: New York, 2006. The study is also available at <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/419/74/PDF/N0641974.pdf?OpenElement>
- 23 UN News Service,
<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=24786&Cr=women&Cr1=>
- 24 *A.T. v. Hungary*, 2/ 2003, accessible at [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/decision-views/CEDAW%20Decsion%20on%20ATvs%20Hungary%20English.pdf;Sa hide Goekce —deceased— v. Austria](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/decision-views/CEDAW%20Decsion%20on%20ATvs%20Hungary%20English.pdf;Sa%20hide%20Goekce%20—deceased—%20v.%20Austria%205%202005.pdf), 5/ 2005 accessible at <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/495/43/PDF/N0749543.pdf?OpenElement>; *Fatma Yildirim —deceased— v. Austria*, 6/2005 accessible at <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO7/495/43/PDF/NO749537.pdf?OpenElement>
- 25 CEDAW/C/OP.8/MEXICO accessible at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw32/CEDAW-C-2005-OP.8-MEXICO-E.pdf
- 26 Of the abundant literature on these violations, I only refer to the four short essays from the «Comparative Perspectives Symposium: Women in Refugee Camps» printed in SIGNS (2007), vol.32, no.3, 575-596.
- 27 See Charlotte Abaka on the situation of Liberia and the role of gender structures to give justice to these women in «Women in War and Its Aftermath: Liberia,» in *supra*, note 7, pp. 234-245; see also the *Report of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict on the situation of girls in war* <http://www.un.org/children/conflict/english/girlsin-war101.html>
- 28 H.B. Schöpp-Schilling, «Affirmative Action and Security Council Resolution 1325: CEDAW General Recommendation 25 and Women's Participation in Conflict Prevention and Resolution,» in «*Rule of Law*»: *Die Förderung von Rechtsstaatlichkeit und Rechtssicherheit in Entwicklungs- und Friedensprozessen*. Loccum Protokolle 66/04. Evangelische Akademie Loccum: Rehberg-Loccum, 2006, pp.139-144.
- 29 *Supra*, note 27.
- 30 Zofeen Ebrahim, «Health-Asia: HIV, AIDS Take On A Woman's Face,» accessible at <http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=38961>
- 31 See:
www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm#recom15
- 32 See:
www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm#recom24

- 33 <http://www.un.org/millenniumgoals/>
- 34 UNIFEM, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, *Pathway to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGs*. UNIFEM: New York, n.d., available also at http://www.mdgender.net/resources/monograph_detail.php?MonographID=37
- 35 «Statement by the Committee on the Elimination of Discrimination against Women in regard to the Tsunami disaster in South East Asia, 26 December 2004» accessible at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/c-recent-stats/Tsunami.statement%20with%20design.pdf
- 36 Catherine Philp, «Tsunami traps teens in wedlock», June 08, 2005, accessible at <http://www.wunrn.com/news/news.htm>
- 37 These and other facts are confirmed by Lin Chew, Kavita N. Ramdes, *Caught in the Storm: The Impact of Natural Disasters on Women*, The Global Fund for Women, 2005, accessible at http://www.cohintl.org/02projects/_docs/srilanka/disaster-report.pdf
- 38 «Statement: Asian Forum on Women in Disasters», Chennai, December 16-18, 2006, accessible at www.apwld.org, see also reports on Pakistan, Sri Lanka, India, Thailand and Indonesia as well as «Guidelines for Gender Sensitive Disaster Management», accessible at <http://www.apwld.org:80/publication.htm>
- 39 See for example the report by the UN/ISDR secretariat regarding disasters: *Gender Perspective: Working Together for Disaster Risk Reduction*, Geneva, June 2007, accessible at [http://reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/EMAE-76X0V6/\\$FILE/isdr-gender%20good%20practices-2007.pdf?OpenElement](http://reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/EMAE-76X0V6/$FILE/isdr-gender%20good%20practices-2007.pdf?OpenElement)



Le génocide des Tutsi du Rwanda: témoignage de femme

Esther Mujawayo

Supervivent del genocidi de Ruanda del 1994
durant el qual gairebé tota la seva família va morir, Esther Mujawayo és coautora,
amb Souâd Belhaddad de l'obra *Survivantes, Rwanda 10 ans après le Génocide*
—Éditions de l'aube, 2004. L'autora hi explica el seu recorregut
des de Ruanda fins a la seva vida actual a Alemanya.

Sociòloga i psicoterapeuta en un centre especialitzat en traumatismes psíquics relacionats
amb situacions extremes —empresonaments i conflictes bèl·lics entre d'altres—
a Düsseldorf. Premi Ahmadou Kourouma, 2004.

Dijous 30 d'agost

Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à cette Université d'Été.

Je suis arrivée, ce matin, et sur le chemin de Barcelone à ici, j'ai eu vraiment de la chance car un monsieur très gentil m'a conduit et m'a beaucoup montré et raconté.

En arrivant ici, je continuais à essayer d'intérioriser ce que je comprenais, ce que je voyais, ce que j'entendais, et je dois vous dire que je suis très émue. Je viens d'un pays où on a connu un génocide et j'arrive dans un pays où vous avez vraiment non seulement la beauté parce que vous avez les montagnes —une fois que j'ai les montagnes je suis heureuse, c'est comme ça au Rwanda—, mais en plus, il y a la paix !

J'essaie, je continue à poser des questions, de petites questions, de bêtes questions pour essayer de comprendre l'Andorre.

Et je voudrais vous citer un proverbe qui dit que la seule personne qui ne sait pas que le collier qu'elle porte est beau, c'est la personne qui le porte. Celui qui porte le collier, c'est le seul qui ne sait pas qu'il est beau. C'était du temps où nous n'avions pas encore les miroirs. Donc, de toute façon, on ne pouvait pas le voir. Et j'espère que vous, au moins, vous savez que votre collier est vraiment beau, et que ça vaut la peine de l'entretenir, de bien le conserver.

Pour revenir au sujet de ce soir, je vais vous parler tout simplement de l'expérience que *nous* avons eu, en tant que femmes au Rwanda, les femmes qui ont survécu au génocide, nous avons pu vivre et comment nous pouvons vivre encore.

Parce qu'à l'époque, en juillet 1994, lorsque nous nous sommes retrouvées vivantes, en fait on ne le croyait pas, ou bien on croyait qu'on était la seule, parce qu'autour de nous, il n'y avait que la mort. Du jour au lendemain, je me suis retrouvée —et je dois vous avouer que je suis parmi les chanceuses, je me suis retrouvée seule. Mon mari était mort, tué, mon père avait été tué, ma mère avait été tuée, ma sœur avait été tuée, mes oncles

avaient été tués, mes tantes avaient été tuées, alors qui es-tu alors ? Qui es-tu dans ce vide, dans ce vide affectif ? Qui es-tu quand tu n'es plus la sœur de quelqu'un, la fille de quelqu'un, la femme de quelqu'un, la nièce de quelqu'un, la tante de quelqu'un ? Tu te retrouves dans un vide affectif, dans une sorte de vie où tu n'es pas, parce que tu n'appartiens plus. Tu es là, mais tu es là avec qui ? Tu es là avec personne.

Non seulement tu es là avec personne, mais même si tu pouvais crier, si tu pouvais pleurer, si tu pouvais, il n'y a plus personne là pour te consoler. Mais en plus, tout étant complètement détruit, il n'y a pas un lieu physique où tu peux cacher ta misère. Tu n'as pas une maison où tu peux rentrer et fermer la porte, tu n'as pas une chambre où tu peux rentrer, tu n'as pas un lit sur lequel tu peux te mettre, tu n'as pas une couverture pour te cacher la tête et pouvoir pleurer.

La famille ayant été tuée, d'habitude tu te retournerais chez les voisins —chez nous le voisinage est très important...— mais le pire de ce qui s'est passé en 1994 chez nous, c'est qu'avec la propagande des autorités, des chefs des tueurs, ils se sont vraiment ingéniés à faire un tueur de tout un chacun.

Donc, nous nous sommes retrouvés face à tous nos voisins que nous connaissions... Il ne faut pas qu'on parle de cette haine, ce n'est pas ça. Nous avons été à l'école ensemble, à l'église ensemble ; nous étions des collègues, nous allions puiser l'eau ensemble dans la pauvreté ou dans l'aïssance, nous étions ensemble, donc là ça rend la chose encore plus difficile.

J'imagine que si ça avait été une armée étrangère, si on avait pu s'imaginer que c'était d'horribles étrangers qui nous avaient fait ça... mais là, tu les connaissais, donc ce n'était pas vers eux que tu allais te retourner.

Et ce qui a été très dur aussi pour nous, c'est d'être vivante en sachant que tout le monde est mort. En temps normal, quand tu perds quelqu'un, quand quelqu'un décède, au moins tu l'enterres, tu sais comment il est mort, tu peux faire ton deuil, parce que tu es allé jusqu'au bout. Et là, on n'a jamais enterré, nous faisons encore des recherches pour savoir où un tel a été tué, où il a été jeté, où est-ce que je pourrais retrouver son corps pour pouvoir l'enterrer dignement, comme un être humain, et avoir un peu la paix.

Parce que tu sens toujours la culpabilité, tu penses toujours : moi j'ai survécu, eux n'ont pas survécu, mais, en plus, je ne les ai pas enterrés, en plus, je ne leur ai pas donné une sépulture humaine.

On se retrouve avec tout ça qui tourne dans notre tête. ... À l'époque, nous ne savions pas ce que c'était qu'un traumatisme, nous avions seulement l'impression que nous étions folles, nous avions vraiment l'impression qu'on était en train de déraper dans la tête.

Et je pense que ce qui nous a sauvé à ce moment, c'est que ça a été très rapide. D'avril à juillet, il y a eu une période de cinq jours sans arrêt, tuer, tuer, tuer, sans arrêt, et après, quand les tueurs perdent la guerre, quand ils sont repoussés, tout est fini.

Et ça aussi ça a été assez dur ; tu es contente de retrouver la paix, mais ça fait drôle que du jour au lendemain tu n'entendes plus le feu, tu n'entendes plus des bruits, tu n'entendes plus des cris et tu te dis « C'est fini, maintenant on peut vivre ».

Et c'est difficile de dire « Oui, j'accepte de vivre, maintenant ça y est, on peut vivre ».

Là était notre problème parce que les gens qui n'avaient pas été dedans, les gens qu'on rencontrait qui revenaient d'un long exil, qui rentraient au pays, qui avaient envie de reconstruire le pays, nous disaient justement « Mais c'est fini maintenant, il faut aller de l'avant, il faut oublier, il faut recommencer ». Mais toi, tu ne pouvais pas marcher, tu ne pouvais pas avancer avec les autres, toi tu vivais, d'accord, on te voyait marcher mais à l'intérieur tu étais morte avec les autres, et tu avais envie d'en parler, mais d'en parler à qui ?

Comme je l'ai dit, tu n'en parles pas à ta famille parce que ta famille n'est plus là, tu n'en parles pas à tes voisins parce que tes voisins sont ceux qui les ont tué, tu n'en parles pas avec tes frères qui reviennent d'exil — parce qu'il y en avait beaucoup de tutsi qui sont quand même rentrés après le génocide, qui rentraient d'un peu partout du monde entier, heureux de rentrer au pays après 40 ans d'exil. Eux, ils étaient heureux de rentrer au pays, dans la terre de leurs ancêtres.

Mais pour toi, cette terre de tes ancêtres ne représente plus rien parce que chaque centimètre carré, c'est du sang.

Et je me souviens que j'ai eu longtemps du mal avec la beauté de ce pays, parce que le Rwanda est très beau. Les gens croient toujours quand je rentre que je vais avoir très chaud, que c'est sec, mais le Rwanda est à presque 2.000 mètres d'altitude, c'est très vert, il y a des lacs, c'est très beau, et quand tu survis, après toute la destruction, et tu vois que les fleurs continuent

à fleurir, que tout continue à être beau, que tout continue à être vert, tu as l'impression que ça te nargue.

Pour revenir à ce qui nous a sauvé, heureusement, j'ai rencontré Chantal, une amie qui a aussi survécu, qui a commencé à me parler, et puis nous avons rencontré Anonciata, et puis nous avons rencontré Espérance, et puis nous avons rencontré des gens et on a commencé d'une façon très informelle, à être ensemble et parler, sans qu'on nous dise « Arrête, arrête, c'est horrible ! ».

Car la plupart du temps, ce n'est pas que nous n'avions pas le courage ou l'envie de parler, mais le problème c'était de trouver à qui parler.

C'est vrai que nos histoires étaient trop horribles, même parfois invraisemblables, même pour nous qui les avons vécues, parfois tu te demandais toi-même « Est-ce que c'est vraiment comme ça que ça s'est passé ? Est-ce que je ne suis pas en train de rêver ? ». Et tu sais, tu peux bien te pincer, tu sais que tu ne rêves pas puisqu'ils ne sont plus là. Et tu le sais bien que ça s'est passé, mais c'est tellement énorme que tu voudrais que ça ne se soit pas passé.

Alors, souvent, face à l'autre, quand tu commences à raconter et que c'est trop horrible, l'autre nous dit « Arrête, arrête ! ». Et si on me dit « Arrête, arrête ! », j'arrête. En fait l'autre, celui à qui je raconte, il a la possibilité d'arrêter, il a la télécommande, il peut arrêter le film, et nous, notre problème à nous, c'était que nous avions perdu la télécommande. Donc, je m'arrête quand on me dit d'arrêter de parler, mais je ne m'arrête pas dans ma tête, je continue jour et nuit, et je ne dors pas, et j'ai mal à la tête, et j'ai mal au dos, et j'oublie, et j'ai tous ces symptômes que plus tard nous avons su qui étaient psychosomatiques, que nous étions traumatisées. Mais au départ, notre grande crainte c'était vraiment de devenir dingues, de devenir folles.

Heureusement que des gens nous ont soutenu, nous ont appris cette théorie — ce n'est pas banal, c'est très important — ; ils nous ont dit « Non, vous n'êtes pas folles. Vous n'êtes pas anormales, la façon dont vous réagissez est tout à fait normale. C'est ce que vous avez vécu qui est anormal. »

Et c'est à partir de là que nous avons bâti AVEGA : l'Association des Veuves du Génocide d'Avril.

Après, nous nous sommes rendues compte qu'il y avait des amies qui n'avaient pas perdu leur mari en avril, puisque ça a été jusqu'en juillet, alors on s'est dit « C'est injuste, on va dire A pas seulement pour "avril", mais A pour "Agahozo" ».

«Agahozo» c'est un mot qui au Rwanda est comme un poème, c'est comme une chanson douce qu'on chante à quelqu'un qui est triste pour le consoler.

Nous nous sommes dit : « maintenant si nous voulons survivre, nous devons trouver où pleurer, mais aussi où essuyer nos larmes », qui essuie nos larmes ? Nous devons reconstituer cette famille, aussi artificielle soit-elle, mais nous devons la refaire, et c'est ça Agahozo, l'association qui nous a aidé à essuyer nos larmes.

C'était important et je pense que c'était le plus central, c'était vraiment ce que je privilégie le plus : quand on arrive à vider ce qu'il y a à l'intérieur, quand on arrive à le partager, quand on arrive à le vomir, quand on arrive à le dire, quand on arrive à ne plus être folle, mais à pouvoir retrouver sa télécommande, alors on peut vivre. On peut vivre normalement parce que quand les images arrivent et qu'elles sont trop dérangeantes dans la situation où tu es, tu peux les arrêter ; elles reviendront après, mais au moins tu peux fonctionner, et nous avons été capables de fonctionner.

Petit à petit, nous avons été capables de fonctionner.

Mais le défi reste énorme, et encore aujourd'hui. Ce n'était pas seulement les cœurs que nous avions à reconstruire, mais c'était aussi tout bêtement les maisons. Comme je vous ai dit, on n'avait plus rien. Ils avaient effacé toute trace.

Je me souviens d'une chose qui m'a fait mal. En août, nous avons eu le courage de retourner à la maison de nos parents là où on a grandi — j'ai deux sœurs et trois enfants qui ont survécu, donc je suis parmi celles qui ont de la chance. L'image qui me restera toujours, la chose qui m'a fait peur c'est que quand nous sommes arrivées, nous ne pouvions plus trouver notre maison. Parce que tout le monde a été tué, tout a été détruit, mais aussi le chemin, la petite route qui allait de notre maison à la grande route n'existait plus.

Même cette route là avait été cultivée. Car une fois qu'ils ont tué, ils ont partagé les terres, ils ont tout cultivé et ils ont aussi cultivé la route qui allait jusqu'à chez nous, puisqu'il n'y avait plus de chez nous, puisqu'il n'y avait personne. Et c'est ça qui m'a fait peur, de penser qu'il n'y a même plus un chemin qui va chez moi, penser que ça aurait pu être complètement fini. Et si je n'avais pas été l'enfant du pays qui sait que quand on arrive chez notre voisin Wakazung on tourne à droite... Là quand nous sommes arrivées chez lui, normalement on aurait dû tourner à droite, mais il n'y avait plus d'à droite, il n'y avait plus rien, c'était complètement fini.

Un de nos grands combats était donc de reconstruire physiquement, refaire cette route qui va chez moi, refaire cette maison qui est chez moi, refaire un lieu physique, un symbole, une présence ; nous sommes là, on n'est pas là seulement en tant que personnes, mais on est là aussi avec un lieu physique.

Et nous nous sommes mises à construire des maisons.

Et je fais juste une parenthèse. Quand je dis nous nous sommes mises à construire des maisons, on a dû briser les tabous, parce que construire les maisons n'est pas une affaire de femmes. Chez nous, construire la maison c'est une affaire d'hommes. Et nous avons dû transformer après le génocide beaucoup d'affaires d'hommes en affaires de femmes, parce que nous n'avions pas le choix.

Nous avons donc décidé de monter sur le toit, et on nous a crié que ce n'était pas la culture, et heureusement ... dans le malheur, dans la douleur, on était très cyniques, très impolies et très insolentes, parce qu'on n'avait plus rien à perdre. On a joué là-dessus et ça nous a beaucoup aidé.

Chaque fois que quelqu'un osait dire que c'est pas culturel, on répondait ; « D'accord, c'était culturel de tuer des mamans ? C'était culturel de tuer des enfants ? C'était culturel ce que vous avez fait ? ».

Là, je dois dire entre parenthèses, une chose qui est assez dure à admettre avec le génocide, c'est que toutes les valeurs sont tuées, et je pense que ça fait partie de la réussite du génocide. Par exemple, la femme, la valeur de la femme, avec ce qu'on avait comme image de la femme, elle a été aussi complètement tuée, parce que des femmes ont tué, des femmes qui avaient des bébés sur le dos ont tué des femmes qui avaient aussi des bébés sur le dos, ce qu'on n'aurait jamais imaginé.

Mais, dans ce cas, c'était possible, car les génocidaires ont tout cassé, ils ont cassé tout ce qu'on avait comme culturel, tout ce que la religion disait — le Rwanda est 80% chrétien.

Ils ont commencé par dire que Dieu était parti, ils ont repris les chansons de l'Église, et là où il y avait Dieu ils le remplaçaient par Hutu, donc tout ce qui était dans ce monde, qui appartient à Dieu appartenait désormais aux Hutu.

Après le génocide, on s'est dit : « On ne va plus nous dire que nous bafouillons la culture ». Ils l'ont assez bafouillée, donc ils nous ont donné le champ libre. Alors on s'est mises à faire des choses, construire les maisons, monter sur les toits.

Au Rwanda, la femme ne traite pas, on ne traite pas les vaches, chez nous, c'est l'homme qui traite les vaches. Mais si tu avais la chance d'avoir encore une vache, et que le soir tu ne pouvais pas la traire, que tu devais demander à un homme de la traire, si jamais il y avait un homme dans les environs.... Du fait que nous étions devenues veuves, notre statut était tombé très bas.

Il y a un proverbe chez nous qui dit « Le pire que tu peux souhaiter à ton ennemi c'est d'être veuve, même si elle garde toute sa fortune », parce qu'on n'a pas de respect pour la veuve. Donc, si tu demandais à quelqu'un de traire ta vache, on entendait des grossièretés comme « Je ne traite pas une seule vache ; je traite les deux. ». Donc, la vache et toi. Alors on s'est dit : « C'est pas la peine, on va apprendre à traire les vaches ».

Donc, on s'est mises petit à petit à casser les tabous, et je pense que quand nous regardons maintenant en arrière, on peut dire « Sans le vouloir, on a aidé la condition à changer ». Je crois qu'on a beaucoup fait. On a vu qu'on pouvait casser tous ces tabous et que rien ne nous arrivait — en fait rien ne pouvait nous arriver, de toute façon nous étions déjà veuves — mais du coup, ça a encouragé, quand même, beaucoup d'autres femmes à se lancer à faire des choses où avant on attendait que l'homme les fasse. Tu dois demander un crédit, tu vas le demander. Avant tu attendais que ton mari ou ton frère ou ton père le demande. Maintenant qui va le faire ? Il faut que tu y ailles, il faut que tu le demandes. Et on a un peu joué sur la situation. On était assez coquines quand même du fait qu'on savait qu'ils craignaient les veuves.

Souvent, on allait devant une autorité. À une occasion, alors qu'une femme, une veuve, avait été spoliée, on est allées à dix chez le bourgmestre avec nos habits de fête. Le secrétaire qui devait nous annoncer ne savait pas comment dire qu'il y avait dix veuves et nous, on a pensé qu'il avait dit « il y a dix porte-malheurs qui arrivent » ...

Mais ça marche. Et on dit « Oui, on veut notre droit ; oui, on veut que notre sœur soit rétablie », et petit à petit, ça nous a donné du courage. Je pense que nous avons fait beaucoup plus de bruit que d'actions, mais là je suis trop modeste, il y a eu des actions aussi. Mais je crois que c'était très important de faire beaucoup de bruit, de dire « Oui, nous sommes là ; oui, vous ne pouvez plus nous cacher ; oui, vous devez nous considérer. ».

Lors de la création de l'Association des Veuves, nous étions 50 femmes, aujourd'hui, nous sommes 35.000 dans tout le pays. On a commencé par un petit programme à Kigali, à la capitale, parce que c'était là où il y avait le

plus de survivantes, mais maintenant on a un programme non seulement à la capitale, mais aussi à l'Est du pays, un autre au Nord et un autre au Sud. Et on essaye chaque fois que nos programmes soient intégrés.

Bien sûr, la composante première est le « soin du cœur », pour parler de psychothérapie, pour dire aux gens « Non, ce que tu es en train de sentir là, tu n'es pas folle, mais tu ne peux pas le garder, tu dois le sortir ». Mais pour le sortir, il fallait aussi que nous trouvions des mots adéquats, *les mots*, les mots pour le dire, pas les mêmes qu'ici.

Chez nous la notion de psychothérapeute : aller voir un étranger, quelqu'un qui est payé pour ça et lui raconter ton cœur... ça n'existe pas. Alors, on a dû dire aux thérapeutes d'utiliser d'autres mots.

Tu vas voir ta sœur, tu vas voir ta tante, et tant pis pour la distance professionnelle. C'est à toi de gérer ça après avec ton ulcère mais l'essentiel sur le moment, c'est que la personne puisse retrouver une sœur, quelqu'un chez qui elle va pouvoir sortir tout ça. Au Rwanda, on est très discrets, et il y a plein de proverbes qui disent tout ce qui trait à la discrétion. Il y en a un surtout que j'utilise souvent qui dit « Celui qui cache dans son ventre, le chien ne lui vole pas », donc pour dire par principe « Cache dans ton ventre, il ne faut pas que le chien te vole ». Cela veut dire tu dois rester discret, tu ne dois pas dire.

Alors on s'est dit entre nous, c'est vrai, il faut cacher dans son ventre, mais ce proverbe marche quand tu caches quelque chose proportionnelle à ton ventre. Mais quand tu dois cacher un truc comme ce qu'on a vécu pendant le génocide, tout ce que tu as vu qui te revient, tout ce que tu as entendu, tous ces bruits, toutes ces odeurs que tu as senti, tous ces cris, tout ce qui reste, tu ne peux pas le mettre dans un seul ventre, sinon c'est le ventre qui va éclater.

Et on a commencé à expliquer aux femmes : « Tu sais, tu es en train de cacher dans ton ventre, mais c'est trop grand pour ton ventre ». Et essaie de sortir ça parce que ça ne peut pas contenir dans ton ventre, ça te donne des maux de tête. Chez certaines ça sort par la tête, alors on a des maux de tête, chez d'autres c'est le dos, alors il y en a qui avaient beaucoup de maux de dos, chez d'autres c'est les maux d'estomac. On arrivait à appréhender tous ces symptômes psychosomatiques, mais de façon concrète avec ce qu'elles pouvaient saisir.

Mais le proverbe reste quand même réel : tu dois cacher dans ton ventre sinon le chien te le vole. Et donc on expliquait : « Mais oui, nous avons notre lieu, nous avons notre place, nous avons notre chambre AVEGA, on va fermer la porte ».

C'est le phénomène de la confidentialité de tous les thérapeutes.

Nous allons dans notre chambre, comme ça, les chiens restent dehors, et on va sortir les choses, donc on y arrive ; le chien ne nous a pas volé, mais notre ventre n'a pas éclaté non plus puisqu'on ne pouvait pas le garder dedans.

C'était un des plus grands programmes, mais aussi un de mes favoris. Je crois que c'est pour ça que c'est ce dont je parle le plus. On a toujours ce programme là avec des thérapeutes professionnels formés au Rwanda.

Nous avons eu des bagarres avec des psychologues professionnels parce qu'ils disaient « Vous faites du *first aid*, des choses d'urgences », et on ne peut pas se permettre d'abaisser la profession à ce niveau. Et on leur disait : « Écoutez, est-ce que nous aurons assez de psychothérapeutes formés ? Qu'est-ce qui vous dit que les mamans qui ont des capacités d'écoute, si on peut les aider un tout petit peu à développer ces capacités, elles peuvent être meilleures psychothérapeutes que plein d'autres qui peuvent faire des bêtises en étant diplômés ».

J'exagère, mais du coup on s'est dit : « On va former les mamans qui sont aptes, qui ont déjà une nature à l'écoute, on les forme à une écoute active ». Et tu donnes juste des petits trucs : comment on écoute, comment on n'interrompt pas, comment on met l'autre à l'aise, comment on n'amène pas ces problèmes à soi-même, comment on reconnaît tous ces symptômes, etc.

Cela a permis à la communauté d'avoir beaucoup d'éveil au traumatisme, et au lieu de taper l'enfant parce qu'il fait pipi au lit, ou de commencer à croire qu'une femme est folle parce qu'elle met trois fois du sel en croyant qu'elle n'en a pas mis et c'est immangeable, ou qu'elle n'en met pas du tout... face à toutes ces choses que les unes et les autres racontaient, les mamans qui ont été formées leur disaient « Ça va, ça va passer, c'est tout à fait normal, c'est parce qu'il y a beaucoup de choses dans ta tête, asseyons-nous ensemble et parlons-en ».

C'est donc un des gros travaux que nous avons toujours dans chacun de nos programmes.

Mais comme je vous ai dit, bien sûr, il y a la vie de tous les jours, on doit quand même avoir un toit, on doit quand même vivre, on doit quand même manger. On a un programme pour reconstruire les maisons, donner des crédits aux mamans, réapprendre d'autres métiers, pouvoir vivre quotidiennement.

On a un gros travail actuellement parce qu'on s'est rendu compte qu'au début on a été courageuses, on parlait, on essayait, on se battait, mais après on s'est rendu compte qu'il y avait une menace qu'on n'avait pas mesurée, car au début les femmes n'ont pas parlé. Les femmes n'ont pas parlé du viol qu'elles avaient subi. Et c'est seulement après, quand elles ont commencé à être malades, quand elles allaient très mal qu'elles en ont parlé. Et nous nous sommes rendues compte que ce qui était terrible c'est que pendant les trois mois, au moins 80% des femmes qui ont survécu ont été violées. Elles ont été violées pendant trois mois, par des bandes ou par des soldats, par les bandits qui circulaient, et le sida était déjà très fort au Rwanda en 1994. Plus de la moitié de celles qui ont été violées ont été infectées.

Et une de mes rages a été une des raisons d'écrire le premier livre *Survivantes*, que j'ai dédié à Daphrosa, à la mémoire de Daphrosa, violée à quatorze ans, morte à dix-neuf ans. Daphrosa, qui avait réussi à survivre au génocide, mais pas au sida inoculé par ses génocidaires. Daphrosa était une des patientes très jeunes, on a tué toute sa famille, et on ne l'a pas tuée, on l'a violée et on l'a infectée. Et quand où elle a su qu'il y avait une association de veuves qui s'occupait des femmes et des jeunes filles violées, elle est venue chez nous, mais c'était trop tard.

À l'époque les médicaments, la trithérapie était à 500 dollars par personne par mois. Et nous nous ne pouvions pas nous l'offrir, et elle est morte. Et là, ça a été ma rage de voir que quelqu'un a survécu au génocide, n'est pas morte à ce moment, elle devrait vivre maintenant, elle meurt tout bêtement parce que nous n'avons pas les moyens de la sauver.

Et ce qui était encore plus enrageant c'est qu'à l'époque quand les femmes en parlaient, quand on s'est rendu compte que c'était vraiment catastrophique, nous avons décidé de sortir de l'ombre et on a dit : « On va le dire ». Il faut encourager les femmes à le dire, il faut dire ce qui s'est passé, et la honte ne doit pas être sur nous, la honte doit être sur ceux qui l'ont fait, la honte doit être sur les génocidaires, sur ceux qui ont violé.

On a fait un grand pas, je trouve, parce qu'avec tous les mouvements de femmes au Rwanda, on est arrivé à mobiliser l'opinion, et aussi bien les tri-

bunaux au Rwanda que le Tribunal International. Il y a eu un tribunal à l'ONU qui a été mis en place pour juger ceux qui ont commis le génocide. On est arrivé à obtenir que le viol pendant le génocide soit reconnu comme crime contre l'humanité et ça a été dans la première catégorie et c'est fortement puni.

Alors on s'est dit : « On gagne une petite bataille ». Mais de l'autre côté, ça nous faisait une belle jambe. Pendant que Daphrosa mourait, les gens qui l'ont violé, si jamais ils étaient à l'ONU, bien sûr, on arrive à les confondre, ils ont le sida, c'est clair, on arrive à les confondre, ils ont violé, ils ont infecté, mais eux tout le temps ils ont reçu les médicaments, parce qu'ils sont dans la prison de l'ONU et ils doivent être traités sous les standards de l'ONU.

Et quand nous avons demandé à l'ONU, au Tribunal ; « Si vous voulez faire justice, il faut soigner aussi les victimes, il faut soigner aussi les femmes qui viennent témoigner ». Ils nous ont répondu qu'ils n'étaient pas un hôpital. D'abord ils nous ont dit méchamment que ce n'était pas un hôpital, puis ils nous ont dit —on a entendu beaucoup de méchancetés— mais le comble a été quand —parce qu'on a poursuivi Madame Carla Del Ponte partout où on pouvait la trouver, on l'a coincée— à la fin, elle nous a dit très clairement et très honnêtement: « Le Tribunal est fait de telle sorte qu'il n'y a pas de place pour la victime. Je m'occupe des prisonniers que j'ai, mais je ne m'occupe pas des victimes parce qu'il n'y a rien dans la loi qui vote le Tribunal, il n'y a rien qui est prévu pour la victime » Donc nous pouvons bien gagner la cause pour laquelle ils sont accusés, mais en attendant les victimes continuent à mourir.

Là a commencé le combat pour trouver les médicaments pour soigner les femmes. Ça a été vraiment, et ça reste d'ailleurs toujours, un de nos gros programmes parce que nous nous sommes rendues compte que celles qui avaient survécu, des mamans qui avaient recueilli beaucoup d'orphelins, étaient en train de mourir à petit feu du sida qui leur avait été inoculé.

Maintenant on a de la chance, heureusement, grâce à toutes les campagnes de MSF, d'autres ONG..., au moins les médicaments commencent à être accessibles. Nous espérons que celles qui ne sont pas mortes pourront vivre.

Le problème avec ces médicaments —chaque fois que nous arrivons à résoudre quelque chose il faut qu'on trouve un autre problème— est que ce sont des médicaments très durs, donc il faut quand même qu'on arrive à bien se nourrir. Il faut trouver une bonne base alimentaire.

Et maintenant ce que j'essaie de transmettre et c'est aussi un peu la devise d'AVEGA : on a survécu mais on ne veut pas être seulement « survivantes ». On veut être « vivantes-vivantes » parce que c'est la seule punition qu'on peut infliger à nos tueurs. Comme nous voyons la justice, elle est peut-être purement symbolique, elle ne pourra jamais de toute façon punir tous ces gens, et de toute façon est-ce que nous avons la force de nous y engager ? Mais, en attendant la force que nous pouvons avoir, ou en tout cas l'énergie, où nous pouvons canaliser notre énergie, qui pourrait vraiment les punir, c'est d'être vraiment vivantes ! C'est d'être dignes, fortes, d'aller dehors, de parler, d'éduquer nos enfants si nous en avons encore, donc vivantes et pas seulement survivantes...

Quand nous écrivions le premier livre *Survivantes* avec une amie journaliste, Souâd, je lui parlais toujours des vaches, parce que quand j'étais petite je gardais les vaches... je suis contente qu'il y ait des vaches en Andorre... parce que j'aime beaucoup les vaches. Comme Souâd est comédienne, quand le livre est sorti, on faisait des lectures et les gens nous demandaient « Mais qu'est-ce qu'on peut faire ? ».

Alors on a lancé un projet « Oh la vache », parce que mon rêve, et je me dis qu'il deviendra réalité, si chaque veuve pouvait avoir une vache, — maintenant en Allemagne nous disons « *eine Kuh für jeder witwer* », « Une vache pour chaque veuve » —, ce serait vraiment le rêve. Parce qu'une veuve qui a une vache, une veuve qui est si bas dans la société, avec une vache elle monte au moins trois étages, et socialement c'est quelque chose, et du coup, psychologiquement aussi. Thérapeutiquement, aussi, c'est quelque chose. Tu reprends confiance en toi.

On a eu des expériences en donnant des vaches à des vieilles mamans. Il y en a une qui a dit « mais c'est pas possible ! », elle passait sa nuit l'oreille collée à la fenêtre pour écouter sa vache ruminer. Parce que c'était un bruit qu'elle n'avait pas entendu depuis longtemps. Et quand elle te raconte comme la bouse sent bon, — quand tu sais qu'elle sent mauvais —, parce que pour elle « re-sentir » l'odeur de la bouse c'est revivre, parce qu'elle a une vache.

Ceci fait partie aussi de nos programmes, essayer de reconstruire la veuve entièrement, qu'elle ait un toit, la paix dans le cœur, mais la santé aussi, les médicaments, et la reconnaissance sociale avec sa vache ou avec autre chose, qu'elle ait de quoi manger. Oui, et qu'elle vive vraiment, pas seulement survive.

Donc c'est le premier livre... assez... il ne faut pas avoir peur de le lire parce que beaucoup de gens croient que ça va être l'horreur du génocide, et c'est vrai, c'est l'horreur du génocide, des choses incroyables, mais je trouve qu'il y a beaucoup plus le courage des femmes, et des histoires incroyables. Comment on est arrivées à se refaire et à ne pas accepter de rester par terre, être vraiment « vivantes – vivantes ».

Le deuxième livre que nous avons écrit, *La fleur de Stéphanie*, a été beaucoup plus dur. *La fleur de Stéphanie*, pourquoi ? Parce que Stéphanie était ma sœur. On se suivait, on s'entendait très bien, on s'aimait beaucoup, et on l'a tuée avec ses trois enfants et son mari. Tout a été détruit, rien n'est resté chez Stéphanie. Et nous n'avons même pas retrouvé son corps, les corps, pour les enterrer. C'était toujours ma hantise, je me disais : « Si au moins je pouvais la retrouver et l'enterrer ». Surtout que d'après les histoires que nous essayons de glaner, elle aurait été jetée dans des fosses, dans des latrines, dans des toilettes, et à mes sœurs et moi ça nous fait toujours quelque chose de savoir que Stéphanie est là dedans...

Donc ce livre est à propos de la recherche de Stéphanie. Que s'est-il passé ?

Mais pas seulement de Stéphanie, en même temps, c'est la recherche de tout le monde, c'est vraiment l'exercice auquel tout le monde se livre maintenant : que s'est-il passé ? Le problème pour savoir, c'est qu'il faut parler avec les tueurs, il faut affronter les tueurs, et tu n'as pas à les affronter, en fait, parce qu'ils sont à côté de toi.

Maintenant, même ceux qui étaient en prison ont été libérés, parce qu'il s'est avéré impossible de punir tout le monde ou de les garder en prison pendant tant d'années, si on veut les juger avec le jugement classique, avec la méthode classique.

Donc ils ont décidé de faire des jugements populaires, les gens s'assoient ensemble, ils parlent, disent ce qui s'est passé, tu dis la vérité, on te relâche... et toi, le survivant, où es-tu ? Comment tu vis ça ? On n'a pas le choix, c'est beaucoup d'expériences, beaucoup de témoignages de femmes, d'autres survivantes, qui s'attachent à rencontrer les tueurs et à retrouver les leurs et à les enterrer convenablement.

Quand tu n'arrives pas à enterrer, il te faut au moins un symbole, tu dois trouver quelque chose pour faire ton deuil, et j'ai eu vraiment beaucoup de chance parce que, une fois dans les fameuses ruines de la maison de nos

parents, où on ne retrouvait plus la route, ... j'ai retrouvé une petite plante qui repoussait, qui remontait, et quand je me suis approchée, j'ai vu que c'était la plante de Stéphanie.

Parce que Stéphanie était la plus coquette à la maison. Moi, j'étais le garçon manqué, elle était vraiment coquette, elle arrangeait bien la maison, elle plantait ; il y avait une belle plante orange qui grimpait le long du mur. C'est là où on faisait les photos de famille. Et là, je vois dans les ruines que la petite fleur est encore là. Et je me dis : « Non, là, ça c'est beaucoup, ça signifie quelque chose ». C'est que « Stéphanie tu es là, Stéphanie tu vis malgré eux, Stéphanie tu restes belle, il y a ta fleur qui est là » .

Et je me dis que pour chacun de nous, pour la plupart des rescapés, finalement il n'y aura qu'un symbole pour pouvoir tenir, pour pouvoir vivre, pour pouvoir avancer. À l'époque où nous avons terminé le livre, nous n'avions pas encore trouvé Stéphanie, pas encore pu l'enterrer et nous lui avions dédié le livre, nous le lui avons donné comme sépulture.

Je lis juste la dernière partie:

« En attendant, ma Stéphanie, ma chère sœur, je voudrais juste te dire que je t'offre ce livre comme sépulture ultime, mais en même temps qu'il t'est dédié, ce livre sera aussi celui de tous les humains sans sépulture, tous ceux qui sont partis en fumée dans les camps de concentration nazis, tous ceux brûlés dans leur maison au Rwanda, tous ceux emportés par ce salaud de fleuve Nyawarongo depuis 59, ou ceux qui, comme toi, malgré leur beauté intérieure, leur si grand appétit de vivre, surnagent désormais dans la merde. Ce livre va vous laver. [...] Je t'offre ce livre comme sépulture, Stéphanie, j'ai convié plein de gens, tous les lecteurs seront présents à ton enterrement, à celui de tes enfants, à celui d'Antoinette, de ses petits, et à celui d'Immaculée. Et avec tous ces convives, nous allons partager de la bière de sorgo ou de la limonade, des cacahouètes grillées, puis nous rappeler ton caractère moqueur, tes sourires immenses, et surtout ce bel héritage que je transmet à qui veut : Trouvez votre propre fleur de Stéphanie, replantez-la où vous pensiez la terre aride, inféconde, regardez-la grandir. Et si vous en doutez, dites-vous : Pourquoi pas ? Puisque même après cette horreur, cet inouï qu'a été notre génocide, celle de Stéphanie a fleuri. Elle est étonnante ta fleur, Stéphanie, elle s'ouvre à chaque printemps. À travers elle, tu vis encore. Tu les a nargués, ma Stéphanie, avril se voulait de sang, toi tu l'as embelli. »

Je pense que le fil conducteur de tout ça c'est qu'une fois qu'on se retrouve vivante et qu'on aurait dû mourir, on apprécie beaucoup plus la vie.

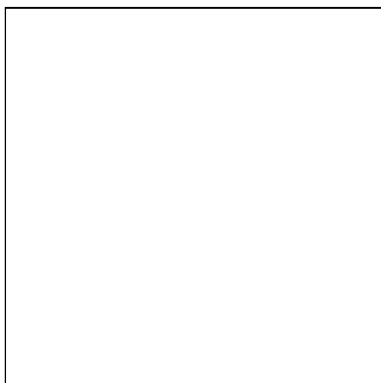
Mais il n'y a pas seulement les cas extrêmes comme un génocide, il y a beaucoup d'occasions, où vous aussi ou d'autres personnes pensent ne pas pouvoir se relever, pensent que c'est impossible.

Je ne vais pas être trop missionnaire, mais j'ai vraiment envie de dire : « Il n'y a pas d'impossible, tant qu'on vit, il doit y avoir moyen ». Je crois qu'il n'y aurait pas eu moyen si nous n'avions pas été ensemble, et c'est peut-être un peu arrogant de dire « et si nous n'avions pas été des femmes », parce qu'en fait on a eu beaucoup de problèmes.

Les hommes, les quelques rares hommes qui ont survécu, ont eu du mal à s'en sortir parce qu'ils n'ont pas pu accepter de parler, ils n'ont pas pu accepter de pleurer, ils n'ont pas pu, ils n'ont pas accepté qu'on leur tende la main. Et dans cet effort de dire « je vais y arriver, je vais y arriver », ils se sont abîmés dans le travail ou dans l'alcool ou dans d'autres béquilles qu'ils ont prises, ...

Et je me dis : « Heureusement que —je pense— la voie que nous avons prise dans notre organisation des veuves a été la bonne ».

Je vous remercie.



Entre le possible et l'impossible : les femmes algériennes et la conquête de leur autonomie

Tassadit Yacine

Directora d'estudis a l'EHESS, membre del *Laboratoire d'Anthropologie Sociale* del *Collège de France* i del CNRS a França.

Especialitzada en les mutacions socials i culturals d'Àfrica del Nord, dones i política al Magrib. Membre del consell científic de la Universitat París VIII —Institut Maghreb-Europe— des del 1993.

Directora de la revista *Awal*, especialitzada en estudis berbers des del 1987.

Col·laboradora de l'Institut Europeu de la Mediterrània i de la publicació *Quaderns de la Mediterrània*.

Divendres 31 d'agost

Les femmes de l'aire musulmane sont — malgré des similitudes évidentes — confrontées aux mêmes formes de lutte. Elles n'ont jamais fait parler autant d'elles que depuis quelques années, à la faveur de l'émergence des mouvements intégristes, principalement en Algérie, en Égypte, en Afghanistan, au Pakistan et, depuis peu, dans presque tous les pays où l'islam est religion officielle. Depuis plus d'une quinzaine d'années, de nombreux discours sont consacrés aux femmes. On assiste principalement à deux formes d'expression visant la même finalité tout en étant contradictoires. Dans un cas, les femmes sont considérées comme des victimes des différents systèmes de leur pays — et principalement du dogme religieux — ; dans l'autre, elles sont diabolisées et passent pratiquement pour des « traîtresses », car elles sont souvent taxées de collaboration avec les pouvoirs en place et, par-delà, avec le grand Satan d'Occident. Au sein de cet univers, l'espace algérien nous semble le plus approprié pour la compréhension de l'ensemble de l'espace méditerranéen car il illustre cette complexité si difficile à cerner. Il permet en même temps de montrer que chacun des pays d'Afrique du Nord est marqué par une histoire spécifique.

L'Algérie par sa position géographique — entre la Tunisie et le Maroc ¹ — et du fait d'une colonisation beaucoup plus longue et plus violente, a subi de plein fouet une transformation en profondeur par rapport à ses deux voisins.

La présence de plusieurs cultures — berbère, arabe, française — a révélé des luttes, tant au niveau linguistique que politique qui, encore aujourd'hui, sont significatives sur la scène sociale et politique.

Les femmes aussi sont partie intégrante du panorama, en particulier depuis au moins trois décennies. Même si leur émergence dans l'espace public n'a pu s'effectuer que grâce à l'apparition de mouvements d'islamistes radicaux, il serait cependant faux de croire que leur manifestation sur la scène publique n'a été possible qu'en 1992. ² Longtemps écartée des débats publics, il a fallu attendre cette date pour que resurgisse, dans les médias, la

question des femmes, car ces dernières sont devenues des cibles privilégiées pour les groupes islamistes armés. Nombre d'entre elles ont été enlevées, violées, égorgées, considérées comme « butin de guerre » par les terroristes. Ainsi, la menace islamiste aurait soudain ouvert les yeux du pouvoir alors qu'une discrimination sexuelle était bien un fait établi en Algérie et légitimé de surcroît par le code de la famille inspiré de la Charia musulmane.

Afin de rendre intelligible la position des femmes dans l'espace algérien, il est important de revenir sur les différents facteurs qui ont, en apparence, freiné cet élan vers la liberté individuelle et vers une réelle citoyenneté. Les mouvements de femmes ne peuvent être séparés de la société globale. Inclues dans la société, les femmes doivent aussi être étudiées comme les autres femmes — occidentales et du monde entier — car elles sont sujettes à l'histoire et à la politique, d'où la complexité qui caractérise leur situation. Leur autonomie réelle ou « fictive » ne saurait se réaliser sans prendre en compte une double réalité, celle qui caractérise les champs politiques, local et international, qu'ils soient occidentaux ou d'inspiration religieuse islamiste. Une analyse qui prendrait en compte que la dimension est nécessaire pour rendre intelligibles les rapports dominants/dominés structurant la relation hommes/femmes. Non soumise à l'historicisation, cette opposition ne fournit aucun renseignement sur le fonctionnement de la domination sur les médiations concrètes et symboliques qui la caractérisent, sur la relation qu'entretiennent ces médiations avec le contexte social et historique et comment elles peuvent faire évoluer ces rapports, les changer en apparence tout en conservant les schèmes de leurs structures les plus enfouies.

Il est donc important de considérer le mouvement des femmes en Algérie —et pas seulement— comme un mouvement qui n'est pas sans lien avec le champ social, politique et culturel dans la mesure où c'est toute la société qui est concernée par cette mise en question d'un ordre instauré depuis plusieurs millénaires. Aussi, est-il nécessaire, comme l'écrit à juste titre Françoise Thébaud :

« de l'étudier à travers ses modes d'intervention, discours et autres pratiques publiques, mais aussi à travers ses réseaux et ses membres et articuler son histoire au champ politique global ». ³

La dimension complexe de la situation actuelle doit donc beaucoup en dehors du poids de la culture dite traditionnelle —qu’il faut ici réinterroger—, à l’islam dans sa vision orthodoxe mais aussi et surtout au phénomène colonial et à l’émergence de mouvements nationalistes qui, chacun à son niveau, introduit des ouvertures non sans ambiguïtés allant à l’encontre de l’égalité des sexes.

Colonisation et instrumentalisation des femmes

Il n’est pas utile de faire ici une histoire de la colonisation en Algérie mais de rappeler simplement que les autochtones ont vécu sous un code dit « code de l’indigénat » qui ne leur accordait nullement la condition de citoyen. Cette discrimination était visible puisqu’elle était sanctionnée par l’existence de deux collèges électoraux : un premier collège —pour les Européens— et un deuxième —pour les Indigènes. Il fallait dix voix d’Indigènes pour une voix d’Européen. La discrimination établie entre les Européens —Catholiques et Protestants— et les autochtones musulmans ou Israélites —jusqu’au décret Crémieux en 1870— est manifeste. Deux types d’écoles caractérisaient la colonie : l’une pour Européens et l’autre pour Indigènes, comme il y avait une distinction, y compris dans les transports publics, une troisième classe —dans les trains par exemple— qui était réservée aux Algériens. La situation du colonisé est celle d’un être soumis devant accepter une condition d’être inférieur sur sa propre terre. Dans cet univers, les femmes n’avaient pas non plus d’identité sinon une identité négative.

Dès la fin du siècle dernier, on fit couler beaucoup d’encre à leur sujet. Le premier qui s’attacha à décrire la domination masculine fut le général Hanoteau ⁴ en qualifiant la femme kabyle d’objet que l’on vend et que l’on achète tel un esclave. Ce discours eut un grand retentissement et donna lieu à des polémiques de la part d’intellectuels natifs d’Algérie. ⁵ Cet exemple permet de montrer l’un des paradoxes de cette situation. Les femmes étant ici les dominées des dominés et leur assujettissement justifie en quelque sorte la domination coloniale : « Un peuple qui domine ses femmes ne serait pas apte à l’indépendance ». Cette première étude sera suivie de beaucoup d’autres : *La femme chaouia de l’Aurès* ⁶, *La femme mozabite* ⁷ etc. qui, sans aucun doute, renvoient à des faits localisés, reflets d’une Algérie représen-

tée comme une mosaïque de tribus dont il est difficile de décrire les modes de vie tant ils sont étrangers les uns aux autres.⁸ Cette critique va donc de pair avec les écrits d'Ernest Renan⁹ et de tous ceux qui vont écrire après lui sur la notion de Nation pour en déduire que les Berbères n'ont jamais constitué une nation — sous entendu que l'Algérie est un ensemble de tribus — et donc susceptibles d'être dominés.

Le modèle jacobin était alors brandi par le colonisateur pour montrer et démontrer les valeurs républicaines qui sont présentées comme universelles. Il est donc important que la condition des femmes, elle aussi, soit perçue et analysée selon cette optique. Il est évident que, dans la pratique, c'est un leurre puisque la condition des femmes en France n'était pas celle que voulaient bien donner ses généraux dans l'empire puisque les femmes françaises n'acquirent le droit de vote qu'en 1944.¹⁰

Devant cette double inégalité en tant que femmes et colonisées, les Algériennes ne peuvent pas saisir le discours colonial qui, en réalité, ne s'adresse pas à elles mais à leurs hommes.

Les responsables de l'administration française en Algérie, préposés à la destruction de l'originalité du peuple, chargés par les pouvoirs de procéder coûte que coûte à la désagrégation des formes d'existence susceptibles d'évoquer de près ou de loin une réalité nationale, vont porter le maximum de leurs efforts sur le port du voile, conçu en l'occurrence, comme symbole du statut de la femme algérienne. Une telle position n'est pas la conséquence d'une intuition fortuite. C'est à partir des analyses des sociologues et des ethnologues que les spécialistes des affaires dites indigènes et les responsables des Bureaux arabes coordonnent leur travail. À un premier niveau, il y a reprise pure et simple de la fameuse formule : « Ayons les femmes et le reste suivra. »¹¹

C'est durant la longue nuit coloniale et l'émergence du mouvement national que les femmes issues de milieux citadins — lettrés — vont tenter de s'organiser au sein d'associations destinées à émanciper leurs consœurs en se réclamant de l'islam. Elles ne font en réalité que répondre au discours officiel qui les désignaient sous cette étiquette comme si l'appartenance à l'islam était en soi une identité. Les Algériens étaient alors globalement considérés comme des Musulmans — ou Français musulmans. Cette identification au dogme est une arme à double tranchant : d'un côté, les femmes se revendiquent de l'islam — parce que religion dominée — et de l'autre,

s'enferment dans la vision dominante des hommes qu'elles confortent, ce qui sous-entend pour elles qu'il n'y avait pas d'émancipation en dehors du dogme islamique. Slogan repris avec beaucoup de panache par les « réformistes » Oulémas —nahda— qui fondent leurs discours et leur action sur la nécessité d'émanciper les femmes dans le cadre de la loi musulmane bafouée par la colonisation et par les pratiques hérétiques de l'islam populaire.¹²

Guerre et mise en question de l'ordre

Il faudra attendre le déclenchement de la guerre d'indépendance pour voir émerger une image des Algériennes qui rompt avec toute la vision traditionnelle. Ce n'est pas le lieu de décrire le rôle joué par les femmes au niveau de la lutte armée mais de rappeler brièvement la fonction déterminante qu'elles ont eue dans cette guerre.¹³ Les femmes qui s'y sont engagées —dans la guerre— font voler en éclats toutes les idées reçues aussi bien chez le colonisateur que chez le colonisé. Elles ont participé de façon active à la libération de leur pays en combattant dans les villes, où certaines n'ont pas hésité à poser des bombes et à transporter des armes, ou dans les maquis aux côtés des hommes. Dans les campagnes, elles vont relayer ces derniers en assumant différentes tâches —agent de liaison, infirmières, cuisinières, etc.— ou au sein des villages :

« Les femmes âgées, épouses, veuves ou mères de paysans, sont de plus en plus nombreuses à assumer totalement la responsabilité de l'exploitation agricole. «C'est une femme, dit-on, elle pourvoit —pourtant— à ses terres et à celles des autres», ou encore : « elle surpasse bien des hommes qui laissent leurs champs en friche »[...]. »¹⁴

La guerre va, en apparence, opérer une véritable mutation dans les rapports entre les hommes et les femmes : « Nombre de femmes, et pas seulement les veuves, se trouvent investies de responsabilités et de tâches qui incombaient jusque-là au mari. » Parce qu'elles sont souvent seules les femmes sont amenées malgré elles à subvenir aux besoins de la famille. La guerre leur a aussi permis d'élargir leur horizon :

« L'espace de vie, jusque-là extrêmement réduit, qui était le sien, se trouve élargi. Elle se déplace dans la ville européenne, entre dans les grands magasins, prend le train pour aller rendre visite à son mari ou à un frère, entreprend des démarches, accomplit des formalités administratives. De son univers clos et secret, elle fait irruption dans l'espace ouvert, autrefois laissé aux hommes. Engagée dans la guerre soit directement, soit indirectement, soit comme acteur, soit comme victime, portée par la force des choses à assumer un rôle nouveau, l'Algérienne, femme mariée ou jeune fille, a acquis, au cours des dernières années, une plus grande autonomie ». ¹⁵

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la guerre d'Algérie —comme toutes les guerres— a renforcé les rapports de domination au niveau réel et symbolique en même temps qu'elle a favorisé l'éclatement des structures traditionnelles et le sens des rapports de pouvoir. L'inversion réelle et symbolique de la hiérarchie opérée par le colonisé pour sa libération s'est étendue à la sphère domestique. Les femmes ont en quelque sorte « fait tourner » les villages en assumant une double responsabilité : celle des hommes et la leur. Cette libération conjoncturelle —le temps d'une guerre— des femmes ayant été effectuée —en l'absence des hommes et sans leur consentement—, dans un but national, n'a pas été prise en considération comme mouvement d'émancipation globale de l'ensemble du corps social mais seulement un de ses éléments : le membre dominant légitime. Il faut par ailleurs rappeler que le procès de la lutte en période de guerre n'est pas sans lien avec tout un imaginaire lui-même fortement marqué par la virilisation du vainqueur. Les rapports colonisateurs/colonisés sont représentés dans la pratique selon les schèmes de domination qui opposent les hommes aux femmes. La victoire est supposée être un retournement de situation où le gagnant est doublement viril vis-à-vis de son ancien dominant —le colonisateur— et de son dominé —les femmes et les minorités linguistiques et religieuses.

À l'indépendance, on assiste donc à une continuité dans le discours officiel dans lequel il est précisé que l'émancipation doit se faire dans le cadre socialiste et dans le respect des principes de l'islam.

Il est vrai que, dans la réalité vécue, des Algériennes selon leur catégorie sociale, ont acquis —avec l'indépendance— des droits que leurs sœurs n'avaient pas sous la colonisation —scolarisation par exemple, l'accès au

travail, etc. — mais sans prétendre à une égalité juridique et sociale avec les hommes :

« Aux résistances et aux réticences a fait place, depuis quelques années, une soif extraordinaire d’instruction, que la réalité scolaire a donné occasion d’observer et qui apparaît à mille autres signes [...]. L’instruction des filles, occasion jusqu’à une date récente des plus fortes résistances, fait actuellement l’objet d’un intérêt profond, au même titre que l’instruction des garçons ». ¹⁶

Cette situation ne concerne pas la majorité des femmes algériennes qui souvent sont illettrées et dominées par le système patriarcal dans sa vision la plus archaïque comme le décrit Hélène Vandeveldé dans les années 70 — huit ans après l’indépendance — :

« D’après ce que nous avons vu jusqu’à présent, les facteurs sociaux font que la participation féminine est très minime : analphabétisme, population urbaine peu nombreuse, niveau de vie faible, instruction chez les plus jeunes seulement. En dehors des jeunes citadines instruites, les femmes doivent s’en remettre aux autres : les analphabètes aux instruites, les rurales aux citadines, à moins qu’elles ne se désintéressent totalement de la question. » ¹⁷

Situation aggravée par la dimension politique qui exclut de la sphère publique les femmes dotées de réelles compétences et instruites pour y jouer un rôle. Le système sociopolitique ne peut guère faire autrement que de maintenir la femme dans un rôle dominé. Face à cette situation et concernant l’univers politique, on relève différentes attitudes féminines ; celles-ci peuvent être classées. Dans un régime de parti unique ou d’unanimité nationale, de Parti-nation [...] elles ne peuvent être ordonnées selon la dimension « droite-gauche » ou « soutiens du régime et opposants » qui n’auraient pas grande signification mais, plutôt, du « moins participant au plus participant » ou, pour prendre le terme qui a cours en Algérie, du « moins engagé au plus engagé ». ¹⁸

Ce qui montre bien que les nouveaux modes de domination, régis par les anciennes structures teintées à la fois d’islam mais aussi par les coutumes

ancestrales enracinées dans la société depuis des millénaires, sont toujours présents dans la société.

La situation de malaise qui a prévalu entre 70 et 80 conduit à une prise de conscience réelle due à une production discursive visant à soumettre les femmes à des conditions juridiques précises alors qu'avant les années quatre-vingts l'existence d'un vide juridique laissait planer un espoir.

Indépendance et instrumentalisation des femmes

L'année 1976 marque un tournant majeur puisqu'il va rompre avec les pratiques antérieures. Le discours officiel se prononce, pour la première fois, ouvertement sur le sujet. La Charte nationale leur consacre un chapitre au titre pompeux « La promotion de la femme algérienne » où il est fait allusion à la position des femmes dans la société et dans la famille :

« La condition de la femme, que l'éthique féodale et des traditions contraires à l'esprit émancipateur de l'islam ont longtemps ravalé à un rang injuste avec pour corollaire la restriction de ses droits des attitudes discriminatoires à son égard, l'ignorance et des tâches plus ou moins pénibles selon le milieu social, s'est beaucoup améliorée depuis la guerre de libération nationale. Il n'en demeure pas moins que sa promotion légitime exige encore des efforts constants et des initiatives courageuses. Cette promotion, loin d'être subordonnée au rôle patriotique et social, que la femme a joué aux côtés de ses compagnons d'armes, est, à la fois, un impératif de l'esprit de justice et d'équité, une exigence dictée par la dialectique du progrès, de la démocratie et de l'édification harmonieuse du pays, une implication absolue de son statut de citoyenne dans une Algérie libre, révolutionnaire et socialiste. Dans l'amélioration du sort de la femme doivent intervenir des actions qui viseront, avant tout, à transformer une sorte d'environnement mental et juridique négatif et parfois préjudiciable à l'exercice de ses droits reconnus d'épouse et de mère, et à sa sécurité matérielle et morale. Ainsi, il devra être mis un terme à la pratique de la

dot exorbitante et ruineuse, à l'abandon par des maris peu scrupuleux d'enfants laissés à leurs mères démunies de ressources, à l'enlèvement injustifié d'enfants arrachés à l'affection maternelle, aux divorces non motivés et sans garanties de pension ni de soins, aux violences exercées impunément contre les femmes, à leur exploitation par une catégorie d'éléments antisociaux. Quoi qu'il en soit, c'est encore la femme qui reste le meilleur défenseur de ses propres droits et de sa dignité, tant par son comportement et ses qualités, que par une lutte inlassable contre les préjugés, les injustices et les humiliations. L'État, qui lui a déjà reconnu tous les droits politiques, est engagé au service de l'éducation et de la promotion inéluctable de la femme algérienne » .¹⁹

Ce texte est offusquant par sa clarté. Si d'un côté, il met en évidence les discriminations que vivent les femmes en tant que subalternes de l'autre, il se garde de se prononcer sur une quelconque égalité juridique entre les hommes et les femmes. Les injustices dont les femmes sont victimes sont le fait d'un conservatisme hérité de traditions féodales qui, elles-mêmes, sont contraires à l'esprit de l'islam. Les notions de démocratie, de citoyenneté, de droits politiques — garantis par l'État sans préciser toutefois de quels droits il s'agit — reviennent mais sans renvoyer au sens profond qu'elles revêtent. Si l'on se fonde sur des travaux de chercheurs ayant réfléchi sur les questions de genre, on constate que les références à la citoyenneté et à la démocratie sous la plume des rédacteurs de la charte sont dénuées de tout fondement car vidées de leur signification.

En effet selon Marshall, il y aurait au moins trois éléments qui sont déterminants : civil, politique et social.

« L'élément civil comprend les droits nécessaires à la liberté de l'individu — la liberté de la personne, la liberté d'expression et de croyance religieuse, le droit à la propriété et le droit de passer des contrats, ainsi que le droit à la justice. [...] Les institutions associées le plus directement aux droits civils sont les tribunaux. Par élément politique, j'entends le droit de participer au pouvoir politique, en tant que membre d'un corps investi d'autorité politique ou en tant qu'électeur des membres de ce

corps. Les institutions lui correspondant sont le Parlement et les conseils des administrations locales. J'entends par élément social tous les droits allant du droit minimal au bien-être et à la sécurité économique, à celui de pouvoir partager pleinement l'héritage social, et de vivre une vie civilisée selon les normes en vigueur dans une société donnée. Les institutions qui y sont le plus étroitement liées sont celles du système éducatif et des services sociaux ». ²⁰

À lire ce texte, il est évident que la situation algérienne ne répond en aucun cas à ces critères. Au regard de ce qui est énoncé ci-dessus, on est surpris de voir la distance qui caractérise des principes qui fondent une justice sociale et le fait. Dans la pratique, les femmes algériennes vivent dans une infériorité juridique, sociale, économique et sont donc complètement dépendantes des hommes et des institutions. ²¹ Les travaux de Lister insistent sur le lien déterminant entre dépendance économique des femmes et l'impossibilité de ces dernières d'accéder à la sphère publique. ²²

Or c'est sur ce même point qu'il y a faille. Si l'on se réfère à l'avant-projet du code de la famille, il est évident que le problème est celui de la subordination des femmes aux hommes, conformément à la *Charia musulmane*, avec les conséquences qui en découlent au niveau du couple, de la succession, de la garde des enfants...

Le Code de la Famille de 1984 légalise la discrimination dont les femmes sont victimes en les confinant dans un statut de mineures à vie. Les femmes ne peuvent pas se marier librement. S'il leur arrive de choisir librement leur époux, l'aval d'un tuteur matrimonial est exigé pour la reconnaissance de l'union. En cas de divorce —et de répudiation—, ce sont les épouses qui quittent le domicile conjugal même lorsqu'elles sont mères de plusieurs enfants. Les épouses ont un devoir d'obéissance et de respect pour l'époux.

La polygamie a été légalisée. Cette discrimination entre l'élément féminin et l'élément masculin est manifeste au moment de :

- la succession : la fille recevra la moitié de la part de son frère et lorsqu'elle est veuve est défavorisée elle dispose du 1/8 si elle est mère et du 1/4 si elle n'a pas d'enfants.

- de porter témoignage : « il faut doubler le nombre de témoins lorsque ces derniers sont des femmes ».

On doit au Code de la Famille une prise de conscience qui a conduit à la mobilisation des femmes même si l'on sait par ailleurs qu'il n'est que la continuité de textes antérieurs comme Le Code de la nationalité qui — dans les années 60 —, ne reconnaissait la nationalité algérienne qu'à l'enfant né de père algérien.

Ce n'est qu'après l'abrogation pure et simple du code de la famille qu'on peut espérer voir l'entrée des femmes dans la sphère publique. Certains auteurs dont Lister ont parfaitement raison de souligner la relation entre le domaine dit privé et le domaine public. Cette situation caractérisée par une inégalité criante au plan juridique, sociale, économique au niveau de la domesticité ne facilite pas leur accès à la sphère publique et politique.

« La claustration dont se plaignent souvent les femmes signifie être tenue enfermée dans la maison ou, lorsqu'il est obligatoire de sortir ou que l'on y est autorisé pour un acte précis, cette sortie est surveillée et contrôlée. La femme qui est tenue cloîtrée ne pourra donc jamais sortir seule : les femmes sortent en groupe par famille ou la belle-mère accompagnant sa belle-fille à moins que ce ne soit le mari — à défaut, le fils aîné — ; les femmes âgées seulement peuvent aller et venir relativement librement. Il y a une sorte de non-confiance radicale envers la femme ; s'y ajoutent l'idée de la protection dont elle aurait besoin et l'idée encore persistante qu'une femme d'un certain rang ne doit pas avoir de charges à l'extérieur, donc n'a pas à sortir». ²³

En Algérie, on refuse toute division sexuelle du travail comme on pourra le voir avec l'organisation du mouvement des femmes condamnées à négocier une part infime de l'espace dit « public ». L'émancipation des femmes doit être comprise comme un réel va-et-vient entre l'institution domestique et les institutions de la sphère publique qui doivent également « s'efforcer de s'adapter davantage à la division sexuelle du travail, tant que celle-ci continuera à contraindre la vie des femmes et à limiter leur accès à la sphère publique » ²⁴ (Lister 1990 : 464).

Si le système conforte cette situation, qui consiste à ce qu'un élément de la société soit économiquement dépendant d'un partenaire « masculin », il est évident que cette position, dans son fondement même, est contraire au droit du citoyen. On ne peut que partager le point de vue qui consiste à affirmer que si l'on veut pleinement « intégrer les femmes dans une citoyenneté démocratique, des changements radicaux doivent intervenir dans leur vie personnelle et domestique » avant de revendiquer un espace dans la sphère publique, en accord donc avec Lister qui prône l'entrée des femmes dans la sphère publique comme seul moyen de mettre fin à leur statut de seconde classe. Dans le cas algérien, cette vision est intéressante car elle prend en compte le fait de valoriser le travail non rémunéré accompli par les femmes dans la sphère privée. Sa double revendication est peut-être délibérée, mais ces deux options correspondent en fait à des stratégies très différentes ; elles reflètent les préoccupations plus générales présentes dans le débat féministe autour du genre et de la citoyenneté. Les femmes devraient-elles revendiquer leur rôle de soins, d'accompagnement et de prise en charge dans la famille, en exigeant plus de reconnaissance et de soutien, ou devraient-elles chercher à se débarrasser de ce rôle en cherchant à entrer sur le marché de l'emploi ? Leur revendication dans la prise en charge des proches doit être prise en compte comme travail réel. Mais cette situation, on le sait, ne présente guère que des avantages. Dans ce débat sur le genre et la citoyenneté, la proposition selon laquelle les femmes devraient devenir comme les hommes, dans le but d'obtenir les mêmes droits sociaux et économiques, est controversée. En Algérie, ceci est remis en question par les hommes en général — et plus particulièrement par les islamistes — même par ceux qu'on peut appeler égalitaristes — dits ici démocrates — qui sont défavorables à ce que les femmes se « virilisent » ou « s'occidentalisent ».

Longtemps marqué par les luttes idéologiques officielles, le mouvement des femmes en Algérie se défend d'avoir un lien quelconque avec le féminisme perçu comme un mouvement occidental et donc plus ou moins lié à l'impérialisme quand ce n'est pas avec la bourgeoisie. Déjà, dès les débuts de l'indépendance, la vision « machiste » révolutionnaire désignait les femmes comme les héritières par excellence de l'archaïsme traditionnel et donc responsables d'être ce frein au moteur de la marche vers le progrès socialiste. On retrouve plus ou moins les mêmes catégories dont se servait le colonisateur pour désigner les indigènes. Les femmes sont irrationnelles, supers-

titieuses, religieuses, fermées au progrès, égoïstes, passives et bourgeoises lorsqu'elles aspirent à un autre mode de vie. La mise en question du code de la famille par certaines, voire son rejet par d'autres, a suscité beaucoup d'interrogations dans la société en général et dans la classe politique en particulier, ce qui va permettre au pouvoir de contester ce mouvement en jouant sur les antagonismes qui existent entre les différents partis politiques reconnus dès l'ouverture démocratique de 1988 —et surtout de veiller à ce qu'il n'y ait pas un mouvement de femmes homogène.²⁶ Cette absence de consensus, au moins sur les grandes lignes —même si les groupes les plus dynamiques sont modernistes et favorables à l'abrogation du code de la famille— a favorisé l'émergence de nombreux groupes —y compris chez les islamistes— souvent en désaccord entre eux et faisant ainsi le jeu de ceux qui les dominent. C'est pour cette raison que règne une véritable ambiguïté dans les discours : un mouvement de femmes qui inscrit sa lutte derrière des slogans tels que : droits de l'homme, démocratie ou mieux encore contre l'impérialisme n'a pas, quant au fond, trouvé sa véritable voie. On est en droit de s'interroger sur la spécificité de leur lutte par rapport aux autres partis politiques.

On a reproché à ce mouvement « de privilégier la dimension politique de la condition féminine et se contenter d'une revendication d'égalité formelle, ou bien de ne pas vraiment prendre en considération les situations sociales concrètes, et souvent contradictoires, que vivent les femmes algériennes ». ²⁷ La différence de statut qui existe entre celles qui luttent pour les droits des femmes —lettrées en général— et les femmes des milieux populaires souvent enfermées dans leurs problèmes de survie est exploitée à des fins politiques.

Vient s'ajouter à ces différences de classe l'imprécision du langage et des choix politiques et / ou de stratégies discursives. En effet, les références abstraites aux notions de citoyenneté et de démocratie ne sont pas réellement exploitées dans leur fondement « si d'un côté elles permettent certes de légitimer un discours, de l'autre elles offrent à leurs dominants des armes pour les opprimer ». Le fait d'imprimer à leurs luttes une tonalité en accord avec le « principe dominant de domination » que perpétuent les hommes —la lutte contre l'impérialisme, contre le modèle bourgeois occidental, l'inscription de leur mouvement dans les droits de l'homme, le rejet de la laïcité, etc.— les femmes ont ainsi perdu d'avance sur l'échiquier politique puisque la condition féminine « synonyme de marginalité et d'oppression » ne peut faire l'objet d'une revendication fondée sur la « différence » et donc sur une

éventuelle construction d'une identité politique qui leur soit spécifique. Bettina Dennerlein a raison d'affirmer que :

« La stratégie de ce mouvement s'explique donc, le discours officiel sur »la femme « algérienne s'oppose à la construction d'une identité politique par la situation paradoxale des femmes ainsi que par les ambiguïtés volontaires de l'idéologie officielle qui essaie de jouer sur tous les tableaux. Même au niveau du simple discours, le système nie la hiérarchie entre les sexes et l'exclusion sociale des femmes qui en découle. Aussi est-il important d'un côté, de sauver son image de marque de l'autre, de ne pas rompre avec l'islam. Le système en place prône ouvertement une égalité formelle des femmes par rapport aux hommes tout en sachant qu'elle est déjà " battue en brèche par leur sous-représentation dans le système scolaire " est manifestement mise en évidence par leur non accès au travail salarié et à l'activité politique. Grossièrement on peut en donner une image contrastée, conforme aux attentes sociales, que résume l'opposition entre la vision " conservatrice ", attachée à une relation fortement inégalitaire entre les sexes et qui serait influencée par l'idéologie et la tradition religieuses, et une vision " moderniste " favorable à un rééquilibrage de ces mêmes relations. Ce rééquilibrage serait, entre autres, l'effet de l'influence occidentale sur ces contrées. C'est la raison pour laquelle il est important d'inscrire les travaux menés en termes de genres parce qu'ils se sont jusque là attachés à rendre visibles les femmes dans l'histoire et dans les processus sociaux et politiques. Cette démarche, indispensable dans un premier temps, risque cependant de traiter les femmes comme un groupe séparé de l'ensemble de la société, et même, à la limite, de les envisager d'une manière essentialiste, comme des êtres, par nature, différents des hommes et victimes de l'oppression de ces derniers. Il s'agit au contraire d'étudier les rapports des hommes et des femmes comme des rapports construits en commun et de façon socio-historique surtout y compris dans l'aire musulmane. Ces rapports doivent être analysés comme des rapports de force,

s'articulant avec les différents modes de domination sociales et culturelles —au sens anthropologique ».

Ainsi pouvons-nous conclure que le développement de la citoyenneté sociale dépend des changements en matière de relations de genre et une égalité réelle entre les cultures, les religions, etc.

En Algérie, comme en de nombreux endroits dans le monde, les femmes, pour leur émancipation, doivent aussi se libérer dans et par le langage comme elles doivent intégrer au niveau des mentalités et de leurs actes que la citoyenneté doit impérativement impliquer le transfert d'un modèle à l'autre : le passage de la sphère privée à la sphère publique. À force de vouloir se distinguer des autres mouvements « féministes ²⁹ » sans se définir avec précision elles finissent par se perdre elles-mêmes dans les rets du système qui les domine par crainte de perdre une identité culturelle. Ainsi, on assiste à une fragmentation qui laisse encore de beaux jours aussi bien aux généraux qu'aux islamistes et autres conservateurs.

Bibliographie

- ABDELKRIM-CHIKH, R., 1983, « Le collectif indépendant de femmes : Pour des lois civiles », *Sou'al*, n° 4, p. 138.
- AGULHON Maurice, 1979, *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaines (1789-1880)*, Paris, Flammarion.
- AMRANE MINNE Djamila, 1991, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon.
- BOUDEFA S., 1988, « Image de la femme dans les discours officiels » in *Femmes, famille et société en Algérie*, Université d'Oran (URASC), p. 194 s.
- BOULIFA S.A., *Recueil de poésies kabyles*, 1990, Paris, Alger, Awal.
- BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, 1964, *Le Déracinement*, Paris, Minuit, p. 97.
- BOURDIEU Pierre, « Guerre et mutation sociale en Algérie », *Études méditerranéennes*, 7, printemps 1960, pp. 25-37.
- 1990, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales, Masculin/féminin* 2, n° 84, septembre, p. 3-31.
- 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil (Liber).
- BUTLER Judith, 2005, *Trouble dans le genre*. Pour un féminisme de la subversion, traduction de l'ouvrage américain publié en 1990 et réédité en 1999, Paris, La Découverte.
- Cahiers du genre, 2003, La distinction entre sexe et genre. *Une histoire entre biologie et culture*, n° 34. — 2005, Politiques de la représentation et de l'identité. *Recherches en gender, cultural, queer studies*, n° 38. — 2005, Féminisme(s). *Penser la pluralité*, n° 39.
- CARROY Jacqueline, EDELMAN Nicole, OHAYON Annick *et al.*, 2005, *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX^e-XX^e siècles)*. Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?, Paris, Éditions Seli Arslan.
- Charte Nationale algérienne*, Alger, 1976.
- Code de la famille*, 1984, Office des Publications Universitaires, Alger, n° 1759-07-84
- COHEN Yolande, 1981 (éd.), *Femmes et politique*, Montréal, Le Jour.
- COHEN Yolande et THÉBAUD Françoise éd., 1998, *Féminismes et identités nationales*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines – Centre Jacques Cartier.
- DAYAN-HERZBRUN Sonia, 2005, *Femmes et politique au Moyen-Orient*, Paris, l'Harmattan.
- DAOUD Zakia, 1993, *Féminisme et politique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 176.
- DAUPHIN Cécile et FARGE Arlette éd., 1997, *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel.
- DELPHY Christine, 1998, *L'ennemi principal*, vol. 1 : *Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

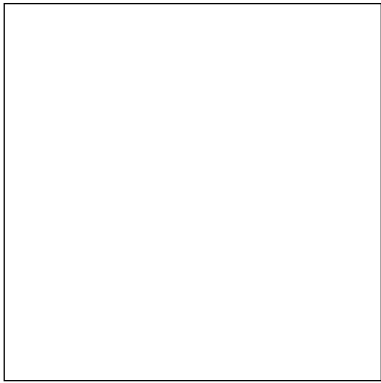
- DENNERLEIN Bettina, *La difficile autonomie des luttes de femmes*, n° 154, 1996, Paris, Monde arabe Maghreb-Machrek. p. 16/17.
- DORLIN Elsa, 2006, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte.
- Ider Ourdia, « Regard sur la femme algérienne », supplément à la Bataille sociale n° 219, Paris, pp. 13-14.
- FANON Franz, 1959, L'an V de la révolution algérienne, p. 15, Paris, F. Maspéro.
- FATES, F., avril-mai 1992, « Entre le pouvoir et l'islamisme, la voie étroite du mouvement indépendant des femmes », *Revue M*, p. 57.
- FRAISSE Geneviève, 1975, « Les femmes libres de 1848, féminisme et moralisme », *Les révoltes logiques*, n° 1.
- 1979a, « Les bavardes, féminisme et moralisme », Christiane Dufrancatel et al. Éd., *L'histoire sans qualités*, Paris, Galilée, p. 187-218.
- FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle éd., 1991, *Histoire des femmes en Occident*, vol. 4 : *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon.
- GADANT Monique, 1995, « Le mouvement des femmes en Algérie, modernisme ou féminisme ? » et « Nationalité et citoyenneté, les femmes algériennes et leurs droits », in *Le nationalisme algérien et les femmes*, Paris, l'Harmattan, p.148, 214, et 226.
- GADANT Monique, HARBI, M., « Quel pôle démocratique ? », *Esprit*, Janvier 1995, p. 119-125.
- GAUDRY Mathea, 1998, *la femme chaouia de l'Aurès*, sociologie berbère, Paris, Chihab-Awal.
- GOICHON A.M., 1927-1931, *La femme mozabite*, Paris, P. Geuthner.
- HADDAD Zoubida, 1999, *Les Algériennes dans le discours colonial*, Paris, Awal 20.
- HERITIER Françoise, 1996a, *Masculin-féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- 1996B, *De la violence*, Paris, Odile Jacob.
- 2002, *Masculin-féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.
- HUGON Anne éd., 2004, *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala.
- IMACHE, D., NOUR, I., 1994, *Algériennes entre islam et islamisme*, Aix-en-Provence, Edisud.
- KNIBIEHLER Yvonne et GOUTALIER Régine, 1985, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock.
- LEPETIT Bernard éd., 1993, « Histoire des femmes, histoire sociale », *Annales ESC*, juillet-août, n° 4, p. 997-998.
- Les femmes dans la résistance*, 1977, Actes du colloque tenu à la Sorbonne les 22 et 23 novembre 1975 à l'initiative de l'Union des femmes françaises, Monaco, Éditions du Rocher.
- LISTER Ruth, 1990, « Women, Economic Dependency and Citizenship », *Journal of social policy* 19 (4) p. 464.

- LOISEAU Dominique, 1996, *Femmes et militantismes*, Paris, l'Harmattan (livre issu d'une thèse de doctorat).
- MARSHALL T.H. 2000, « Genre et politique », *Débats et perspectives*, ADAGP, Kunsthalle, Hambourg. La Citoyenneté, pp. 53/54.
- MATHIEU Nicole-Claude, 1991, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-Femmes.
- MERAD Ali, 1967, *Le Réformisme musulman*, Paris, La Haye, Mouton et Cie.
- RENAN Ernest « Qu'est-ce qu'une nation? » : conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882
- THÉBAUD Françoise, 2007, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions.
- VANDEVELDE Hélène, *Femmes Algériennes*, n° 140, 6-1980, Office des Publications Universitaires, Hydra, Alger.
- YACINE Tassadit, (ed.), AWAL 1999 « Femmes et politique au Maghreb » Paris, n° 20.
- YACINE Tassadit, 1992, « re-lire Boulifa », in *Les Voleurs de feu*, Paris, Awal/la Découverte, pp. 29-47.
- YACINE Tassadit, 2006 *Si tu m'aimes guéris-moi*, préface de Françoise Héritier, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- YACINE, Tassadit, 2007, « Servir les hommes ou l'art de la domination déniée », in *La joie de servir*, Agone, pp. 53-69.

Notes

- 1 Sous protectorat.
- 2 Après l'annulation des élections par le pouvoir en place.
- 3 Françoise Thébaud, 2007, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, Ens Éditions, p. 104.
- 4 Cf. Tassadit Yacine, « re-lire Boulifa », in *Les Voleurs de feu*, Paris, Awal / la Découverte, 1992, pp. 29-47 (voir annexe : note sur la femme kabyle).
- 5 S.A. Boulifa, *Recueil de poésies kabyles*, 1990, Paris, Alger, Awal.
- 6 Mathea Gaudry, 1998, *La femme chaouia de l'Aurès*, sociologie berbère, Paris, Chihab-Awal.
- 7 A.M. Goichon, 1927-1931, *La femme mozabite*, Paris, Geuthner,
- 8 Zoubida Haddab, 1999, *Les Algériennes dans le discours colonial*, Paris, Awal 20.

- 9 Renan Ernest « Qu'est-ce qu'une nation ? » : conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882.
- 10 Françoise Thébaud, 2007, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS, p.135.
- 11 Fanon Franz, *L'an V de la révolution algérienne*, Paris, F. Maspero, p. 1959, p. 15.
- 12 Ali Merad, *Le réformisme musulman*, Paris, La Haye, Mouton et Cie, 1967.
- 13 Djamila Amrane Minne, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991.
- 14 Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad, 1964, *Le Déracinement*, Paris, Minuit, p. 97.
- 15 Pierre Bourdieu, « guerre et mutation sociale », *art. cit.*
- 16 Pierre Bourdieu, « Guerre et mutation sociale en Algérie », *Études méditerranéennes*, 7, printemps 1960, pp. 25-37.
- 17 Hélène Vandeveld-Daillière, *Femmes algériennes*, Office des publications universitaires, Alger, 1980, n° 140, 6, p. 336.
- 18 Hélène Vanvelde, *ibid.*
- 19 *Charte Nationale algérienne*, Alger, 1976, pp. 71-72.
- 20 Marshall, Thomas Humphrey, 1950, *Citizenship and Social Class*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 10/11, voir également *Genre et politique, Débats et perspectives*, ADAGP, 2000, Kunsthalle, Hambourg. La Citoyenneté, pp. 53/54.
- 21 Vandeveld, Hélène *Femmes Algériennes*, n° 140, 6-1980, Office des Publications Universitaires, Hydra, Alger.
- 22 Lister Ruth, 1990, « Women, Economic Dependency and Citizenship », *Journal of social policy* 19 (4) p. 464, voir également *Genre et politique*, op. cit. p. 70.
- 23 Hélène Vanvelde, *op. cit.* p. 160.
- 24 Lister,
- 25 Lister, *ibid.*
- 26 On peut noter l'existence de plusieurs associations travaillant dans un même objectif mais dont le langage peut parfois trahir des divergences stratégiques : Association pour l'Égalité devant la Loi des Femmes et des Hommes (AELFH), Association pour l'Émancipation de la Femme (AEF), Association pour la Défense et la Promotion des droits de la Femme (ADPF), Association Indépendante pour le Triomphe des Droits des Femmes (AITDF), 20 ans Barakat, pour ne citer que les plus importantes.
- 27 Bettina Dennerlein, «La difficile autonomie des luttes de femmes», *Maghreb-Machrek*, 1996, n° 154, pp.16-17.
- 28 Se reporter au séminaire de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales animé par Sonia Dayan —Université de Paris VII— et Tassadit Yacine (EHESS/ Laboratoire d'anthropologie sociale.
- 29 Ce terme est employé au sens large du terme.



Conclusions

L'égalité des sexes : une promesse séculaire inachevée

Nouria Ouali

Professora de sociologia a la Universitat Lliure de Brussel·les.

És especialista en qüestions relatives al gènere i a les migracions en l'educació, el treball i els mitjans de comunicació. Directora del GEM —Gènere i Migracions— de l'Institut de Sociologia de la Universitat de Brussel·les.

Divendres 31 d'agost

En septembre 1791, deux ans après la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une écrivaine et démocrate convaincue, Olympe de Gouges, rédige la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**. Percevant immédiatement les limites d'une Déclaration qui prétendait avoir une portée universelle ce document autant exceptionnel qu'inattendu ¹ voulait signifier aux Révolutionnaires français que l'amélioration du genre humain ne pouvait se réaliser sans la moitié de l'humanité. Pour de Gouge, si la Constitution reconnaît l'égalité des sexes en matière pénale, celle-ci doit naturellement se traduire dans tous les domaines de la vie. Idée qu'elle résume dans une formule d'une extrême puissance : « *La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également le droit de monter à la tribune* » —Article X— (Blanc, 1989 : 187).

Ainsi, sur le modèle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Olympe de Gouges rédige un manifeste en 17 articles, qui énonce clairement, dans son article I, que « *la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » —Article I. Elle érige le féminisme en principe de gouvernement en liant la prospérité de l'État et la gloire des hommes à l'élévation de l'âme des femmes. Puis elle invite les femmes de toutes tendances et de toutes classes sociales à réagir à la domination et à se solidariser pour la cause des femmes (ibid : 187).

Au même moment, Nicolas de Condorcet cette grande figure des Lumières réclame les droits politiques pour les femmes et rédige en 1790 un article « Sur l'admission des femmes au droit de cité », le manifeste féministe par excellence selon Olivier Blanc. Ces deux humanistes authentiques illustreront à merveille que l'égalité et la solidarité entre hommes et femmes ne sont pas que des principes formels, mais une réalité tangible. Avec lui, Olympe de Gouges va mener, avec détermination et courage, un combat non seulement en faveur des femmes, mais aussi une lutte sans merci pour l'abo-

lition de l'esclavage des noirs. Ses conflits avec une frange des Révolutionnaires et sa dénonciation de leurs dérives autoritaristes lui vaudront de terminer sa vie sur l'échafaud en novembre 1793.

À plus de deux siècles de distance, nos sociétés sont toujours aux prises avec la question de l'égalité des sexes. La sociologue Eleni Varikas ² soutient, sans ambages, que « ce principe fondateur des systèmes politiques universalistes est une des promesses les plus inachevées de la modernité » (2000 : 54). C'est dire si la question qui est au cœur de la XXIV^e Universitat d'Estiu d'Andorra a toute sa pertinence et sa raison d'être tant les inégalités entre les sexes sont persistantes, ici et partout ailleurs comme chacun.e de nos orateur.es le montrer.

Mais au fond qu'est-ce que l'égalité ? C'est un principe mais surtout un moyen concret pour garantir à chacun.e la possibilité de faire tout ce qui est en sa puissance, autrement dit, « “ ce qui est dû à chacun.e ” devient enjeu politique et enjeu d'un combat pour l'autodéfinition des besoins et des volontés ». L'égalité garantit à la fois le droit des femmes d'être des personnes « comme toutes les autres » grâce à l'interdiction de toute discrimination, la possibilité d'être admises dans leurs différences avec les hommes, et d'exprimer les particularités qui font d'elles un individu singulier. Enfin, l'égalité garantit l'accès à la dignité de l'individu et sa contribution à une destinée commune (Varikas, op. cit.: 59).

L'Universitat d'Estiu d'Andorra a, comme de coutume, accueilli des femmes et des hommes de divers horizons tant disciplinaires que géographiques et culturels qui nous ont permis de « bénéficier » des connaissances les plus récentes sur le thème qui nous occupe : l'égalité entre hommes et femmes. C'est à la synthèse de ces savoirs livrés durant cinq belles soirées, auquel je vais me livrer à présent. Cet exercice sera forcément réducteur comparé aux exposés aussi riches que nuancés auxquels il nous a été donné d'assister.

L'intitulé de la XXIV^e université d'été « **L'égalité a-t-elle un sexe ?** » qui inclut un point d'interrogation, nous a d'emblée mis en position d'interroger nos évidences et de mettre à l'épreuve nos valeurs et nos conceptions de l'égalité des sexes. Si bien que les soirées intenses de réflexion ont fort probablement ébranlé certaines de nos certitudes, et suscité de nouveaux questionnements sur les relations entre les hommes et les femmes. Bref, cette université d'été nous a donné à penser ensemble notre société, et, de ce point

de vue, a pleinement rempli sa mission.

Le constat général qui se dégage de l'ensemble des conférences est que si l'égalité est encore loin d'être réalisée sur notre planète, le processus est cependant bien en marche et des évolutions indiscutables s'observent partout, même dans les sociétés et les États les plus conservateurs.

Dans sa conférence introductive, **Juan Goytisolo**, le Président de l'université d'été, a dénoncé avec force la condition encore profondément inégale faite aux femmes, victimes des sociétés patriarcales. Infériorité, par ailleurs, largement soutenue et renforcée par les dogmes et les percepts de toutes les religions monothéistes, et qui imprègne profondément jusqu'à notre langage. Il a aussi souligné les luttes courageuses et tenaces des groupes et associations de femmes de par le monde, dans le présent comme dans le passé, qui se mobilisent pour obtenir l'égalité. Insistant sur la condition particulièrement difficile des femmes au Maroc, en Inde et au Pakistan, Juan Goytisolo nous a, à juste titre, bien mis en garde contre la tentation de procéder à des généralisations et à des simplifications abusives et nocives qui consistent à réduire la « condition » des femmes à une culture ou à une religion. Les sociétés sont très complexes et pleines de paradoxes, et il est de notre devoir de chercher à les comprendre et à les déconstruire.

L'historienne **Laura Lee Downs**, à partir de la comparaison de la « condition » des femmes en France et en Grande-Bretagne au début de la première guerre mondiale en 1914, nous a fait prendre conscience à la fois du chemin accompli mais aussi du temps nécessaire pour que le principe d'égalité se traduise dans nos attitudes et nos comportements. Si les nécessités économiques de la guerre ont précipité les femmes dans le monde du travail salarié et, en l'occurrence, dans le monde professionnel masculin de l'industrie métallurgique et mécanique, les patrons se sont, cependant, évertués à reproduire dans l'entreprise, les structures sociales inégalitaires fondées sur la représentation des sexes, et les figer dans le monde du travail. Comme partout et toujours, la prétendue « nature » des femmes est alors convoquée pour expliquer les processus complexes et les systèmes qui génèrent les inégalités et les hiérarchies des sexes, mais aussi de race, de nationalité, d'âge ou de qualification. Dès le début du XX^e siècle, le capitalisme a instrumentalisé le travail des femmes pour servir la « logique taylorienne de rationalisation du travail », puis, le processus de naturalisation de la division sexuelle du travail qui s'intensifie entre 1945 et 1975. Enfin avec la crise économique et de l'emploi (1975-1990), il devient un des leviers de la

flexibilité du travail et de sa précarisation. ³

Sous l'angle de la philosophie, **Michèle Le Dœuff** nous a invité à « nous conduire comme si rien n'allait de soi et à tout (re)questionner ». Autrement dit à adopter la posture de l'intellectuel.le qui interroge en permanence notre monde. Philosophe, nous dit-elle, consiste dans le « travail d'un désir d'en savoir plus ». DÉSIR, le mot est lâché.

Ainsi, la question du genre doit être constamment reposée tant les forces de production et de reproduction des stéréotypes et des ségrégations sont puissantes. C'est dans le monde scientifique et académique, où en moyenne moins de 10% de femmes compose le corps professoral en Europe, que Michèle Le Dœuff illustre son propos. Elle suggère trois manières de poser la question du genre dans le champ de la production des savoirs. La première consiste à imaginer les hommes et les femmes comme des entités distinctes avec des aptitudes différentes et de voir ensuite comment ils réagissent à la discipline scientifique en fonction de leur appartenance sexuelle. La deuxième vise à s'interroger sur la relation, le rapport social entre les genres, et à observer ses effets dans le monde du savoir. La troisième, qui a sa préférence, propose de replacer et d'élargir la question du désir dans la vie intellectuelle. Désir toujours réduit au désir sexuel qui mène à l'engendrement de chair par les femmes — les enfants —, alors que le désir intellectuel conduit les hommes à l'engendrement de belles connaissances et de la sagesse. Michèle Le Dœuff nous invite donc à en finir avec ce modèle qui sépare radicalement les hommes et les femmes et crée les « apartheid ». Ce qui empêche précisément de créer les conditions de l'égalité. Elle revendique que ce désir intellectuel chaste soit aussi l'affaire des femmes afin, qu'avec les hommes, elles puissent aussi engendrer de belles connaissances.

De son côté, l'anthropologue **Eleanor Hutchinson** a dressé un sombre tableau de la situation des femmes issues des pays du Sud en voie de développement. La présence plus fréquente des femmes dans le secteur informel, les emplois sous-payés ou non payés, l'insuffisance ou l'absence de maîtrise de leurs propres revenus, la répartition déséquilibrée des charges familiales, signalent l'oppression que les femmes subissent encore de nos jours et le chemin qu'il reste encore à parcourir dans cette région du monde. Retraçant l'évolution de la représentation sociale des femmes du Sud depuis plus de 40 ans, Eleanor Hutchinson nous a montré à la fois l'importance des recherches féministes pour aider à la définition des politiques de développement, mais

aussi la cécité des responsables politiques et des chercheurs quant au rôle économique essentiel qu'assument les femmes dans les sociétés du Sud dont l'activité est encore trop souvent rendue invisible ou contingente.

Prolongeant à sa façon le propos de Michèle Le Dœuff, Eleanor a illustré la manière dont les scientifiques, en l'occurrence les théoriciens classiques et leur modèle de croissance, ont contribué à perpétuer le système patriarcal et à exclure les femmes de l'économie. Elle nous a par ailleurs éclairé à travers l'analyse des dépenses au sein des ménages, l'intérêt du *gender mainstreaming* dans les politiques du développement, et plus largement leur nécessité dans les politiques publiques.

Le sociologue **Enrique Gil Calvo** nous a immergé dans la société espagnole d'aujourd'hui. En s'inspirant de la théorie d'Irwin Goffman, il a cherché à comprendre les significations et les codes cognitifs qui se cachent derrière la masculinité et la féminité. Plus précisément, Enrique a tenté de nous expliquer les logiques internes qui se cachent derrière les « parades » masculines et féminines.

Insistant sur la pluralité des représentations sociales de la masculinité et de la féminité ainsi que des identités, il nous a présenté sa vision des symétries et des asymétries de la masculinité et la féminité à partir de la classification levistraussienne du cru, du cuit et du pourri. C'est, dit-il, dans la troisième catégorie — celle du pourri, de la transgression des normes où les délinquants et les génies sont classés — que les asymétries sont les plus flagrantes et les inégalités les plus criantes. Il observe que bien que les femmes disposent de plus en plus de liberté pour transgresser les normes, elles souffrent cependant davantage des jugements sociaux négatifs ou de non-reconnaissance. Là où les génies créateurs et les monstres bénéficient explicitement ou implicitement des applaudissements de la société, les femmes sont dévalorisées — cuisiniers — ou infantilisée car « la société ne reconnaît pas à la femme le pouvoir de faire du mal ». Si elles font du mal, c'est par frivolité ou coquetterie. Dès lors, pour parvenir à l'égalité, Enrique Gil Calvo invite les femmes à imiter les hommes et à adopter leurs manières et leur langage. Mais en procédant de cette manière, n'est-ce pas précisément ce que les femmes cherchent à éviter, autrement dit, confondre l'égalité et l'identité qui fait si souvent peur dans le combat pour l'égalité.

L'analyse des politiques publiques en matière d'égalité des chances que la politologue **Celia Valiente** a présenté, nous a permis d'identifier les fac-

teurs qui influencent ces politiques. Ainsi, après avoir comparé les différentes politiques sociales développées dans le monde occidental, elle a fort utilement rappelé les grandes étapes de l'évolution de la condition des femmes en Espagne et les divers éléments qui ont contribué à son émancipation. Parmi ceux-ci, nous retiendrons la sécularisation de la société, la force du mouvement des femmes, l'engagement des femmes en politique, la concurrence entre les partis de Gauche et de Droite qui a permis l'émergence de la question de l'égalité, l'impact de la politique européenne et la création des institutions en faveur de l'égalité — institut de la femme. Elle relève cependant un des points noirs de la condition des femmes espagnoles aujourd'hui, mais qui malheureusement concerne l'ensemble des femmes, qui est celui de la violence domestique où Celia Valiente déplore encore trop souvent l'absence de volonté de l'État de faire respecter la loi. La multiplicité des acteurs en présence indique que l'égalité est le résultat d'un combat politique et d'une conjonction de groupes sociaux créant un rapport de force. Celia Valiente a su montrer les limites des lois qui, si elles s'avèrent nécessaires, restent cependant insuffisantes pour agir sur les mentalités et modifier les comportements. Dès lors, l'éducation dès le plus jeune âge, les campagnes de sensibilisation et les formations doivent aussi accompagner les instruments juridiques existants.

C'est précisément la présentation et l'analyse d'un instrument juridique international majeur dont s'est occupée **Hanna Beate Schöpp-Schilling**. Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* — CEDAW —, est un moyen essentiel de lutte contre les inégalités hommes-femmes. Elle a été adoptée pour pallier les manques des autres conventions anti-discriminations — race notamment — qui n'incluait pas les discriminations de genre. La Principauté d'Andorre a ratifié la CEDAW en 1997. Après avoir retracé le processus de reconnaissance du droit des femmes, identifié les principales caractéristiques et des procédures d'évaluation de la CEDAW, Hanna Beate Schöpp-Schilling a souligné que depuis 25 ans d'existence, cette convention a offert aux femmes une véritable protection et permis de réelles avancées en termes d'égalité hommes-femmes.

Elle a présenté quatre secteurs de crise où des améliorations substantielles ont été réalisées : il s'agit de la violence domestique, des catastrophes

naturelles, des conflits armés et de la santé. En matière de violence domestique, depuis 1993, ce secteur fait l'objet d'un rapport spécial qui a permis la publication en 2006 d'une étude commanditée par le Secrétaire général Kofi Annan — *Ending Violence against Women: From Words to Action* — qui résume les multiples causes et conséquences de la violence contre les femmes. Sur le terrain, les approches récentes permettent davantage d'axer le travail sur des actions de réhabilitation des auteurs de violences que sur leur culpabilisation et leur stigmatisation. Dans le cadre des conflits armés, deux évolutions majeures ont été enregistrées. D'une part, le statut de la Cour pénale internationale (CPI, 1998) établi sa compétence à juger les crimes de violence sexuelle, comme le viol, l'esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée et autres formes de violence sexuelle de gravité comparative en tant que crimes contre l'humanité et comme des crimes de guerre. Ainsi, le viol a pu être reconnu comme crime de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda. D'autre part, en 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté sa première résolution, la Résolution 1325, sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution engage les États membres de l'ONU à protéger les femmes en période de conflit armé et à les inclure dans les fonctions destinées à la résolution des conflits pendant et après ceux-ci. Les femmes ne sont plus seulement perçues comme des victimes mais elles sont associées comme actrices aux processus de reconstruction. En fin de compte, les pays commencent à reconnaître leurs obligations et leurs responsabilités à l'égard des femmes et exigent des actions positives de leur part. En outre, il y a aussi une prise de conscience que ni le développement ni la paix ne seront possibles si les discriminations à l'égard des femmes persistent. Enfin, les femmes elles-mêmes sont non seulement conscientes de leurs droits, mais se mobilisent de plus en plus pour les réclamer auprès de leurs gouvernements et des institutions internationales.

Hanna Beate Schöpp-Schilling a formulé une critique concernant l'usage de la notion de groupe vulnérable pour les femmes. Elles sont ainsi associées aux autres groupes « vulnérables » comme les minorités ethniques ou raciales, les handicapés, les homosexuels etc. alors qu'elles ne constituent pas une minorité.

À travers le témoignage particulièrement bouleversant d'une survivante au génocide rwandais, la sociologue et psychothérapeute **Esther Mujawayo** nous a ramené au cœur du conflit rwandais et du massacre perpétré en avril

1994. C'est une femme «vivante-vivante» qui est venue témoigner de cette tragédie où elle a perdu une grande partie de sa famille. Après le génocide, « *Notre peur, disait-elle, c'était de devenir folle* ». Il fallait trouver la force de continuer à vivre aux côtés des collègues et voisins qui du jour au lendemain ont basculé dans le camp ennemi, mais pas seulement. Il fallait reconstruire les maisons, les chemins, les familles et les identités anéanties par la sauvagerie humaine, dans un chaos que les assassins avaient sciemment provoqué pour effacer toutes traces de leur nouvel ennemi. Pour reconstruire, Esther et des milliers de femmes se sont rassemblées dans un collectif AVEGA — Association des Veuves du Génocide d'Avril — et ont trouvé la force de vivre, de briser les tabous et de redonner un statut et une dignité à toutes ces veuves du Rwanda. Elles ont aussi trouvé l'énergie d'aider les femmes violées durant les trois mois qui ont suivi le génocide, et dont la moitié a été infectée par le virus du sida; ces survivantes au génocide qui meurent parce qu'elles ne peuvent pas se payer la trithérapie qui coûtait 500 dollars par personne par mois. Et Esther exprime sa rage et son impuissance à sauver ces femmes.

Le combat exemplaire d'Esther Mujawajo a une portée universelle car en voulant offrir une sépulture à sa sœur et préserver la mémoire de ce génocide, elle a écrit un livre en hommage à toutes les victimes des génocides et des guerres. Elle dit à Stéphanie « *Ma chère sœur, je voudrais juste te dire que je t'offre ce livre comme sépulture ultime, mais en même temps qu'il t'est dédié, ce livre sera aussi celui de tous les humains sans sépulture, tous ceux qui sont partis en fumée dans les camps de concentration nazis, tous ceux brûlés dans leur maison au Rwanda, tous ceux emportés par ce salaud de fleuve Nyawarongo depuis 59, ou ceux qui, comme toi, malgré leur beauté intérieure, leur si grand appétit de vivre, surnagent désormais dans la merde* ».

Malgré son immense douleur, Esther a impressionné par la force de son amour, de son espoir et de son désir profond de paix. Elle nous a rappelé l'urgence de créer des solidarités plutôt que l'opposition des groupes ethniques, des groupes sociaux, des hommes et des femmes ; oppositions capables de générer les pires pulsions humaines.

C'est aussi sur les violences, mais cette fois en Algérie, et sur la conquête de l'autonomie des femmes Algériennes que l'anthropologue **Tassadit Yacine** centre son propos. Une Algérie qui, par sa position géographique et

du fait d'une colonisation beaucoup plus longue et violente, a subi de plein fouet des transformations sociales et politiques bien plus profondes et traumatiques que ses voisins immédiats que sont la Tunisie et le Maroc. Une société marquée par une diversité culturelle et linguistique où l'émergence de la question des femmes dans l'espace public s'est réalisée à la faveur du développement des mouvements d'islamistes radicaux, depuis l'annulation des élections législatives en 1992. Les femmes sont à la fois victimes de discriminations légitimées par le code de la famille et la *Charia* et cibles privilégiées des groupes islamistes armés.

Tassadit Yacine replace d'abord le mouvement des femmes dans l'espace de la société algérienne, et reprend les différents éléments qui, en apparence dit-elle, ont freiné cet élan vers la liberté individuelle et vers une réelle citoyenneté. Rappelant l'instrumentalisation des femmes par la colonisation, où « les dominées des dominés » ont servi à justifier la domination coloniale dès lors qu'un « peuple qui domine ses femmes n'est pas apte à l'indépendance ». Par ailleurs, Tassadit Yacine restitue fort justement le rôle actif et déterminant des Algériennes dans la guerre d'indépendance ainsi que les ruptures profondes avec la tradition que leur engagement a provoqué.

L'instrumentalisation des femmes se réitère dans le contexte de l'indépendance où le pouvoir va officiellement aborder la question des femmes en 1976 dans le chapitre de la Charte nationale consacré à la promotion de la femme algérienne. Les discriminations y sont signalées, mais l'égalité juridique n'y est pas proposée, vidant ainsi de leur sens les notions de démocratie, de citoyenneté et de droits politiques que l'État est censé garantir à ses citoyens. En outre, les débats sur l'égalité sont constamment pollués par les questions nationale et identitaire, et la peur de voir les femmes se « viriliser » ou « s'occidentaliser ». Le féminisme y est associé à une « infamie » occidentale, c'est pourquoi le mouvement des femmes algériennes va constamment se défendre d'avoir un lien quelconque avec celui-ci. Au moment de l'ouverture démocratique de 1988, le foisonnement de groupes de femmes souvent en désaccord produit une certaine confusion et donne un caractère formel aux revendications féminines pour l'égalité. Le mouvement des femmes est alors accusé d'être coupé des réalités sociales concrètes des femmes algériennes. L'imprécision du langage, des choix politiques et des stratégies vont contribuer à la perte de crédit du mouvement des femmes. Pour Tassadit Yacine, l'émancipation des femmes ne pourra se réaliser sans l'éga-

lité complète des cultures, des religions et sans la libéralisation dans et par le langage. À force de se distinguer des « féministes » et de ne pas définir clairement leur identité dans l'espace politique, les Algériennes ont perdu leur âme, et surtout fragmenté leur force potentielle, ce qui, au final, profite essentiellement au pouvoir en place, aux islamistes et aux conservateurs de tout bord.

Notes

- 1 Olivier Blanc, *Olympe de Gouges. Une femme de liberté*, Paris, Syros/Alternative, 1989, p. 187.
- 2 Eleni Varikas, « Égalité » in Hirata H., Laborie F., Le Doaré H., Sénotier D. *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2ème édition augmentée, 2000, 54-60.
- 3 Lagrave R-M. (2002), « Une émancipation sous tutelle. Éducation et travail des femmes au XX^e siècle » in Thébaud F. (Dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, Paris, Perrin, 581-623.

Algunes publicacions dels conferenciants

ENRIQUE GIL CALVO

- Los depredadores audiovisuales*, Tecnos, 1985.
La mujer cuarteada, Barcelona: Anagrama, 1991.
Futuro incierto, Barcelona: Anagrama, 1993.
El destino: progreso, albur y albedrío, Barcelona: Paidós, 1995.
El nuevo sexo débil, Madrid: Temas de Hoy, 1997.
Medias miradas, Barcelona: Anagrama, 2000.
Nacidos para cambiar, Madrid: Taurus, 2001.
El poder gris, Madrid: Mondadori, 2003.
El miedo es el mensaje, Madrid: Alianza, 2003.
11/14-M: El cambio trágico, Madrid: Adhara, 2005.
Máscaras masculinas, Barcelona: Anagrama, 2006.

JUAN GOYTISOLO

- Argelia en el vendaval*, Madrid: El País/Aguilar, 1994.
Paisajes de guerra con Chechenia al fondo, Madrid: El País/ Aguilar, 1996.
El peaje de la Vida, Integración o rechazo de la emigración en España,
Madrid, Aguilar, 2000, 226 p. Coautor amb Sami Naïr.
Memorias, Barcelona: Península, 2002.
El mundo después del 11 de septiembre de 2001, Compilador: Humberto Eco.
Barcelona, 2002.
España y sus Ejidos, Madrid: Editorial Hijos De Muley-Rubio, 2003, 240 p.
Estambul Otomano, Barcelona: Península Ediciones, 2003.

MICHÈLE LE DOEUFF

- Le sexe du savoir*, París: Champs Flammarion, 2000.
L'Étude et le rouet, París: Éd. du Seuil, 1989. Traduït al castellà: El Estudio y
la ruerca, Madrid: ed. Catedra.
L'Imaginaire Philosophique, París: Payot, 1980.

LAURA LEE DOWNS

L'Inégalité à la chaîne, La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, Paris: Albin Michel, 2002.

Écrire l'histoire de genre, Éditions Demopolis, Paris: 2008 (en premsa).

- « Salaire et valeur du travail : l'entrée des femmes dans les industries mécaniques sous le sceau de l'inégalité en France et en Grande Bretagne (1914-1920) » a *Travail, genre et sociétés*, núm. 15, abril 2006, pàg. 31-49.
- « Les "gender studies" américaines et le concept de différence » a *Enquête*, número especial : *La dimension sexuée de la vie sociale* sota la direcció d'Irène Théry, 2007 (en premsa).
- « Histoires du genre en Grande Bretagne, 1968-2000 » a *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, número spécial : *Faut-il avoir peur des « Cultural studies » ?* sota la direcció de Philippe Minard et Stéphane Van Damme, tardor, 2004, pàg. 59-70.

NOURIA OUALI

Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine en Belgique, Coll. Carrefours núm. 4, Éditions Academia-Bruylant, 2003.

- « Les marocaines en Europe: diversification des profils migratoires » a *Hommes et migrations*, núm. 1242, 2003.
- « Mondialisation et migration féminines internationales : l'esclavage au coeur de la modernité » a *Genre, travail et migrations en Europe*, Cahier du CEDREF, núm. 10, 2003.
- « Parcours migratoires au féminin ou accélération de l'histoire » a *Osmose*, juillet-septembre, n° 28, pàg. 24-26, 2003.
- « Études sur les migrations : l'intérêt d'une approche en terme de genre » a *Sophia*, núm. 39, 3r trimestre 2004.
- « Familles immigrées et laïcité : une condition de leur intégration ? » a *Espace de libertés*, Document núm. 9 (Les femmes et la laïcité), desembre, pàg. 16-17.

HANNA BEATE SCHÖPP-SCHILLING

CEDAW: A Key Instrument for Promoting Human Rights of Women, in: The Human Rights of Women and Girls – Conference on the 20th Anniversary of CEDAW, ILO Centre, Turino, 2000.

«The convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women» in the monitoring System of Human Rights treaty obligations, Berlín: Eckart Lein (Ed.), 1998.

YACINE TASSADIT

« Mujeres y política en Argelia ¿sujetos u objetos? » a *Mujer y migración en el Mediterraneo occidental*, Maria Angel Roque (dir.), Barcelona: Icaria-Antrazyt/ICM, pàg. 55-65, 2001.

« La mujer y el espacio de creacion literaria » a *Nueva antropologia de las sociedades mediterraneas*, Maria Angel Roque (dir.), Barcelona: Icaria-Antrazyt/ICM, pàg. 97-110, 2001.

« El Gobierno de Argelia juega con el fantasma de la segregacion para crear xenofobia contra la Cabilia » a *Internacional*, maig, pàg. 28, 2001.

« Présentation du dossier spécial : Le mariage en Afrique du Nord » a *Awal*, 23, pàg. 5-7, 2001.

« Women, their space and creativity in berber society » a *Race, gender & class*, vol. 8, 3, pàg. 102-113, 2001.

« Genèse de *La Domination masculine* » a *Bourdieu sociologue*, Pinto, L. et al, París: Fayard, pàg. 93-115, 2002.

« Comprendre le changement culturel en Algérie et au Maroc » a *Afkar*, 5, pp. 34-40, 2005.

UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUT FOR SOCIAL DEVELOPMENT

Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World, Geneva: UNRISD, 2005.

Gender Justice, Development and Rights, PP DGHR 10, 2003.

Women in Contemporary Democratization, OPG 4, 2000.

Gendered Poverty and Social Change: An Issues Paper, DP 94, 1998.

Gender Mainstreaming: A Study of Efforts by the UNDP, the World Bank and the ILO to Institutionalise Gender Issues, OPB 4, 1995.

CELIA VALIENTE

Gendering Spanish Democracy (amb Monica Threlfall i Christine Cousins),
Routledge, 2005.

El feminismo de Estado en España: El Instituto de la Mujer (1983-2003) [State
Feminism in Spain: The Women's Institute (1983-2003)] València:
Universitat de València, 2006.

Políticas públicas de género en perspectiva comparada: la mujer trabajadora en
Italia y España (1900-1996), Universidad Autónoma de Madrid.

